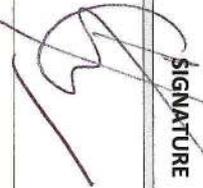
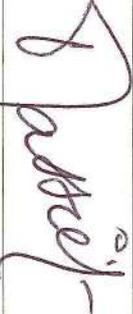
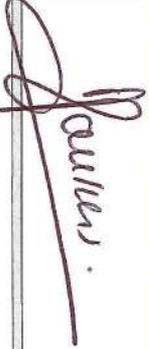
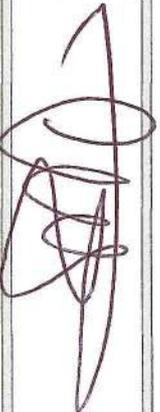
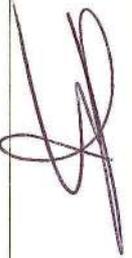


SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAM du 10 juin 2025

LISTE DES REPRESENTANTS

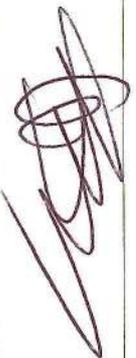
ORGANISMES	TITULAIRES	SIGNATURE	SUPPLEANTS	SIGNATURE
	Métropole Européenne de Lille 9 membres	DELEPAUL Michel Maire de Bois-Grenier		CAMBIEN Alain Maire d'Escobecques
SKYRONIKA Eric Maire de Sully-Lez-Lannoy			FITAMANT Sébastien Adjoint au Maire de Wattrelos	
MASSIET Violette Adjointe au maire de La Madeleine			WOLFCARIUS Loïc Maire de Radinghem	
BONTE Thierry Maire de Verlinghem			MOENECLAËY Hélène Maire de Lompret	
MANIER Didier Conseiller Municipal de Villeneuve d'Ascq			GAUTIER Marion Conseillère municipale	
BRESSON Marie-Pierre Adjointe au Maire de Lille			PIERRE-RENARD Dominique Conseillère municipale de Ronchin	
DUCCROCCO Jacques Maire de Sainghin en Mélantois			DESBONNET Christophe Adjoint au Maire de Tourcoing	
MAENHOUT Peter Adjoint au Maire de Tourcoing			BARISEAU Florence Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq	
JANSSENS Marie-Pierre Adjointe au maire de Marcq-en-Baroeul			PASTOUR Jacques Conseiller municipal d'Englos	
Etat 1 membre	LECLERC Georges-François Préfet des Hauts de France	Cédric MAGNIEZ Conseiller musées, DRAC Hauts-de-France		

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAM du 10 juin 2025

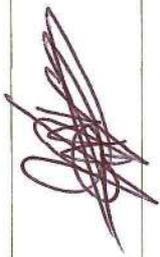
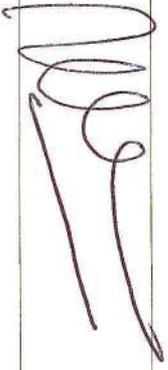
LISTE DES REPRESENTANTS			
ORGANISMES	TITULAIRES	SIGNATURE	SUPPLEANTS
Villeneuve d'Ascq 1 membre	CAUDRON Gérard Maire de Villeneuve d'Ascq, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille		FURNE Dominique Vice-présidente du Lam, adjointe au Maire de Villeneuve d'Ascq
	LE BON Laurent Président du Centre Georges Pompidou		MARTINEZ Emmanuel MNAM CCI - Administrateur adjoint
	CHEROT Bernard Président de l'Association L'Aracine		
	CHEVILLION Bernadette Vice-présidente de l'association L'Aracine		
	DESOMBRE Jérôme Association Masurel		
Personnalités Qualifiées 9 membres	MASUREL Jérémie Association Masurel		
	FUPO Gonzague KPMG- Directeur du développement		SEQUEIRA Isabelle EDHEC - Directrice du Master Sciences et Art
	GIELEN Denis MAC'S - Directeur		MOREL Charlotte Ville de LILLE - Directrice des Arts Visuels
	RODRIGUEZ Maria Inés FONDATION WALTER ET NICOLE LEBLANC - Directrice		FARANTON Valérie ACADEMIE DE LILLE ET D'AMIENS - Directrice régionale académique de l'éducation artistique et culturelle
	SLAGMUYLDER Christophe BOZAR - Directeur Général		LACOSTE Anne Directrice de l'Institut pour la photographie de Lille
			

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAM du 10 juin 2025

LISTE DES REPRESENTANTS

ORGANISMES	TITULAIRES	SIGNATURE	SUPPLEANTS	SIGNATURE
Représentants du personnel 2 membres	SANT Eugénie		DOMINGOS Eve	
	LE FLOHIC Anne-Gaëlle		COURMONT Vincent	

INVITÉS

MEL	CHANTAL Julie		VIENNE Elise	
	GALLET Crisalyne		DUFLOT Sébastien	
	DEWEINE Cassandre			
	THIRION Sybille			
VILLENEUVE D'ASCOQ	SANCHEZ Stéphanie			
DRAC				
AMIS DU LAM	ARCHAS Annette			
	FAUCON Sébastien		POSSOMPES Anne	

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAM du 10 juin 2025

LISTE DES REPRESENTANTS

ORGANISMES	TITULAIRES	SIGNATURE	SUPPLEANTS	SIGNATURE
LAM	LALAU Justine		GUERINEL Clémence	
Agence Comptable du LAM	GIVERS Mélanie		J. FULLER	

Justine RANMAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	01
----	------	----	----

OBJET :

Validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE	
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR	
	M. Eric Skyronka				
	Mme Violette Massiet	X		POUR	
	M. Thierry Bonte	X		POUR	
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Didier Manier	X		POUR	
	Mme Marie-Pierre Bresson				
	M. Jacques Ducrocq				
	M. Peter Maenhout				
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR	
	M. Georges-François Leclerc				
	M. Gérard Caudron				
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez			POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR	
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR	
	M. Jérôme Desombre				
	M. Jérémie Masurel				
	M. Gonzague Flipo	X		POUR	
	M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel			POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR	
	M. Christophe Slagmuylder				
Mme Eugénie Sant	X		POUR		
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR		

LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-01 Validation du procès-verbal de la séance du Conseil
d'administration du 17 décembre 2024

Délibération n°2025-01-01 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur
fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter le procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration du 17 décembre 2024 joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter le
procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2024 joint en
annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul



Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du LaM du 17 décembre 2024

Présent-es :

- Monsieur Alain Cambien, Métropole Européenne de Lille – Maire d'Escobecques
- Monsieur Bernard Chérot, personnalité qualifiée - Président de l'Association L'Aracine
- Madame Bernadette Chevillon, personnalité qualifiée – Vice-Présidente de l'Association L'Aracine
- Monsieur Michel Delepaul, Métropole Européenne de Lille – Président du Conseil d'administration, Maire de Bois-Grenier
- Monsieur Sébastien Fitamant, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Wattrelos
- Monsieur Gonzague Flipo, personnalité qualifiée – Directeur du développement chez Deloitte
- Madame Dominique Furne, Ville de Villeneuve d'Ascq – Adjointe au maire (*à distance*)
- Madame Marie-Pierre Janssens, Métropole Européenne de Lille – Adjointe au maire de Marcq en Baroeul
- Madame Anne-Gaëlle Le Flohic, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Emmanuel Martinez, personnalité qualifiée – Administrateur adjoint au MNAM-CCI
- Madame Charlotte Morel, personnalité qualifiée – Directrice des arts visuels de la ville de Lille
- Madame Eugénie Sant, représentante du personnel du LaM
- Madame Isabelle Sequeira, personnalité qualifiée – Directrice du Master Sciences et Art de l'EDHEC
- Monsieur Christophe Slagmuylder, personnalité qualifiée – Directeur général de Bozar

Excusé-es :

- Madame Florence Bariseau, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Villeneuve d'Ascq
- Monsieur Thierry Bonte, Métropole Européenne de Lille - Maire de Verlinghem
- Madame Marie-Pierre Bresson, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de Lille
- Monsieur Gérard Caudron, Ville de Villeneuve d'Ascq – Maire
- Monsieur Vincent Courmont, représentant du personnel du LaM
- Monsieur Christophe Desbonnet, Métropole Européenne de Lille – Adjoint au maire de Tourcoing
- Monsieur Jérôme Desombre, personnalité qualifiée - Association Masurel
- Madame Eve Domingos, représentante du personnel du LaM
- Monsieur Jacques Ducroca, Métropole Européenne de Lille - Maire de Sainghin en Mélantois
- Madame Valérie Faranton, personnalité qualifiée – Directrice régionale académique de l'éducation artistique et culturelle à l'Académie de Lille et d'Amiens
- Madame Marion Gautier, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale
- Monsieur Denis Gielen, personnalité qualifiée – Directeur du MAC's

- Madame Anne Lacoste, personnalité qualifiée – Directrice de l'Institut pour la photographie de Lille
- Monsieur Bertrand Gaume, Etat – Préfet de la Région Hauts-de-France
- Monsieur Laurent Le Bon, personnalité qualifiée – Président du Centre Pompidou
- Monsieur Peter Maenhout, Métropole Européenne de Lille - Adjoint au Maire de Tourcoing
- Monsieur Cédric Magniez, conseiller pour les musées à la DRAC Hauts-de-France
- Monsieur Didier Manier, Métropole Européenne de Lille - Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq
- Madame Violette Massiet, Métropole Européenne de Lille - Adjointe au Maire de La Madeleine
- Monsieur Jérémie Masurel, personnalité qualifiée - Association Masurel
- Madame Hélène Moeneclaey, Métropole Européenne de Lille – Maire de Lompret
- Monsieur Jacques Pastour, Métropole Européenne de Lille – Conseiller municipal d'Englos
- Madame Dominique Pierre-Renard, Métropole Européenne de Lille – Conseillère municipale de Ronchin
- Madame Maria Inés Rodriguez, personnalité qualifiée - Directrice de la Fondation Walter et Nicole Leblanc
- Monsieur Eric Skyronka, Métropole Européenne de Lille - Maire de Saily-Lez-Lannoy
- Monsieur Loïc Wolfcarius, Métropole Européenne de Lille – Maire de Radinghem

Invité-es :

Métropole Européenne de Lille :

- Madame Julie Chantal, Cheffe d'équipe musées et arts visuels
- Monsieur Sébastien Duflot, Chargé de mission des fonds de concours
- Madame Crisalyne Gallet, Cheffe du service culture

Ville de Villeneuve d'Ascq :

- Madame Stéphanie Sanchez, Adjointe au chef du Service, Directrice des Musées Municipaux, Direction Jeunesse, Sports, Culture et Animation, Service Culture et fêtes populaires, Valorisation du patrimoine

LaM :

- Monsieur Sébastien Faucon, Directeur
- Madame Mélanie Givers, Agent comptable
- Madame Clémence Guérinel, Chargée des projets transversaux
- Madame Justine Lalau, Responsable juridique et sociale
- Madame Anne Possompès, Secrétaire Générale

Michel DELEPAUL : Bonjour à toutes et tous, nous allons commencer la séance du Conseil d'administration. Je souhaite la bienvenue à Monsieur Slagmuylder qui est présent pour la première fois.

Ce conseil d'administration de fin d'année comporte toutes les délibérations d'une fin d'année, notamment les délibérations budgétaires. Comme à l'habitude, Sébastien va nous faire un point rapide sur la vie du musée, sachant que, vous le savez, le musée est en période de travaux. Globalement, tout se passe bien. Je voudrais saluer la patience du personnel et la façon dont il gère la vie quotidienne pendant cette période particulière. Je le dis à chaque fois, mais c'est important. Pour deux raisons, d'abord parce que c'est la réalité et merci à eux pour tous les efforts qu'ils font. D'autre part, si nous n'avions pas la chance d'avoir ce personnel qui joue le jeu pendant les travaux et continue à faire son travail de façon remarquable, la réouverture prochaine du musée serait plus difficile. Merci encore une fois à eux. Merci à Sébastien et à Anne également. Je demanderai à Sébastien et à Anne de bien vouloir faire passer ce message au personnel lorsqu'ils rentreront à Villeneuve d'Ascq.

Nous arrivons dans la période des fêtes. Je vous souhaite avec un peu d'avance de bonnes fêtes de fin d'année. Vous voyez que le père Noël est passé, vous avez votre petit cadeau de Noël. Une bonne année 2025 avec un peu d'avance, et surtout portez-vous bien, c'est le principal. On va pouvoir débiter. Je laisse la parole à Sébastien pour le point d'actualité.

Sébastien FAUCON : Bonjour à toutes et à tous.

Tout d'abord, notre manifestation hors les murs, qui débutera véritablement en mars sur tout le territoire métropolitain et au-delà, a été annoncée et présentée au Bazaar St So. Vous avez une petite image de ce lancement de saison, avec Michel et moi-même. Je vous ai présenté déjà dans les grandes lignes la saison la dernière fois. Elle a permis aussi d'accueillir, au-delà de la presse régionale, des mécènes, des structures culturelles partenaires du territoire. Parmi elles, Hello Lille, la Radio Campus, la MAIF, la Région, pour ne citer que quelques partenaires. Cette manifestation a désormais une entité visuelle dédiée. Elle reprend le logo du LaM auquel on adjoint *Vagabonde* avec deux formes, une forme simple et une forme un peu plus dessinée. L'idée est d'avoir cette identité dédiée pendant une année pour marquer aussi le fait que l'on est en dehors de nos murs et aussi très libre. Cette idée d'une police manuscrite renvoie à l'idée de la lettre, du voyage. Le trait appelle également au vagabondage dans le territoire. Nous sommes très contents de cette identité qui nous a été proposée par notre graphiste Baldinger vu-huu avec qui nous travaillons aussi pour la nouvelle identité du LaM. Elle est déjà déclinée d'ailleurs dans les petits goodies que vous avez devant vous et elle va nous accompagner pendant une année chez nos partenaires.

Nous avons également été présents en novembre aux Happy Days à l'Opéra, ce qui nous a permis d'accueillir 800 participants. C'était une très bonne réception. C'est une opération que l'on reconduit d'année en année. Comme je vous le disais, cette identité a été présente chez nos partenaires. Nous avons déjà déplacé quelques œuvres de la collection dans des présentations dites « capsules ». Vous avez ici un premier exemple au Palais des Beaux-Arts, dans la galerie contemporaine. Le Palais des Beaux-Arts de Lille a souhaité participer à l'itinérance de nos collections en sélectionnant avec notre équipe un ensemble d'œuvres abstraites : Olivier Debré, Pierre Soulages, Martin Barré. Des grands noms de l'abstraction française qui forment une espèce d'évolution de l'abstraction dans la deuxième partie du XX^e siècle. Le Palais des Beaux-Arts a été très gourmand, mais nous avons d'autres présences plus ponctuelles, comme au LAAC à Dunkerque avec notre œuvre iconique de Barry Flanagan qui est partie en bord de mer et s'insère dans le parcours permanent. L'idée était de proposer que quelques œuvres de la collection puissent se répandre sur le territoire chez nos partenaires muséaux. Également, rejoindrons ce programme en début d'année prochaine le MUba à Tourcoing, la Piscine de Roubaix et le musée de Fromelles, ce qui nous permet d'avoir une présence sur tout le territoire.

La manifestation « LaM Vagabonde » a également commencé très ponctuellement au Café des Enfants de Lille à Fives le 7 décembre dernier. C'était un premier rendez-vous que l'on avait souhaité initier pour le programme des « Cafés du LaM », qui va se déployer toute l'année

2025. Pour rappel, les Cafés du LaM, c'est l'idée d'aller dans des endroits de sociabilité, où l'on pourra boire un verre, peut-être manger un morceau, suivre un atelier de pratique artistique, rencontrer un artiste, parler d'une œuvre. Chaque café sera très différent l'un de l'autre. On avait envie d'aller vers la population, et dans des endroits où l'on n'est pas forcément attendu, aller à la rencontre de nos publics et proposer des formes de jeux, pour rappeler les jeux surréalistes très présents dans la collection, qui sont un socle de l'identité du LaM. Ce premier café atelier a permis d'accompagner vingt-cinq enfants et leurs parents. C'est un format plutôt réussi qui nous permet d'affiner la suite de la proposition pour l'année 2025.

Toujours sur LaM Vagabonde, nous sommes en cours de contractualisation avec nos partenaires, notamment la Condition Publique, dont la première exposition d'envergure y sera présentée. Cette exposition s'inscrira d'ailleurs dans le cadre de *Fiesta de lille3000*.

Au niveau des circulations internationales, nous avons annoncé la dernière fois l'ouverture de l'exposition à Shanghai et la contractualisation de notre circulation à Aarhus au Danemark qui d'ailleurs se prolongera jusqu'au 28 septembre 2025. La circulation à Shanghai est toujours en cours et se terminera début février. Nous sommes en cours de signature également pour la reprise de l'exposition Marisa Merz au Kunstmuseum de Berne. Cette exposition débutera en janvier et ira ensuite à Cassel au Fridericianum. Ces deux très belles institutions internationales s'associent à cette reprise d'exposition. C'est aussi une autre manière de faire vivre le travail du LaM au niveau international. Puis, une dernière prospection est en cours en Italie, peut-être pour une dernière itinérance de la collection avant la réouverture, mais pour l'instant, on est encore dans les prémices, on vous en parlera lors de notre prochaine séance du Conseil d'administration.

Également un mot sur le chantier de collection. Les travaux sur le bâtiment induisent un grand travail sur la collection qui doit être entièrement déménagée. Nous profitons de ce déménagement pour faire ce que l'on appelle le récolement, c'est une obligation décennale. Le récolement avance très bien, quasiment 60 % des œuvres ont été récolées, soit 6 972 œuvres. Ce travail mobilise très fortement l'équipe de la régie et de la conservation puisque les équipes travaillent en binôme pour, à la fois, déballer, emballer, constater, étiqueter, marquer les œuvres avant qu'elles ne soient déménagées. On ne déménage les œuvres qu'une fois qu'elles sont récolées. Ce principe nous permet aussi de nous assurer de l'état de la collection et de mettre en place, à terme, un plan de conservation, de restauration pluriannuel, à partir de 2025-2026. Cela nous permettra d'avoir un très bon aperçu de l'état sanitaire de la collection à ce moment-là.

Quelques informations également sur la concession du restaurant, un des grands enjeux de la réouverture du musée. Comme vous le savez, dans le cadre des travaux, il est également envisagé la réimplantation du restaurant à son emplacement initial, mais également d'une cafétéria en rez-de-chaussée, connectée avec le hall d'entrée du musée. On a déjà eu vingt téléchargements du dossier dont plusieurs structures d'hôtellerie qui ont transmis l'appel à projet à leur réseau. Neuf visites sont déjà planifiées ou en cours. Les visites doivent être achevées pour vendredi, pour une remise des offres le 24 janvier.

Anne POSSOMPES : La commission statue sur la recevabilité des candidatures.

Sébastien FAUCON : Elle se réunira la semaine du 24 février. Nous souhaitons passer en séance du Conseil d'administration le 10 juin prochain la délibération approuvant le choix du concessionnaire.

Un mot sur le développement du mécénat car c'est important, au début de cette période, pour se remobiliser et repenser notre stratégie dans le cadre de la réouverture, avec une très belle exposition dédiée à Vassily Kandinsky, en partenariat avec le Centre Pompidou. On a mis en place une stratégie institutionnelle intitulée Trait d'union, avec un premier document, que vous avez ce matin entre les mains. Il s'agit d'un cercle de partenaires que l'on souhaite rassembler autour de nous et d'une stratégie institutionnelle axée sur la responsabilité sociale des entreprises. Une prospection est en cours. Je remercie Eugénie et l'ensemble des équipes pour leur mobilisation sur ce projet. De nombreux rendez-vous sont à venir en début d'année,

toujours dans cette perspective de soutenir et de confronter le développement de l'établissement autour de ces expositions, mais plus généralement de l'institution et de ses missions. L'établissement est très engagé sur les thématiques sociales et inclusives et il nous faut poursuivre et mieux faire connaître l'ensemble de nos actions.

Quelques mots sur de nouvelles acquisitions à la bibliothèque, distinctes de celles évoquées en fin de séance. Les acquisitions de la bibliothèque ne font pas l'objet du même inventaire. J'en parle dans le point d'actualité puisque l'on a fait entrer un très bel ouvrage de Max Ernst, *Une semaine de bonté ou les sept éléments capitaux* est un livre en cinq volumes sous étui original, qui était en très bon état. L'étui est un peu en état d'usage, mais les cinq livres sont en parfait état, avec un ensemble de gravures et de collages qui le composent. C'est extrêmement beau. L'idée de Max Ernst au départ était de faire un livre par jour. Cela coûtant un peu cher, l'éditeur a cumulé les derniers jours de la semaine dans le cinquième tome, mais on retrouve cette idée en le feuilletant et cela n'enlève rien à la qualité et à l'intérêt de cet ouvrage. Ensuite, *Les Cahiers pour la folie*, c'est un don qui nous a été fait. C'est une revue active de 1970 à 1977, composée de 17 numéros en parfait état, avec à la fois des articles très scientifiques sur ce sujet et des illustrations en art contemporain et en art brut. Là, on rejoint l'intérêt de la collection d'art brut. On retrouve d'ailleurs dans les illustrations des noms d'artistes au moment de la donation de l'Aracine. Il y avait un vrai enjeu pour nous à faire entrer cette revue *Cahiers pour la folie*. D'ailleurs, elle a repris récemment et on pourra voir s'il faut les rentrer pour la suite. Enfin, un dernier don, ce sont des écrits recueillis par Lucien Bonnafé et donnés par Madame Marie Bonnafé. Nous en parlions à l'instant avec Bernadette Chevillion qui a gentiment fait l'intermédiaire. Ces documents rassemblent des écrits en provenance de Saint-Alban, de l'hôpital Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne et de l'hôpital psychiatrique du Rouvray. Je remercie Marie Bonnafé parce qu'il y avait ce souhait de voir ces écrits compléter le fond Bonnafé déjà conservé à la bibliothèque, avec des achats d'archives en 2015 et des dons successifs de Marie Bonnafé en 2022 et mai 2024. On a ici un très bel ensemble d'archives qui va compléter judicieusement notre collection.

Je crois avoir fini pour le point d'actualité. Vous voyez que nous avons de nombreux dossiers en cours, et des missions de l'établissement en conservation, diffusion, restauration. Toute l'équipe est mobilisée pendant ce chantier et une fermeture, et comme j'ai pu le dire à de nombreuses reprises, qui est loin d'être calme ou un long fleuve tranquille. C'est une activité, voire une suractivité et je remercie l'équipe qui se mobilise au jour le jour qui nous rapproche de la réouverture et du retour dans notre bâtiment. On entre dans l'hiver, et on voit les travaux avancer. J'ai pu aller récemment sur le toit avec certaines personnes qui sont autour de la table. Les travaux avancent à grands pas et je remercie d'ailleurs la Métropole qui nous accompagne au jour le jour sur ce chantier.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Effectivement, c'est un chantier impressionnant. Quand tout sera terminé, nous organiserons, pour les membres du Conseil d'administration, une visite en avant-première à la fin des travaux. Vous verrez que les travaux sont d'ampleur et vont donner un nouvel écrin au musée. La brochure *Trait d'union*, vous l'avez sur la table. J'en suis très content d'abord parce qu'elle est très bien faite et parce que c'est le même nom, *Trait d'union*, que la lettre municipale. Trait d'union entre les habitants et la commune, et là c'est le trait d'union entre les sponsors, les mécènes etc., et le musée.

Michel DELEPAUL : Premier point classique à l'ordre du jour, le vote du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Y a-t-il des questions ? Non ? On peut considérer qu'il est adopté à l'unanimité ? Merci.

Michel Delepaul soumet au vote la validation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Dominique souhaite intervenir.

Dominique FURNE : J'aurais aimé pouvoir voter en étant en visio, mais d'après ce que j'ai compris, ce n'est pas encore prévu dans le règlement intérieur du CA. Je suis désolée de ne pouvoir être là. Je ne sais pas si Stéphanie a expliqué, j'ai le dos coincé, ce qui explique que je n'ai pas mis de vidéo parce que je suis alitée. Si cela pouvait faire partie des réflexions pour la prochaine fois.

Michel DELEPAUL : Merci Dominique. Effectivement, ce n'est pas prévu pour l'instant, mais nous allons y réfléchir avec Sébastien et Anne. Dominique, je souligne néanmoins ta présence malgré ton état de santé. Merci d'être présente à ce Conseil d'administration. Bien évidemment, même si tu ne peux pas voter, tu peux intervenir, il suffit de lever la main et je te laisserai la parole sans aucun problème.

Dominique FURNE : Je te remercie, Michel.

Michel DELEPAUL : Nous passons au point relatif à la décision modificative 2024 n°3 qui correspond à deux modifications, une en investissement et une en fonctionnement. L'une en fonctionnement, va concerner l'inscription de provisions, principalement sur des provisions pour départ en retraite. L'autre en investissement, va concerner des problématiques de sécurité de locaux et des œuvres. Je laisse la parole à Anne.

Anne POSSOMPÈS : Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Sur la DM3, c'est assez rapide. En effet, il y a principalement une augmentation du budget de fonctionnement pour se doter, de manière anticipée, par rapport à 2025. Vous l'avez vu, le budget d'investissement en 2025 est assez copieux. L'idée est d'étaler la dépense. Nous allons nous doter d'un système dit de poste de contrôle de sécurité, qui n'est autre qu'une tablette déportée que l'agent de sécurité peut porter avec lui lors de sa ronde dans l'établissement. Cela lui permet de circuler de manière plus libre avec un BIP pour sécurisation directement sur la tablette en matière de sûreté et de sécurité. Cela nous intéresse également dans la perspective de l'ouverture du restaurant, sachant qu'il sera probablement ouvert le soir et qu'il faudra positionner un agent le soir. Avec cette tablette, possiblement, il n'y aurait pas à recruter un agent supplémentaire le soir. C'est donc doublement intéressant. L'autre chose est d'acquérir de manière anticipée ce que l'on appelle des détecteurs de sécurité œuvres, DRO, détection rapprochée des œuvres. Ce sont différentes choses type laser ou bip que l'on met derrière les œuvres. Nous allons en acquérir cette année et voir ce qui se passe au budget supplémentaire ou en décision modificative 2025 pour en acquérir de nouveau.

Sur le budget de fonctionnement, ce ne sont pas les dépenses réelles qui sont augmentées, mais les opérations pour ordre, une petite variation sur les dotations des amortissements. En effet, d'abord une provision pour risque dans le cadre d'une dette que le LaM, aujourd'hui conteste, car le prestataire n'a pas assuré les prestations de manière satisfaisante. Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse de ce prestataire. On liquide un montant que l'on ne conteste pas, mais l'on établit une provision pour risque pour le solde de cette dépense qui est de 7 200 €. Ensuite, nous avons une provision pour charges d'indemnités de départ à la retraite, IDR. Aujourd'hui, au LaM, il n'y a pas de provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans les années à venir, cela va concerner quelques salariés. Je pense que sur le

budget 2024, nous pouvons nous le permettre et c'est donc le moment d'inscrire une provision pour indemnités de départ en retraite. Cela est calculé de manière assez classique, calé sur le Plan comptable général. Ensuite, il y a toutes sortes de calculs auxquels nous nous sommes livrés, d'hypothèses actuarielles, c'est-à-dire de taux de revalorisation des salaires, de taux d'actualisation (30 000 € aujourd'hui ne seront pas 30 000 € dans six ans). Tout cela a été revu avec Mélanie Givers, notre comptable.

Ces modifications sur la DM3 nous font atterrir à moins de 43 000 €, par rapport à ce que l'on avait imaginé en DM2. Je vous l'avais déjà dit, on l'a déjà constaté, il y a toujours un taux de non-consommation des crédits, car l'on veut entreprendre des chantiers et la réalité est que l'on n'a pu lancer le marché car l'on a eu une surcharge de travail etc. Globalement, je pense que l'on reviendra sur le niveau de la DM2.

Michel DELEPAUL : Merci Anne. Des questions, des interventions ? Non. Je passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Michel Delepaul soumet au vote la décision modificative 2024 n°3 ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Nous passons au vote du budget primitif 2025. Quelques petites informations rapides avant de laisser Anne entrer dans le détail. Vous verrez que le BP 2025 est à l'équilibre, c'est la moindre des choses évidemment, mais qu'il est surtout en amélioration, c'est quand même important de le souligner. 20 000 € d'amélioration par rapport au ROB voté en octobre. Le montant global des dépenses baisse d'à peu près 8-9 % par rapport au BP 2024. Évidemment, c'est lié en grande partie à la fermeture du musée pendant les travaux, mais nous constatons aussi une baisse des dépenses et des recettes. La baisse des dépenses s'explique en partie avec la baisse du coût des fluides, pratiquement 35-38 %, à la fois liée à une baisse des tarifs, mais aussi à une baisse de consommation. La masse salariale, qui est toujours un point important pour les budgets des collectivités locales, des établissements publics, etc., représente 47 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de bâtiment représentent à peu près 22 %. Vous voyez que l'on a des marges de manœuvre relativement réduites.

Sur les recettes, on a des recettes qui bougent en fonction de l'itinérance de la collection. Sébastien vous a expliqué tout cela dans le détail. En investissement, nous verrons quelques modifications qui sont dues d'abord au projet de notre nouvelle direction, et c'est très bien. Cela va concerner principalement les ateliers, les ateliers de médiations, et aussi la mise en place de l'offre de restauration. Tout cela fait qu'il y a quelques modifications en investissement par rapport à l'habitude, mais je dois dire que l'on a un budget 2025 satisfaisant par rapport au climat général et à la situation du musée que l'on a pu connaître les années antérieures.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Anne, je te laisse entrer dans le détail, mais je vois que Dominique demande la parole.

Dominique FURNE : Oui, merci beaucoup Michel. Je voulais vous signaler que, par rapport aux chiffres que vous avez, on m'a demandé de baisser un peu la subvention du LaM : de 108 000 € l'année dernière, on m'a demandé de la baisser à 106 000 € du fait qu'il n'y avait pas le Bal du 13 juillet, puisque les 2 000 € en question étaient fléchés sur le Bal. C'est une petite mauvaise nouvelle, mais j'ai un collègue aux finances qui est très attentif aux chiffres et qui m'a demandé de l'intégrer et de vous en faire part.

Michel DELEPAUL : Merci Dominique. L'attention aux chiffres, c'est très bien, mais l'attention à l'attractivité d'un musée dans une commune comme Villeneuve d'Ascq, ce serait bien aussi. Tu feras passer le message.

Dominique FURNE : Je sais, mais je n'ai pas réussi à négocier, hélas.

Sébastien FAUCON : J'en profite pour dire que dans les documents que l'on vous a envoyés, peut-être que l'on n'a pas été suffisamment explicite. On a beaucoup concentré notre activité 2025 sur Villeneuve d'Ascq : de nombreux ateliers, de nombreuses actions, de nombreux cafés-cabarets y sont programmés pendant la fermeture. On a souhaité véritablement maintenir un lien très privilégié avec la Ville de Villeneuve d'Ascq. Il y a des demandes au niveau métropolitain et on y répond, mais on a été très attentifs à conserver ce lien et cette proximité avec notre territoire. J'espère que ce sera entendu. L'annulation du bal du 13 juillet, avec tout le travail des équipes de manière très proactive en 2025, va être véritablement compensée par l'offre de destination de la Métropole et plus particulièrement de Villeneuve d'Ascq.

Dominique FURNE : Je le sais, j'en ai fait part à mes collègues. Il n'est pas dit que d'ici la fin de l'année, fin de l'année 2025, peut-être que les 2 000 € seront remis compte tenu de tout le travail que vous faites. Pour en avoir discuté avec Stéphanie qui est avec vous, je sais que cela se passe très bien et que les Villeneuvois apprécient grandement. Donc, je ne désespère pas de pouvoir compenser cela dans le courant de l'année, au BS peut-être. Mais je ne peux rien présager, je ne peux rien promettre aujourd'hui. Michel sait très bien que nos budgets de l'année prochaine vont être compliqués à mettre en place.

Michel DELEPAUL : Je comprends complètement. Je sais très bien que tu n'es pas à l'origine de cette décision. Tu as toujours été quelqu'un qui a défendu la culture à Villeneuve d'Ascq et c'est tout à ton honneur. Je constate simplement que malheureusement, la culture est parfois le facteur d'ajustement dans les budgets. Cela peut se comprendre, mais parfois c'est un peu violent, notamment sur le cas particulier du LaM, comme vient de le dire Sébastien. Je crains que tout cela passe pour une non-considération du travail qui est fait sur la commune de Villeneuve d'Ascq dont j'en suis le premier désolé. Maintenant, c'est le choix du Conseil de Villeneuve d'Ascq que je respecte, il n'y a aucun sujet là-dessus. Je m'en désolé tout simplement. Je pense que s'il y avait des économies à faire sur la culture, ce n'est certainement pas vis-à-vis du LaM qu'il fallait le faire. Mais force est de constater, nous nous en arrangerons, ne t'inquiète pas Dominique. En tout cas, merci pour ton soutien.

Dominique FURNE : Les discussions sont encore en cours, on ne sait jamais !

Michel DELEPAUL : Oui, mais je ne me fais pas d'illusion. Je passe la parole à Anne sur le détail.

Anne POSSOMPÈS : Merci beaucoup Michel pour ton introduction. Pour compléter, on a une capacité d'autofinancement de 243 000 €, constituée de 213 000 € de reprise d'amortissement et de 30 000 € qui ne sont autres que le bénéfice prévisionnel. Dans l'exercice comptable M4, je ne peux pas afficher de budget prévisionnel bénéficiaire. Pour autant, il est bien bénéficiaire. Ces 30 000 € viennent donc amender notre capacité d'autofinancement et c'est très satisfaisant. Ensuite, les recettes sont à -8,6%, et de manière équilibrée, les dépenses sont à -8,06%. Le gros poste qui nous inquiète depuis 2022, c'est l'électricité qui est *a priori* en train de se stabiliser. Il semble que nous revenions à des tarifs plus proches des années antérieures. J'ai entendu à la radio ce matin des choses que je n'ai pas complètement cernées, il faut rester très prudent sur l'électricité, sur ce qui va se passer en 2025 et 2026. Toujours est-il que pour le moment, cela baisse, et la baisse est bien confirmée en consommation. C'est très satisfaisant. Une nouvelle hausse du point d'indice de la convention collective de 2 % au 1er janvier est à enregistrer. A constater, un soutien financier très important de la MEL toujours, puisque l'on a 200 000 € fléchés dès 2025 sur les deux expositions déjà connues, dans le cadre

du partenariat avec le Centre Pompidou, Vassily Kandinsky et Antonin Artaud. Également, une subvention complémentaire a été octroyée fin 2023, de 300 000 €. Nous avons déjà perçu 175 000 € en 2024, nous toucherons 125 000 € en 2025. Enfin, toujours une compensation sur les coûts liés aux travaux que nous absorbons directement, 89 000 € à percevoir en 2025.

Dans le détail des recettes, les contributions sont inchangées. J'ai parlé de la subvention Kandinsky. J'ai parlé des 125 000 € de subvention de fonctionnement complémentaire de la Métropole. Concernant les subventions de Villeneuve d'Ascq, il est heureux que je n'aie pas inscrit ces 15 000 €. C'est malheureux que nous n'ayons que 6 000 €, mais l'on constatera au budget supplémentaire + 6 000 € contre 0 € aujourd'hui. Ensuite, une subvention de la Région Hauts de France pour des projets de parcours d'éducation, pratique et sensibilisation, ce que l'on appelle des PEPS (deux PEPS sur le territoire), et des subventions de la DRAC pour l'été culturel qui se déploiera en hors les murs cette fois-ci ainsi que des subventions de montants plus modestes pour des restaurations d'œuvres.

Concernant les ressources propres, elles sont en diminution de 40,2 %, forcément, puisque le musée est fermé, mais en amélioration par rapport au ROB. Dans le détail, on a 48 000 € pour la billetterie, composés de recettes des ateliers du mercredi, des ateliers vacances, de différents projets dans le secteur de l'inclusion ou du moins en secteur spécifique, et des recettes de billetterie individuelle à la Condition Publique et de médiation à la Condition Publique. Aujourd'hui, on évalue cela à 48 000 €. Cela va nécessairement bouger parce que c'est approximatif. Aujourd'hui, le partenariat est en train de se stabiliser. On devrait signer rapidement la convention avec la Condition Publique. Je n'ai pas d'idée très précise de la fréquentation à la Condition Publique, donc cela va bouger.

Sur les mécénats, l'on diminue de 12,3 % par rapport à 2024. On inscrit néanmoins une enveloppe non négligeable de 153 000 €, mais je ne pense pas que ce soit risqué dans la mesure où l'exposition Kandinsky est en tout début de l'année 2026. C'est un projet assez exceptionnel. Je pense que les mécénats qui pourraient être faits sur cette exposition pourraient se contractualiser dès 2025. Il le faudrait, mais cela ne me semble pas hors de portée.

Les privatisations, il n'y en a plus. Les redevances de concession, il n'y en a plus. Les recettes éditoriales représentent une petite enveloppe de 20 000 €, ce sont des reversements *a posteriori*. Le gros poste sur les ressources propres correspond aux circulations des expositions dans le champ du moderne, à Shanghai et Aarhus. Par rapport à ce que je vous avais présenté au ROB, cela bouge un peu. Ce sont principalement les refacturations qui bougent dans la mesure où tout n'est pas encore finalisé. Les constats retour de Shanghai, par exemple, ne seront établis qu'en février, et donc ces refacturations et ces recettes interviendront en février. Toujours est-il que – je le rappelle, c'est important car c'était un travail colossal pour les équipes d'arriver à contractualiser, à négocier ces deux grandes circulations – il s'agit quand même de 400 000 € de recettes en 2024 et en 2025. C'est extrêmement satisfaisant.

Sébastien l'a indiqué dans le point d'actualité, des recettes vont encore arriver et on les inscrira au budget supplémentaire. Cela concerne une reprise de l'exposition Marisa Merz à Berne et à Cassel, possiblement encore une circulation dans le champ du moderne fin 2025.

Sur les recettes de gestion, je n'en dis pas grand-chose. Il s'agit de recettes diverses, de refacturations, d'IJSS de la sécurité sociale...

Sur les dépenses, comme indiquait Michel, la masse salariale pèse 47 %, c'est très lourd. Les dépenses du bâtiment, dépenses contraintes, représentent 22 %. Aujourd'hui, la part sur l'artistique est de 18 %. Il faut que l'on arrive à augmenter cette enveloppe. C'est un défi, un challenge, il faudra y arriver. Sur les dépenses d'activité, c'est à la fois toutes les dépenses du service de développement des publics, de médiation, de communication et de développement. Aujourd'hui, cela pèse 6 %, et 9 % quand on y inclut les personnels alloués sur le développement des publics, c'est-à-dire les médiateurs. Ce n'est pas rien.

Dans le détail sur la masse salariale, sans recrutement supplémentaire, quoiqu'il se passe, avec le glissement mécanique, nous enregistrons entre 45 000 et 50 000 € par an de hausse. Lorsque l'on constate une hausse de 70 000 € par rapport au BP 2024, alors même que sont compris dans cette hausse 46 000 € de renforts spécifiquement fléchés sur les travaux et dans

le cadre du chantier de collection en régie des œuvres, cela traduit bien le fait que l'on fait des efforts. J'ai expliqué dans la note ce qui explique la hausse. La masse salariale est un vrai sujet aujourd'hui car elle pèse 47 % et dans le même temps, il faudrait pouvoir ouvrir des postes supplémentaires, ce que l'on ne peut pas faire.

Les dépenses artistiques, je l'ai indiqué, 18 % contre 15 % en 2024. C'est normal puisque le budget est abaissé en 2025. Je ne développe pas plus, mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'enveloppe allouée sur la programmation hors les murs est contenue, elle est dans l'épure de ce qui avait été présenté il y a plus d'un an dans le cadre des discussions avec le service financier de la Métropole. On a réussi à construire quelque chose qui tient dans 350 000 €. Et les amorces de dépenses pour l'exposition Kandinsky pèsent 485 000 €. Je vous ai mis le détail dans le tableau.

Concernant les dépenses d'activité (publics, communication et développement) : sur le service des publics, le musée étant fermé, il n'y a plus de prestations externalisées sur l'accueil, ce qui produit une baisse mécanique. En revanche, nous nous sommes dotés en 2024 d'un outil CRM afin de monter en puissance sur le champ du marketing. C'est une dépense qui va peser chaque année, mais qui nous semble absolument essentielle pour pouvoir mieux fidéliser et mieux connaître nos publics. Et puis, les dépenses de communication incluent une enveloppe non négligeable pour la programmation hors les murs, mais c'est nécessaire.

Concernant les moyens généraux, bâtiment et administration, nous avons construit les dépenses énergétiques selon trois périodes pour l'électricité, selon que les œuvres sont encore au musée, selon que les œuvres ne sont plus là, selon que les œuvres reviennent et que l'on ouvre de nouveau. Puis deux périodes pour le gaz. C'est une estimation car cela peut bouger. Concernant les dépenses de maintenance par rapport à ce qui avait été présenté au ROB, elles sont diminuées parce qu'il y a certaines prestations travaux/maintenance qui vont être prises en charge finalement par la Métropole dans le cadre du chantier. Cela explique la baisse par rapport au ROB, mais une enveloppe qui reste tout de même assez conséquente. Puis, le musée étant fermé, les dépenses de prestations externalisées de sécurité et de sûreté sont diminuées. C'est un vrai sujet pour la suite, je pense.

Concernant l'administration, je vous l'avais déjà dit au ROB, je me répète, il s'agit principalement des dépenses de charges externes, d'honoraires juridiques et autres. Ces dépenses sont contenues. En revanche, on enregistre 158 000 €, qui n'est qu'une part, quatre mois, du versement de la redevance à la Métropole. Le vrai sujet aujourd'hui c'est que cette redevance pour notre occupation des lieux enregistre une hausse de l'indice du coût de la construction d'INSEE de 20,3 %. En année pleine, cela pèse 466 000 € contre 387 000 € en 2023. C'est un vrai sujet car c'est quand même 80 000 € de hausse. On est en train de réfléchir et de discuter avec la Métropole et les services financiers pour voir ce qu'il convient de faire à ce sujet.

J'en reviens aux dépenses d'investissement. Pour rendre les choses un peu plus visibles, j'ai distingué deux sous-parties : l'une pour l'investissement courant et l'autre pour les nouveaux aménagements. Nous sommes en train de rénover le musée, nous allons déployer un nouveau projet à compter de 2026, il est nécessaire de repenser un peu les espaces. Ainsi, on a un niveau de 101 000 € sur l'investissement courant, diminué de 27,9 % par rapport à 2024. Je vous ai mis un tableau dans la note qui ne détaille pas grand-chose de nouveau. En revanche, c'est plutôt sur ce deuxième sous-ensemble que l'on a ré-intitulé « réaménagement LaM augmenté » ou tout simplement « réaménagement ». Cela concerne différents espaces, dont les ateliers de médiation. Aujourd'hui, ils sont vidés, les espaces sont magnifiques. C'est le moment de s'interroger sur le nouveau mobilier, comment les ateliers vont se tenir, comment on arrive à tenir trois ateliers. Un vrai travail va être entrepris sur ce sujet. Également, le hall, le premier espace quand le visiteur arrive. Qu'est-ce que l'on fait dans ce hall ? Quelle expérience offre-t-on à nos visiteurs quand ils arrivent dans le hall ? Quel mobilier ? Est-ce que l'on s'y assoit ou pas ? Comment on s'y assoit ? Tout cela est à revoir, on commence à travailler ce dossier. Les chiffres sont très approximatifs encore, cela va bouger. La dernière enveloppe importante, ce sont les réserves. Les œuvres n'étant pas là, il y a l'opportunité de travailler sur les réserves, d'effectuer des travaux qui n'ont jamais été faits depuis plus de dix ans. Mme

Chantal m'avait posé la question sur les réserves précisément qui nécessitaient des nouveaux racks, c'est la R2, R3, R4, R5 (pas la R1). Tout cela aboutit à un budget d'investissement de 336 000 €. C'est énorme, mais absolument nécessaire.

Voilà ce que je peux vous dire. Je peux répondre à vos questions.

Michel DELEPAUL : Pas de questions ? C'était très clair comme d'habitude. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui est pour ? Merci. Pas de contre. Pas d'abstention.

Michel Delepaul soumet au vote le budget primitif 2025 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Nous passons à la modification du tableau des emplois permanents. C'est une modification que va vous exposer Sébastien. Et je précise que cela a suivi le schéma classique - consultation du personnel, etc.).

Sébastien FAUCON : Cette modification comprend deux pans : une mise à jour des intitulés de postes qui ont été amenés à évoluer dans le temps et une modification dans le cadre d'un recrutement à venir. À mon arrivée, le poste de responsable de la communication était vacant. Nous avons pris le temps d'interroger les équipes sur son évolution. Il est ici proposé son rapprochement, pour une meilleure articulation, avec les missions du développement économique afin de recruter un ou une responsable de service communication et développement qui coordonnera un nouveau service de cinq personnes (le responsable en question, une chargée de communication, une chargée de communication digitale, une chargée des relations médias et relations publiques et une responsable du développement). Il m'a semblé aujourd'hui important de repositionner ce service au centre du projet que je souhaite porter à partir de maintenant, et que l'on puisse mieux coordonner et mieux fédérer, à la fois sur sa stratégie de communication et sur sa stratégie de développement. Ce poste fait aujourd'hui l'objet de cette modification de tableau d'emploi parce que l'on change d'intitulé. C'est pour cela qu'il vous est présenté. Comme le disait Michel, cela a suivi la voie classique en interne auprès des représentants du personnel.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Des demandes de paroles ? Des questions ? On passe ce vote. Qui est pour ? Merci. Pas de contre ? Pas d'abstention.

Michel Delepaul soumet au vote la modification du tableau des emplois permanents ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Nous passons maintenant au point sur l'acquisition d'œuvres d'art. Ce sont des donations d'art brut, mais Sébastien est mieux placé que moi pour vous en exposer les tenants et les aboutissants. Je lui laisse la parole.

Sébastien FAUCON : Nous présentons uniquement des dons qui ont suivi le parcours complet. Je le redis, nos acquisitions font d'abord l'objet d'une présentation en commission scientifique avec le comité scientifique, puis en commission d'acquisition qui est l'instance portée par le ministère de la Culture, et enfin d'une validation définitive en CA avant délibération de la Métropole européenne puisque les acquisitions sont faites par la MEL, propriétaire des œuvres

et mise à disposition au LaM. Ces acquisitions regroupent un ensemble assez conséquent de silhouettes de Guy Brunet qui étaient exposées dans l'exposition *Guy Brunet, le cinéma de mon père*, qui nous a accompagnés jusqu'à la fermeture en septembre dernier. Elles viennent compléter un ensemble déjà présent d'une quinzaine d'œuvres de Guy Brunet dans la collection, à la fois silhouettes et films. C'est un très bel ensemble qui fera l'objet d'une itinérance en 2025 à Lorient et dans le sud à Decazeville d'où est originaire Guy Brunet.

S'ajoute à cette première proposition, un ensemble d'œuvres de Sylvia Katuszewski, des céramiques exposées dans le musée en parcours permanent, qui sont rentrées définitivement dans la collection. C'est un ensemble de sept céramiques dont vous voyez ici différentes faces à chaque fois.

S'ajoute encore un ensemble de quatre œuvres d'Hélène Boniol, deux attribuées à l'artiste et une anonyme. C'est un très joli ensemble qui nous est proposé par Marie Bonnafé, qui rejoint ici un ensemble d'œuvres déjà constitué dans la collection.

Enfin, un très beau don de Madame Sophie Vieillard concernant un dessin de Guillaume Pujolle, déjà présent dans la collection. C'est une œuvre assez exceptionnelle. Il travaillait avec des produits pharmaceutiques notamment. On est très content que cette œuvre soit proposée en don au musée. On en trouve assez peu en dehors des grandes collections d'art brut comme le LaM. Il y a une œuvre dans la donation Decharme à Pompidou. Il est plutôt présent au Musée d'art et d'histoire de l'Hôpital Sainte-Anne et à Lausanne. C'est un corpus assez réduit parce qu'il a assez peu produit. C'est marqué aussi par toute la période de la Première Guerre Mondiale qui transpire beaucoup dans son travail. Nous sommes très heureux car cela nous permet d'avoir un ensemble extrêmement représentatif et très renforcé avec cette nouvelle pièce. Ce sera tout pour les acquisitions à titre gratuit.

Michel DELEPAUL : Merci Sébastien. Des demandes de prises de parole ? Non ? On passe au vote.

Michel Delepaül soumet au vote l'acquisition d'œuvres d'art ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.
--

Michel DELEPAUL : Nous passons à la dernière délibération qui concerne une modification de tarifs. Vous savez que l'on est obligé de prendre des délibérations, sinon on ne peut pas encaisser les recettes. C'est une obligation légale. Chaque fois qu'il y a des modifications ou des ajouts de tarifs, il faut les passer au Conseil d'administration. Le point concerne aujourd'hui la modification de tarif d'un livre et des tarifs de l'exposition qui aura lieu à la Condition Publique à partir de mi-mars 2025.

Sébastien FAUCON : Concernant l'ouvrage de Wael Shawky, puisque l'on parle de son prix, j'aimerais évoquer sa date de sortie. L'idée est que ce livre vienne accompagner qui était consacrée à l'artiste et qui a été présentée au musée l'année dernière. Elle-même avait fait l'objet d'une résidence de production à Pompéi. C'est un très bel ouvrage qui sortira, un très beau livre d'artiste très documenté avec de nombreux textes critiques sur ce travail qui a été mis en lumière à la dernière Biennale de Venise. Le BAT doit être donné mi-janvier pour une sortie publique en mars. On l'a longtemps attendu, on a une date définitive, on est ravi. Initialement, l'ouvrage devait sortir à l'été dernier. Il y a eu beaucoup de retravail sur la maquette avec l'artiste et l'idée était de renforcer la partie critique de l'ouvrage.

Le reste concerne l'homogénéisation de tarifs entre le LaM et la Condition Publique dans le cadre de l'exposition et des ateliers, notamment scolaires et périscolaires, qui vont s'y dérouler.

Michel DELEPAUL : Des demandes de prise de parole ? Non. On peut passer au vote.

Michel Delepaul soumet au vote la modification de tarifs ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Michel DELEPAUL : Il nous reste un point à l'ordre du jour, une information sur les marchés passés par le LaM. Vous les avez affichés à l'écran. Je ne pense pas qu'il y ait sujet particulier sur ces deux marchés passés. Pas de prise de parole là-dessus ? C'était une simple information.

Michel DELEPAUL : Le conseil d'administration est maintenant terminé. Il nous reste les questions diverses. Les futures dates de Conseil d'administration s'affichent à l'écran. Si vous voulez bien les inscrire sur vos agendas pour que l'on ait le maximum de participants en séance. C'est important car c'est un peu dommage de devoir annuler un Conseil d'administration faute de quorum, comme cela a failli nous arriver aujourd'hui. Dominique lève la main. Vas-y, Dominique.

Dominique FURNE : D'où l'intérêt de donner le droit de vote à ceux qui sont en visio !

Michel DELEPAUL : On est bien d'accord, on va y travailler, Dominique ! Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Non ?

Michel DELEPAUL : Il me reste à clôturer ce Conseil d'administration en vous remerciant encore une fois pour votre présence. Dominique, je te souhaite un prompt établissement. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Portez-vous bien parce que l'on va avoir besoin de vous l'année prochaine, mais pas que, parce que c'est sympa d'avoir une bonne santé. Portez-vous bien, c'est mon premier vœu pour l'année 2025. Je vous dis à l'année prochaine, tout simplement ! Bon retour à vous !

Michel DELEPAUL
Président du Conseil d'administration du LaM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	02
----	------	----	----

OBJET :

Vote du compte financier 2024
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Didier Manier	X		POUR
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
M. Jérôme Desombre				
M. Jérémie Masurel				
M. Gonzague Flipo	X		POUR	
M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR	
Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR	
M. Christophe Slagmuylder				
Mme Eugénie Sant	X		POUR	
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR	



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-02

Vote du compte financier 2024

Délibération n°2025-01-02 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du compte financier de 2024.

Vu la proposition de compte financier jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le compte financier de 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité d'approuver le compte financier de 2024.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Delepaul', written over a horizontal line.

Agence Comptable du Lam

N° de SIRET : 200 031 797 00018

Date d'édition : 25/03/2025

**LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT –
EPCC LAM**

COMPTE FINANCIER 2024

PRESENTE A

La Chambre Régionale des Comptes

PAR LE COMPTABLE

Mme Mélanie GIVERS

AVANT EXERCE AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2024 au 01/02/2025

AGENCE COMPTABLE DU LAM

Date d'édition : 25/03/2025

Nomenclature : M4 spic

Voté par Nature

Exercice 2024

SOMMAIRE

1 ère Partie : SITUATION PATRIMONIALE

1- BILAN

Page 3

2- COMPTE DE RESULTAT

Page 6

2 ème Partie : EXECUTION BUDGETAIRE

1- EXECUTION DU BUDGET

Page 11

2- DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES

Page 15

3- DEVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGETAIRES

Page 16

4- TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LA BALANCE DEFINITIVE DES COMPTES DU GRAND LIVRE ET LE DEVELOPPEMENT DES RECETTES ET DES DEPENSES DE LA SECTION RELATIVE AUX OPERATIONS EN CAPITAL

Page 17

3 ème Partie : COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS

BALANCE DES COMPTES

Page 19

4 ème Partie : PAGE DES SIGNATURES

Page 38

SITUATION PATRIMONIALE

Cadre 7 - Bilan

ACTIF	Montant brut (2024)	Amortissements et provisions (à déduire) (2024)	Montant net (2024)	Net (2023)
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
203 - FRAIS DE RECH. DEV.	12 768,57	0,00	12 768,57	12 768,57
205 - CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	430 696,86	443 476,86	-12 780,00	-12 780,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
213 - CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
214 - CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	146 535,93	0,00	146 535,93	146 535,93
215 - INSTALLATIONS AGENCEMENTS	266 750,46	239 477,02	27 273,44	32 834,13
218 - AUTRES IMMO CORPO.	3 394 143,87	2 340 934,70	1 053 209,17	1 165 402,19
237-238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS EN COURS				
231 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
232 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
261 - TITRES DE PARTICIPATION	0,00	0,00	0,00	0,00
274 - PRETS ET AVANCES	0,00	0,00	0,00	0,00
275 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
AMORT. CONSTRUCTION SOL.AUTRUI	0,00	80 915,17	-80 915,17	-71 146,12
TOTAL I	4 250 895,69	3 104 803,75	1 146 091,94	1 273 614,70
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES FINANCIERES				
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00
STOCKS				
355 - STOCKS DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES D'EXPLOITATION				
41 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	752 608,74	0,00	752 608,74	491 462,96
441-445 CREANCES SUR ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	7 790,95	0,00	7 790,95	4 587,84

Cadre 7 - Bilan

Exercice : 2024
Budget : A

ACTIF	Montant brut (2024)	Amortissements et provisions (à déduire) (2024)	Montant net (2024)	Net (2023)
47 - AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION DISPONIBLITES	9 586,60	0,00	9 586,60	42 834,03
50 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
51 - 53 DISPONIBILITES	1 141 381,23	0,00	1 141 381,23	1 095 255,68
TOTAL II	1 911 367,52	0,00	1 911 367,52	1 634 149,51
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	6 162 263,21	3 104 803,75	3 057 459,46	2 907 755,21

Cadre 7 - Bilan

PASSIF	(2024)	Avant affectation (2023)	Après affectation (2023)
CAPIEAUX PROPRES			
CAPITAL	0,00	0,00	0,00
RESERVES	0,00	0,00	0,00
102-DOTATION	1 227 942,50	1 227 942,50	1 227 942,50
106 - RESERVES FACULTATIVES	316 301,31	316 301,31	316 301,31
110 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	292 427,13	438 824,37	438 824,37
119 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	0,00	0,00	0,00
12 - RESULTAT DE L'EXERCICE	243 745,05	-146 397,24	0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	2 680 415,99	1 836 670,94	1 836 670,94
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00
1518 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	23 684,51	16 393,47	16 393,47
153 PROVISIONS POUR PENSIONS	111 217,53	74 000,00	74 000,00
TOTAL II	134 822,04	90 393,47	90 393,47
DETTES	0,00	0,00	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
40-467 DETTES SUR ACHATS OU PRESTATIONS DE SERVICE ET COMPTES RATTACHES	438 588,98	767 389,73	767 389,73
42-43-445 -447-442 DETTES SOCIALES ET FISCALES	185 004,82	172 157,41	172 157,41
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	202 275,88	2 305,35	2 305,35
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00	0,00
471 - AUTRES RECETTES A CLASSER	1 351,75	365,19	365,19
487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (A RATTACHER	15 000,00	37 500,00	37 500,00
TOTAL III	842 221,43	979 717,68	979 717,68
477 - DIFFERENCES DE CONVERSION SUR OPERATIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	3 057 459,46	2 906 782,09	2 906 782,09

Cadre 7 - Compte de résultat

Exercice : 2024
Budget : A

Compte	Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		
604	ACHATS DETUDES ET PRESTATIONS DE SERVIC	807 351,74	901 947,37
605	ACHAT DE MATERIELS, EQUIPEMENTS ET TRAVA	19 463,48	35 263,53
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNI	760 774,84	1 098 878,40
607	ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
608	FRAIS ACCESSOIRES D'ACHAT	0,00	0,00
609	Remise et rabais sur achat de marchandises	0,00	0,00
611	SOUS- TRAITANCE GENERALE	0,00	0,00
612	CREDIT BAIL	0,00	0,00
613	LOCATIONS	70 305,75	487 599,35
614	CHARGES LOCATIVES & DE COPROP.	0,00	0,00
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS	194 731,95	169 678,67
616	PRIMES D'ASSURANCE	82 433,79	42 623,05
617	ETUDES ET RECHERCHES	0,00	0,00
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	65 286,30	58 174,29
619	RABAIS REMISES RISTOURNES SUR SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
621	PERSONNEL EXT. A L'ENTREPRISE	2 962,32	3 801,95
622	REMUN. D'INTERM. & HONORAIRES	202 083,32	87 607,27
623	PUB. PUBLICATIONS ET REL. PUB.	227 898,40	615 719,34
624	TRANSPORT BIENS & COLL. PERS.	257 038,02	450 828,41
625	DEPLACE. MISSIONS & RECEPTIONS	54 694,53	91 530,15
626	FRAIS POSTAUX & FRAIS TELECOM.	19 927,69	32 089,72
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	1 027,41	1 798,70
628	AUTRES SERVICES EXT. DIVERS	984 438,32	1 151 890,51
629	RABAIS REMISES RISTOURNES SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
	TOTAL 1	3 750 417,86	5 229 430,71
631-633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	117 948,00	106 971,00
635-637	AUTRES IMPOTS, TAXES	0,00	0,00
	TOTAL 2	117 948,00	106 971,00
641	CHARGES DE PERSONNEL		
	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT	1 539 599,31	1 520 830,97

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
645	CHARGES SEC. SOC. & PREVOYANCE	1 334 349,61	1 303 171,76
646-647	REMUNERATIONS DIVERSES - VACATIONS, AUTRES CHARGES SOCIALES	97 900,05	85 753,42
	TOTAL 3	2 971 848,97	2 909 756,15
	AUTRES CHARGES		
652-654	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE	0,00	0,00
651	REDEVANCES CONCESSIONS, BREVETS, LICENCE	104 790,84	92 462,33
657	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
658	CHARGES DIVERSES GESTION. COURANTE	0,00	0,00
	TOTAL 4	104 790,84	92 462,33
	CHARGES FINANCIERES		
661	CHARGES D'INTERETS	0,00	0,00
666	PERTES DE CHANGE	2 377,59	104,67
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
	TOTAL 5	2 377,59	104,67
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671	CHARGES EXCEPT./ OPER. GESTION	0,00	96,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	194,40	0,00
675	VAL. COMPT. ELEM. ACTIF CEDES	0,00	0,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPT./OPERAT. CAP.	33 051,00	29 700,31
	TOTAL 6	33 245,40	29 796,31
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	234 439,14	275 225,52
6815	DOT.PROV.POUR RISQUES (LITIGES)	44 428,57	16 393,47
6817	DOTATIONS PROVISION DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00
	TOTAL 7	278 867,71	291 618,99
	TOTAL DES CHARGES	7 259 496,37	8 660 140,16
	BENEFICE	243 745,05	0,00
	TOTAL GENERAL	7 503 241,42	8 660 140,16

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
701	VENTES DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	418 403,32	975 277,97
707	VENTE DE PRODUITS	2 403,32	6 510,18
708	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	475 770,35	344 146,48
713	STOCKS DE PRODUITS FINIS	0,00	0,00
	TOTAL 1	896 576,99	1 325 934,63
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
741	LCMU CONTRIBUTION	5 907 000,00	5 907 000,00
742	VILLENEUVE D'ASCO CONTRIBUTION	60 000,00	60 000,00
746	SUBVENTION AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	9 500,00	18 666,60
748	SUBVENTIONS SUR PROJETS	470 471,80	1 061 825,00
	TOTAL 2	6 446 971,80	7 047 491,60
	PRODUITS SPECIFIQUES		
751	REDEVANCES POUR BREVETS	0,00	0,00
757	REDEVANCE DU RESTAURANT	46 425,41	39 964,97
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURRANTE	21 047,97	12 915,44
	PRODUITS FINANCIERS		
762	PRODUITS AUTRES IMMOB.FINANCIERES	0,00	0,00
764	REVENUS VALEURS MOB. DE PLACEMENT	0,00	0,00
766	GAINS DE CHANGE	0,00	908,52
767	PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
	TOTAL 4	67 473,38	53 788,93
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771-778	PRODUITS EXCEPTIONNELS	92 219,25	86 132,46
773	ANNULLATION DE MANDATS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	395,30
775	PROD. EXCEPT. CESS. ELEMENTS D'ACTIF	0,00	0,00
776	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	0,00	0,00
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEM	0,00	0,00
	TOTAL 5	92 219,25	86 527,76
	REPRISE SUR CHARGES D'EXPLOITATION		

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
781	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION	0,00	0,00
	TOTAL 6	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	7 503 241,42	8 513 742,92
	PERTE	0,00	146 397,24
	TOTAL GENERAL	7 503 241,42	8 660 140,16

EXECUTION BUDGETAIRE

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	509 205,94	8 081 282,07	8 590 488,01
Titres de recettes émis (b)	234 439,14	7 739 408,66	7 973 847,80
Réductions de titres (c)	0,00	220 285,14	220 285,14
Recettes nettes (d=b-c)	234 439,14	7 519 123,52	7 753 562,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	509 205,94	8 081 282,07	8 590 488,01
Mandats émis (f)	106 916,38	7 359 995,64	7 466 912,02
Annulations de mandats (g)	0,00	84 617,17	84 617,17
Dépenses nettes (h=f-g)	106 916,38	7 275 378,47	7 382 294,85
Résultat de l'Exercice			
(d-h) Excédent	127 522,76	243 745,05	371 267,81
(h-d) Déficit			

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Investissement	270 629,11	0	+127 522,76		398 151,87
Fonctionnement	292 427,13	0	+243 745,05		536 172,18
TOTAL	563 056,24	0	+371 267,81		934 324,05

Exécution du budget

Exécution du budget

COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ

DEPENSES		RECETTES	
EXPLOITATION DEPENSES REELLES		EXPLOITATION RECETTES REELLES	
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 747 455,54	70 - VENTES DE PRODUITS ET DE SERVICES	896 576,99
012- DEPENSES DE PERSONNEL	3 108 641,39	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 446 971,80
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	104 790,84	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 473,38
66 - CHARGES FINANCIERES	2 377,59	76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 245,40	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	92 219,25
69 - IMPOTS SUR LES SOCIETES		79 - TRANDFERT DE CHARGES	
014- ATTENUATIONS DE PRODUITS		013- ATTENUATIONS DE CHARGES	15 882,10
68 - PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	44 428,57	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	
042 - AMORTISSEMENTS	234 439,14	042 - QUOTE PART ET NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	
TOTAL DES DEPENSES (1)	7 275 378,47	TOTAL DES RECETTES (2)	7 519 123,52
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	243 745,05	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultats (1) + (3) = (2) + (4)	7 519 123,52	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultats prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	7 519 123,52

TABEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGÉ

EMPLOIS		RESSOURCES	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	243 745,05
INVESTISSEMENT DEPENSES RELLES		INVESTISSEMENT RECETTES RELLES	
16 - EMPRUNTS		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		16 - REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 916,38		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RESTITUÉS	
27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		INVESTISSEMENT RECETTES D'ORDRE	
INVESTISSEMENT DEPENSES D'ORDRE		040 - AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	234 439,14
040 - AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	106 916,38	TOTAL DES RESSOURCES (6)	478 184,19
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7)	371 267,81	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT	
= (6) - (5)		(8) = (5) - (6)	

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat prévisionnel de l'exercice : (3)-(4)	243 745,05
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	44 428,57
QUOTE PART VERSEE AU RESULTAT	
NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	
REPRISES SUR PROVISIONS	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	288 173,62

Cadre 2 - Développement des dépenses budgétaires

Exercices : 2024

Budget : A EPCC LaM

1 Numéros et libellés des chapitres articles et paragraphes	Dépenses						Montant des crédits			
	2 Montant brut des ordres de dépenses	2 bis Dont dépenses sur crédits extournés	3 Reversements	4 Extourne	5 Montant net des dépenses	6 Crédits ouverts au titre du budget	7 D'ordre budgétaire	8 Crédits ouverts au titre du budget non employés	9 Crédits extournés non employés	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 832 072,71		0,00	-84 617,17	3 747 455,54	3 997 077,20		249 621,66		
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 108 641,39		0,00	0,00	3 108 641,39	3 113 345,27		4 703,88		
65 AUTRES CH. DE GEST. COURANTE	104 790,84		0,00	0,00	104 790,84	105 546,01		753,17		
66 CHARGES FINANCIERES	2 377,59		0,00	0,00	2 377,59	3 000,00		622,41		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 245,40		0,00	0,00	33 245,40	34 400,00		1 154,60		
1 Fonctionnement dépenses réelles	7 081 127,93		0,00	-84 617,17	6 996 510,76	7 253 368,48		256 857,72		
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00	0,00	0,00	544 826,00		544 826,00		
042 OPERATIONS D'ORDRE	234 439,14		0,00	0,00	234 439,14	238 576,83		4 137,69		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	44 428,57		0,00	0,00	44 428,57	44 510,76		82,19		
2 Fonctionnement dépenses d'ordre	278 867,71		0,00	0,00	278 867,71	827 913,59		549 045,88		
Section d'exploitation	7 359 995,64		0,00	-84 617,17	7 275 378,47	8 081 282,07		805 903,60		
21 IMMO.CORPORELLES	106 916,38		0,00	0,00	106 916,38	167 248,90		60 332,52		
3 Investissement dépenses réelles	106 916,38		0,00	0,00	106 916,38	167 248,90		60 332,52		
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00	0,00	0,00	341 957,04		341 957,04		
4 Investissement dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00	341 957,04		341 957,04		
Section d'investissement	106 916,38		0,00	0,00	106 916,38	509 205,94		402 289,56		
Totaux par budget	7 466 912,02		0,00	-84 617,17	7 382 294,85	8 590 488,01		1 208 193,16		

Cadre 3 - Développement des recettes budgétaires

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2024

Numeros et libelles des chapitres articles et paragraphes	Recettes					Situation				
	1	2	2 bis	3	4	5	6	7	8	9
	Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulations des titres de recettes	Extournes	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions exécutées non exécutées	Plus values	Moins values
013 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS	15 882,10		0,00		15 882,10	0,00			15 882,10	0,00
70 VENTES PROD FABRIQUES	913 362,13		16 785,14		896 576,99	956 072,00			0,00	59 495,01
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	6 650 471,80		203 500,00		6 446 971,80	6 673 021,10			0,00	226 049,30
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	67 473,38		0,00		67 473,38	76 670,30			0,00	9 196,92
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	92 219,25		0,00		92 219,25	86 589,53			5 629,72	0,00
5 Fonctionnement recettes réelles	7 739 408,66		220 285,14		7 519 123,52	7 792 352,93			21 511,82	294 741,23
R002 REPRISE DE RESULTAT	0,00		0,00		0,00	288 929,14			0,00	288 929,14
6 Fonctionnement recettes d'ordre	0,00		0,00		0,00	288 929,14			0,00	288 929,14
Section d'exploitation	7 739 408,66		220 285,14		7 519 123,52	8 081 282,07			21 511,82	583 670,37
040 OPERATIONS D'ORDRE	234 439,14		0,00		234 439,14	238 576,83			0,00	4 137,69
R001 REPRISE DE RESULTAT	0,00		0,00		0,00	270 629,11			0,00	270 629,11
8 Investissement recettes d'ordre	234 439,14		0,00		234 439,14	509 205,94			0,00	274 766,80
Section d'investissement	234 439,14		0,00		234 439,14	509 205,94			0,00	274 766,80
Total	7 973 847,80		220 285,14		7 753 562,66	8 590 488,01			21 511,82	858 437,17

Budget A

Cadre 5 – Tableau de concordance entre la balance définitive des comptes du grand livre et de développement des recettes et des dépenses de la section relative aux opérations en capital

Opérations budgétaires de l'exercice		Numéros et intitulés du compte		Opérations budgétaires de recettes			Opérations non budgétaires		Total			Opérations de l'exercice à la balance	
1	2	Numéro de compte	Intitulé du compte	3	4	5	6	Des débits (1+3+5)	Des crédits (2+4+6)	Des débits	Crédits	1	2
Montant des ordres de dépenses	Revenants			Annulations et réductions de titres et recettes	Montants des titres de recettes	Débit	Crédit						
0,00	0,00	110	Report à Nouveau (solde créditeur)	0,00	0,00	146 397,24	0,00	146 397,24	0,00	146 397,24	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	120	Résultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	0,00	0,00	243 745,05	0,00	243 745,05	0,00	243 745,05	0,00	243 745,05
0,00	0,00	129	Résultat de l'exercice (solde débiteur)	0,00	0,00	0,00	146 397,24	0,00	146 397,24	0,00	146 397,24	0,00	146 397,24
0,00	0,00	15181	Autres provisions pour risques non budgétaires	0,00	0,00	0,00	7 211,04	0,00	7 211,04	0,00	7 211,04	0,00	7 211,04
0,00	0,00	1531	Provision sur pension et obligations similaires non budgétaire	0,00	0,00	0,00	37 217,53	0,00	37 217,53	0,00	37 217,53	0,00	37 217,53
0,00	0,00	2051	Concessions droits similaires	0,00	0,00	0,00	70 947,60	0,00	70 947,60	0,00	70 947,60	0,00	70 947,60
1 472,88	0,00	2154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	41 356,70	0,00	41 356,70	0,00	41 356,70	0,00	41 356,70
1 075,02	0,00	2155	Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,02	0,00	1 075,02	0,00	0,00	0,00
63 294,52	0,00	2181	Inst Générale Agenc Aménag divers	0,00	0,00	0,00	5 071,97	63 294,52	5 071,97	63 294,52	5 071,97	63 294,52	5 071,97
35 810,75	0,00	2183	Matériel de bureau Informatique	0,00	0,00	0,00	73 874,62	35 810,75	73 874,62	35 810,75	73 874,62	35 810,75	73 874,62
5 263,21	0,00	2188	Autres.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 263,21	0,00	5 263,21	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	28051	Amortissements logiciels	0,00	0,00	70 947,60	0,00	70 947,60	0,00	70 947,60	0,00	70 947,60	0,00
0,00	0,00	28145	Amort Construtions Sol Autrui	0,00	9 769,05	0,00	0,00	0,00	9 769,05	0,00	9 769,05	0,00	9 769,05
0,00	0,00	28151	Amort Instal complexes spécialisées	0,00	890,02	0,00	0,00	0,00	890,02	0,00	890,02	0,00	890,02
0,00	0,00	28154	Dépréciation Instal techniques Mat Out	0,00	7 098,14	41 356,70	0,00	41 356,70	7 098,14	41 356,70	7 098,14	41 356,70	7 098,14
0,00	0,00	28155	Amortissement outillage industriel	0,00	120,43	0,00	0,00	0,00	120,43	0,00	120,43	0,00	120,43
0,00	0,00	28181	Dépréciation Instal Générales Ag Amen	0,00	167 895,73	5 071,97	0,00	5 071,97	167 895,73	5 071,97	167 895,73	5 071,97	167 895,73
0,00	0,00	28183	Amortissement Mat Bureau Informatique	0,00	17 923,51	73 874,62	0,00	73 874,62	17 923,51	73 874,62	17 923,51	73 874,62	17 923,51

0,00	0,00	28184	Amortissements mobilier	0,00	5 538,39	0,00	0,00	0,00	0,00	5 538,39	0,00	5 538,39
0,00	0,00	28188	Amortissements autres immobilisations	0,00	25 203,87	0,00	0,00	0,00	0,00	25 203,87	0,00	25 203,87
106 916,38	0,00		TOTAUX	0,00	234 439,14	337 648,13	625 821,75	444 564,51	860 260,89	444 564,51	860 260,89	

COMPTABILITE DES DENIERS ET VALEURS

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 1	COMPTES DE CAPITAUX	146 397,24	146 397,24	292 794,48	2 873 461,65	434 578,86	2 508 032,51		2 215 238,03
10	COMPTE DE CAPITAUX				1 544 243,81		1 544 243,81		1 544 243,81
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALES				1 227 942,50		1 227 942,50		1 227 942,50
	DIVESTISSEMENT								
1021	DOTATIONS ET FONDS GLOBALES				1 227 942,50		1 227 942,50		1 227 942,50
	DIVESTISSEMENT								
106	RESERVES				316 301,31		316 301,31		316 301,31
1068	RESERVES FACULTATIVES				316 301,31		316 301,31		316 301,31
11	REPORT A NOUVEAU		146 397,24	146 397,24	438 824,37		438 824,37		292 427,13
110	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)		146 397,24	146 397,24	438 824,37		438 824,37		292 427,13
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	146 397,24		146 397,24		390 142,29	390 142,29		243 745,05
120	RESULTAT DE L'EXERCICE (SOLDE CREDITEUR)					243 745,05	243 745,05		243 745,05
129	RESULTAT DE L'EXERCICE(SOLDE DEBITEUR)	146 397,24		146 397,24		146 397,24	146 397,24		
15	PROVISIONS				90 393,47	44 428,57	134 822,04		134 822,04
151	PROVISIONS POUR RISQUES				16 393,47	7 211,04	23 604,51		23 604,51
1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES				16 393,47	7 211,04	23 604,51		23 604,51
15181	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES NON BUDGETAIRES				16 393,47	7 211,04	23 604,51		23 604,51

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
153	PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES				74 000,00	37 217,53	111 217,53		111 217,53
1531	PROVISIONS SUR PENSION ET OBLIGATIONS SIMILAIRES NON BUDGETAIRE				74 000,00	37 217,53	111 217,53		111 217,53

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC I AM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	4 335 230,20	298 167,27	4 633 397,47	3 061 615,50	425 690,03	3 487 305,53	4 250 895,69	3 104 803,75
20	IMMO INCORPORELLES	514 413,03		514 413,03		70 947,60	70 947,60	443 465,43	
203	FRAIS DE RECHERCHE DEVELOP	12 768,57		12 768,57				12 768,57	
2031	FRAIS DETUDES	12 768,57		12 768,57				12 768,57	
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	501 644,46		501 644,46		70 947,60	70 947,60	430 696,86	
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	501 644,46		501 644,46		70 947,60	70 947,60	430 696,86	
21	IMMO.CORPORELLES	3 820 817,17	106 916,38	3 927 733,55		120 363,29	120 363,29	3 807 430,26	
214	Constructions sur sol d'aérien	146 535,93		146 535,93				146 535,93	
2145	Construction sur sol d'aérien - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	146 535,93		146 535,93				146 535,93	
215	INSTALLAT.TECHNIQUES,MA TOUT	305 559,26	2 541,90	308 107,16		41 356,70	41 356,70	266 750,46	
2151	INSTALLAT.COMPLEXES SPECIALISEES	9 208,93		9 208,93				9 208,93	
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	280 542,70	1 472,88	282 015,58		41 356,70	41 356,70	240 658,88	
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	14 266,13	1 073,02	15 341,15				15 341,15	
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	1 541,50		1 541,50				1 541,50	
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	3 368 721,98	104 368,48	3 473 090,46		78 946,59	78 946,59	3 394 143,87	

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
2181	INST.GENER.AGENC..AMENAG .DIV.	1 305 565,68	63 294,52	1 368 860,20		5 071,97	5 071,97	1 363 788,23	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	24 000,00		24 000,00				24 000,00	
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	309 961,04	35 810,75	345 771,79		73 874,62	73 874,62	271 897,17	
2184	MOBILIER	1 332 981,81		1 332 981,81				1 332 981,81	
2188	AUTRES	396 213,45	5 263,21	401 476,66				401 476,66	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		191 250,89	191 250,89	3 061 615,50	234 439,14	3 296 054,64		3 104 803,75
28051	AMORTISSEMENTS LOGICIELS		70 947,60	70 947,60	514 424,46		514 424,46		443 476,86
2814	AMORT. CONSTRUCTION SOLAUTRUI				71 146,12	9 769,85	80 915,17		80 915,17
28145	AMORT. CONSTRUCTION SOL AUTRUI				71 146,12	9 769,05	80 915,17		80 915,17
2815	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT. OUT		41 356,70	41 356,70	272 725,13	8 108,59	280 833,72		239 477,02
28151	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES				5 504,91	890,02	6 394,93		6 394,93
28153	DEPREC.INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE				2 527,20		2 527,20		2 527,20
28154	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT .OUT		41 356,70	41 356,70	257 904,65	7 098,14	265 002,79		223 646,09
28155	Amortissement Outillage industriel				5 311,10	120,43	5 431,53		5 431,53

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
28157	Amortissement Agençements et aménagements du matériel et outillage industriel				1 477,27		1 477,27		1 477,27
28181	DEPRECIATION GÉNÉRAL AGA MEN		5 071,97	5 071,97	770 665,55	167 895,73	938 561,28		933 489,31
28182	DEPRECIATION MATÉRIEL DE TRANSPORT				24 000,00		24 000,00		24 000,00
28183	AMORTISSEMENT MATÉRIEL BUREAU INFORMATIQUE		73 874,62	73 874,62	293 812,70	17 923,51	311 736,21		237 861,59
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER				826 977,48	5 538,39	832 515,87		832 515,87
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS				287 864,06	25 203,87	313 067,93		313 067,93

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 4	COMPTES DE TIERS	535 133,83	15 364 156,32	15 899 292,15	983 939,80	14 994 587,49	15 978 527,29	762 986,29	842 221,43
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 275 601,19	4 275 601,19	743 881,71	3 946 800,44	4 690 682,15		415 080,96
401	FOURNISSEURS ORDINAIRES		4 224 263,18	4 224 263,18	645 286,47	3 795 484,08	4 440 770,55		216 507,37
4011	FOURNISSEURS		4 224 263,18	4 224 263,18	645 286,47	3 795 484,08	4 440 770,55		216 507,37
404	FOURNISSEURS EMMOBILISATIONS		135 116,37	115 118,37	16 618,07	106 916,38	123 534,45		8 416,08
4041	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION		115 118,37	115 118,37	16 618,07	106 916,38	123 534,45		8 416,08
408	FOURNISSEURS FNP		-71 463,50	-71 463,50	81 977,17	36 716,84	118 694,01		190 157,51
4091	Fournisseurs Avances versées sur commandes		7 683,14	7 683,14		7 683,14	7 683,14		
41	CLIENTS	491 462,96	7 379 937,08	7 871 400,04		7 118 791,30	7 118 791,30	752 608,74	
411	CLIENTS	491 462,96	7 379 937,08	7 871 400,04		7 118 791,30	7 118 791,30	752 608,74	
42	PERSONNEL COMPTES RATTACHES		1 544 612,79	1 544 612,79	4 084,47	1 540 528,32	1 544 612,79		
421	REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL		1 544 112,79	1 544 112,79	4 084,47	1 540 028,32	1 544 112,79		
4211	REMUNERATIONS DUES		1 544 112,79	1 544 112,79	4 084,47	1 540 028,32	1 544 112,79		
427	OPPOSITION		500,00	500,00		500,00	500,00		
43	COTISATIONS SOCIALES		1 453 230,37	1 453 230,37	143 183,45	1 463 242,36	1 606 425,81		153 195,44
431	SECURITE SOC. COT. PATR.		922 909,08	922 909,08	70 957,00	925 651,96	996 608,96		73 699,88
4311	SS.COTIS PATRONALE		922 909,08	922 909,08	70 957,00	925 651,96	996 608,96		73 699,88
437	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		530 321,29	530 321,29	72 226,45	537 590,40	609 816,85		79 495,56

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
44	ETAITS ET SUBV	7 836,84	204 003,85	211 840,69	28 138,49	207 728,63	235 859,12	7 790,95	31 889,38
4421	Prélèvement à la source. Impôt sur le revenu		85 769,00	85 769,00	281,00	93 781,00	94 062,00		8 293,00
445	TVA	7 836,84	110 699,15	118 535,99	27 857,49	104 883,23	132 740,72	7 790,95	21 995,68
4452	TVA intracommunautaire due		25 015,00	25 015,00	3 440,00	22 399,00	25 835,00		824,00
4455	TVA A DECAISSER		23 501,24	23 501,24	3 249,00	20 252,24	23 501,24		
4456	TVA DEDUCTIBLE	6 372,84	22 225,86	28 598,70		22 271,75	22 271,75	6 326,95	
44566	TVA PRESTATIONS ET SERVICES	2 388,16	20 924,86	23 313,02		20 970,75	20 970,75	2 342,27	
44567	CREDIT DE TVA A REPORTER	3 984,68	1 301,00	5 285,68		1 301,00	1 301,00	3 984,68	
4457	TVA COLLECTEE		39 957,05	39 957,05	1 891,49	39 960,24	41 851,73		1 894,68
4458	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 464,00		1 464,00	19 277,00		19 277,00	1 464,00	19 277,00
44581	TVA SUR FACTURES NON PARVENUES				2 640,00		2 640,00		2 640,00
44582	TVA SUR RECETTES A RECULISER	1 464,00		1 464,00				1 464,00	
44588	Autres taxes sur le chiffre d'affaire à régulariser				16 637,00		16 637,00		16 637,00
447	AUTRES IMPOTS ET TAXES		7 535,70	7 535,70		9 056,40	9 056,40		1 520,70
4478	AUTRES IMPOTS ET TAXES		7 535,70	7 535,70		9 056,40	9 056,40		1 520,70
46	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS		17 397,96	17 397,96	25 813,37	217 368,49	243 181,86		225 783,90
466	EXCEDENT DE VERSEMENT		17 203,56	17 203,56	2 305,35	217 174,09	219 479,44		202 275,88

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
4664	EXCEDENT DE VERSEMENT SUR FACTURES		17 203,56	17 203,56	2 305,35	217 174,09	219 479,44		202 275,88
467	AUTRES CPTES DEBITEURS CREDITEURS		194,40	194,40	23 508,02	194,40	23 702,42		23 508,02
46711	AUTRES COMPTES		194,40	194,40		194,40	194,40		
46721	AUTRES COMPTES DEBITEURS				23 508,02		23 508,02		23 508,02
47	COMPTE D'ATTENTE	35 834,03	466 875,08	502 709,11	1 338,31	500 135,95	501 474,26	2 586,60	1 351,75
471	RECETTES A CLASSER	35 806,51	419 463,09	446 269,60	1 338,31	443 971,51	445 309,82	2 311,53	1 351,75
4711	VERSEMENTS DES REGISSEURS	35 806,51	258 498,00	294 304,51		293 064,51	293 064,51	1 240,00	
4712	VIREMENTS REIMPUTES		870,00	870,00	851,75	1 370,00	2 221,75		1 351,75
4713	RECETTES PERCUES AVANT EMISSION DES TITRES		10 250,00	10 250,00		10 250,00	10 250,00		
4718	AUTRES RECETTES A REGULARISER		140 845,09	140 845,09	486,56	139 287,00	139 773,56	1 071,53	
472	DEPENSES A CLASSER	21,77	56 410,16	56 431,93		56 163,83	56 163,83	268,10	
4721	DEP. PAYEES AV. ORDONNANCEMENT		47 156,70	47 156,70		47 156,70	47 156,70		
4728	AUTRES DEPENSES A REGULARISER	21,77	9 253,46	9 275,23		9 007,13	9 007,13	268,10	
478	Autres comptes transitoires	5,75	1,83	7,58		0,61	0,61	6,97	
4784	Arrondi sur déclaration de TVA	5,75	1,83	7,58		0,61	0,61	6,97	
487	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		22 500,00	22 500,00	37 500,00		37 500,00		15 000,00

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 5	COMPTES FINANCIERS	1 102 255,68	7 686 516,73	8 788 772,41		7 640 391,18	7 640 391,18	1 148 381,23	
51	BANQUES	1 094 433,38	7 487 649,02	8 582 082,40		7 361 523,47	7 361 523,47	1 148 558,93	
511	CHEQUES A L'ENCAISSEMENTS		16 554,30	16 554,30		16 554,30	16 554,30		
5112	CHEQUES BANCAIRES A L'ENCAIS		16 554,30	16 554,30		16 554,30	16 554,30		
515	TRESOR	1 094 433,38	7 391 094,72	8 485 528,10		7 344 969,17	7 344 969,17	1 140 558,93	
53	CAISSE	822,30		822,30				822,30	
531	CAISSE	822,30		822,30				822,30	
54	REGIES D'AVANCES ACCREDITES	7 000,00		7 000,00				7 000,00	
541	REGIES D'AVANCES	7 000,00		7 000,00				7 000,00	
5411	REGIES D'AVANCES	2 000,00		2 000,00				2 000,00	
5412	REGIES DE RECETTES	5 000,00		5 000,00				5 000,00	
58	VIREMENTS INTERNES		278 867,71	278 867,71		278 867,71	278 867,71		
580	Operations d'ordre budgétaires		278 867,71	278 867,71		278 867,71	278 867,71		

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 6	CHARGES		7 275 378,47	7 275 378,47		7 275 378,47		7 275 378,47	
60	ACHATS		1 587 598,06	1 587 598,06		1 587 598,06		1 587 598,06	
604	ACHATS D'ETUDES ET PREST-SERVICES		807 351,74	807 351,74		807 351,74		807 351,74	
605	ACHATS MATERIELS, EQUIPT.TRAVAUX		19 463,48	19 463,48		19 463,48		19 463,48	
606	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT NON STOCKES		760 774,84	760 774,84		760 774,84		760 774,84	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES		650 749,81	650 749,81		650 749,81		650 749,81	
6063	FOURNITURES ENTRE & PET. EQP		94 014,04	94 014,04		94 014,04		94 014,04	
6064	FOURNITURES ADM		3 972,47	3 972,47		3 972,47		3 972,47	
6066	CARBURANTS		5 464,52	5 464,52		5 464,52		5 464,52	
6068	AUTRES FOURNITURES		6 574,00	6 574,00		6 574,00		6 574,00	
60681	ACHATS DU CENTRE DE DOCUMENTATION		1 918,00	1 918,00		1 918,00		1 918,00	
60682	AUTRES FOURNITURES EXPOSITION		4 656,00	4 656,00		4 656,00		4 656,00	
61	ACHATS DE SOUS TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURS		412 757,79	412 757,79		412 757,79		412 757,79	
613	LOCATIONS		76 305,75	76 305,75		76 305,75		76 305,75	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		13 537,44	13 537,44		13 537,44		13 537,44	
6135	LOCATIONS MOBILIERES		56 768,31	56 768,31		56 768,31		56 768,31	

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS		194 731,95	194 731,95		194 731,95	194 731,95		
6152	TRAV ENTRET. IM MOBILIER		51 990,66	51 990,66		51 990,66	51 990,66		
6155	TRAV ENTRET. MOBILIER		4 420,99	4 420,99		4 420,99	4 420,99		
61551	MATERIEL ROULANT		4 420,99	4 420,99		4 420,99	4 420,99		
6156	MAINTENANCE		138 320,30	138 320,30		138 320,30	138 320,30		
616	PRIMES D'ASSURANCE		82 433,79	82 433,79		82 433,79	82 433,79		
6161	PRIMES D'ASSURANCE		21 692,27	21 692,27		21 692,27	21 692,27		
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION		60 741,52	60 741,52		60 741,52	60 741,52		
618	DIVERS		65 286,30	65 286,30		65 286,30	65 286,30		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 750 070,01	1 750 070,01		1 750 070,01	1 750 070,01		
621	PERSONNEL INTERIMAIRE		2 962,32	2 962,32		2 962,32	2 962,32		
6211	PERSONNEL INTERIMAIRE		2 962,32	2 962,32		2 962,32	2 962,32		
622	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE ET HONORAIRES		202 083,32	202 083,32		202 083,32	202 083,32		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS		5 157,93	5 157,93		5 157,93	5 157,93		
6226	HONORAIRES		196 925,39	196 925,39		196 925,39	196 925,39		
623	PUBLICITE PUBLICATIONS & REL PUBLIQUES		227 898,40	227 898,40		227 898,40	227 898,40		
6231	ANNONCES & INSERTIONS		153 141,04	153 141,04		153 141,04	153 141,04		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		73 685,34	73 685,34		73 685,34	73 685,34		

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS		CREDITS		SOLDES			
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6238	DIVERS		1 072,02	1 072,02		1 072,02		1 072,02	
624	TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNEL		257 038,02	257 038,02		257 038,02		257 038,02	
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS		59 423,30	59 423,30		59 423,30		59 423,30	
6248	TRANSPORTS DIVERS		197 614,72	197 614,72		197 614,72		197 614,72	
625	DEPLACEMENT MISSIONS ET RECEPTION		54 694,53	54 694,53		54 694,53		54 694,53	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - EXT.		18 843,90	18 843,90		18 843,90		18 843,90	
6256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL		9 174,45	9 174,45		9 174,45		9 174,45	
6257	RECEPTIONS		26 676,18	26 676,18		26 676,18		26 676,18	
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS		19 927,69	19 927,69		19 927,69		19 927,69	
6261	AFFRANCH. ET ROUTAGE		10 990,75	10 990,75		10 990,75		10 990,75	
6262	TELEPHONE ET TELEX		8 936,94	8 936,94		8 936,94		8 936,94	
627	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES		1 027,41	1 027,41		1 027,41		1 027,41	
628	CHARGES EXTERNES DIVERSES		984 438,32	984 438,32		984 438,32		984 438,32	
6281	CONCOURS DIVERS		26 318,66	26 318,66		26 318,66		26 318,66	
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		821 473,15	821 473,15		821 473,15		821 473,15	
6283	Frais de nettoyage des locaux		118 766,02	118 766,02		118 766,02		118 766,02	

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT		17 880,49	17 880,49		17 880,49			
63	IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES		117 948,00	117 948,00		117 948,00			
6333	PARTICIPATION EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE		24 167,00	24 167,00		24 167,00			
6338	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS		93 781,00	93 781,00		93 781,00			
64	CHARGES DE PERSONNEL		2 987 731,07	2 987 731,07		2 987 731,07			
641	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT		1 539 599,31	1 539 599,31		1 539 599,31			
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL		1 534 132,93	1 534 132,93		1 534 132,93			
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS		5 466,38	5 466,38		5 466,38			
645	CHARGES SOCIALES ET DE PREVOYANCE		1 350 231,71	1 350 231,71		1 350 231,71			
6451	COTISATIONS URSSAF		925 651,96	925 651,96		925 651,96			
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PENSIONS CIVILES		424 579,75	424 579,75		424 579,75			
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE								
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		97 900,05	97 900,05		97 900,05			
6471	TITRES RESTAURANTS		64 316,00	64 316,00		64 316,00			

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS		CREDITS		SOLDES			
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6472	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE		24 527,65	24 527,65		24 527,65	24 527,65		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE		9 056,40	9 056,40		9 056,40	9 056,40		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		104 790,84	104 790,84		104 790,84	104 790,84		
651	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQUES, PROCEDÉS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		104 790,84	104 790,84		104 790,84	104 790,84		
6516	DROITS D'AUTEURS		104 790,84	104 790,84		104 790,84	104 790,84		
66	CHARGES FINANCIERES		2 377,59	2 377,59		2 377,59	2 377,59		
666	PERTES DE CHANGE		2 377,59	2 377,59		2 377,59	2 377,59		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		33 245,40	33 245,40		33 245,40	33 245,40		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		194,40	194,40		194,40	194,40		
678	AUTRES CHARGES EXCEPT.		33 051,00	33 051,00		33 051,00	33 051,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		278 867,71	278 867,71		278 867,71	278 867,71		
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		278 867,71	278 867,71		278 867,71	278 867,71		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS Inc		234 439,14	234 439,14		234 439,14	234 439,14		
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPL		44 428,57	44 428,57		44 428,57	44 428,57		

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 7	RECETTES		7 723 526,56	7 723 526,56		7 723 526,56			
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES		913 362,13	913 362,13		913 362,13			
706	PRESTATIONS DE SERVICES		435 013,52	435 013,52		435 013,52			
7061	BILLETTERIE		218 668,32	218 668,32		218 668,32			
7062	FORPAIT VISITE ET ATELIER		155 335,20	155 335,20		155 335,20			
7063	VISIOGUIDE		10,00	10,00		10,00			
7068	MECENAT		61 000,00	61 000,00		61 000,00			
707	VENTE DE PRODUITS		2 578,26	2 578,26		2 578,26			
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		475 770,35	475 770,35		475 770,35			
7083	LOCATIONS DIVERSES		51 900,00	51 900,00		51 900,00			
7088	AUTRES PROD. DACT ANNEXES		423 870,35	423 870,35		423 870,35			
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION		6 650 471,80	6 650 471,80		6 650 471,80			
741	CONTRIBUTION MEL		5 907 000,00	5 907 000,00		5 907 000,00			
742	CONTRIBUTION VILLENEUVE D'ASCO		60 000,00	60 000,00		60 000,00			
746	SUBVENTION AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS		9 500,00	9 500,00		9 500,00			
748	SUBVENTIONS SUR PROJETS		673 971,80	673 971,80		673 971,80			
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS MEL		540 096,80	540 096,80		540 096,80			

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC Lam

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
7482	SUBVENTIONS SUR PROJETS VILLENEUVE D'ASCO		48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00		
7483	SUBVENTIONS SUR PROJETS CONSEIL REGIONAL		39 500,00	39 500,00		39 500,00	39 500,00		
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS DRAC		46 375,00	46 375,00		46 375,00	46 375,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		67 473,38	67 473,38		67 473,38	67 473,38		
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS		46 425,41	46 425,41		46 425,41	46 425,41		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		21 047,97	21 047,97		21 047,97	21 047,97		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		92 219,25	92 219,25		92 219,25	92 219,25		
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE		77 311,35	77 311,35		77 311,35	77 311,35		
7713	LIBERALITES RECUES		312,00	312,00		312,00	312,00		
7718	Autres Produits exceptionnels sur opération de gestion		76 999,35	76 999,35		76 999,35	76 999,35		
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		14 907,90	14 907,90		14 907,90	14 907,90		
7781	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS C'ART		14 282,00	14 282,00		14 282,00	14 282,00		
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PARCOURS		540,00	540,00		540,00	540,00		
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		85,90	85,90		85,90	85,90		

BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Budget : A EPCC LAM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 8	BILAN D'ENTREE	6 119 016,95		6 119 016,95	6 119 016,95		6 119 016,95		
89	BILAN D'ENTREE	6 119 016,95		6 119 016,95	6 119 016,95		6 119 016,95		
892	BILAN D'ENTREE	6 119 016,95		6 119 016,95	6 119 016,95		6 119 016,95		

**BALANCE DEFINITIVE
DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Budget : A EPCC LaM

Exercice : 2024

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Classe 1	COMPTES DE CAPITAUX	146 397,24	146 397,24	292 794,48	2 073 461,65	434 570,86	2 508 032,51		2 215 238,03
Classe 2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	4 335 230,20	298 167,27	4 633 397,47	3 061 615,50	425 690,03	3 487 305,53	4 250 895,69	3 104 803,75
Classe 4	COMPTES DE TIERS	535 133,83	15 364 158,32	15 899 292,15	983 939,80	14 994 587,49	15 978 527,29	762 986,29	842 221,43
Classe 5	COMPTES FINANCIERS	1 102 255,68	7 686 516,73	8 788 772,41		7 640 391,18	7 640 391,18	1 148 381,23	
Classe 6	CHARGES		7 275 378,47	7 275 378,47		7 275 378,47	7 275 378,47		
Classe 7	RECETTES		7 723 526,56	7 723 526,56		7 723 526,56	7 723 526,56		
Classe 8	BILAN D'ENTREE	6 119 016,95		6 119 016,95	6 119 016,95		6 119 016,95		
Totaux BCG		12 238 033,90	38 494 144,59	50 732 178,49	12 238 033,90	38 494 144,59	50 732 178,49	6 162 263,21	6 162 263,21

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Cf observations

A Lille, le 23.05.25



Le soussigné, Mélanie GIVERS, agent comptable du LAM, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celle qui ont été faites pour le service du LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM pendant l'année 2024.

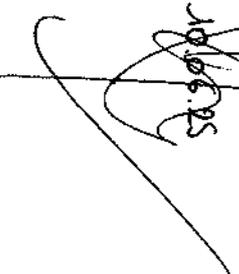
Et qu'il n'existe aucune autre à sa connaissance.

A Villeneuve d'Ascq, le 03/06/25



Vu par, Michel DELEPAUL, Président du conseil d'administration du LAM, qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 10.06.25 par l'organe délibérant.

A Villeneuve d'Ascq, le 10.06.25



AGENCE COMPTABLE DU LAM

LAM – LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT – EPCC LAM

Nombre de Pages (page de garde comprise) : 38

FIN DE DOCUMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	03
----	------	----	----

OBJET :

Vote du compte administratif 2024
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Didier Manier	X		POUR
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
M. Jérôme Desombre				
M. Jérémie Masurel				
M. Gonzague Flipo	X		POUR	
M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR	
Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR	
M. Christophe Slagmuylder				
Mme Eugénie Sant	X		POUR	
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR	

LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-03

Vote du compte administratif 2024

Délibération n°2024-02-03 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du compte administratif de 2024.

Vu la proposition de compte administratif jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le compte administratif de 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité d'approuver le compte administratif de 2024.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
---------------------	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

BUDGET A : EP
M4 (1)

Compte Administratif

BUDGET : (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé de **ZUZ4**

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales Modalités de vote du compte administratif II Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes III Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-8 du CGCT. Ils n'existent qu'en M4B.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	7 275 378,47	7 519 123,52	243 745,05
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1004 et 1005)</small>	106 916,38	234 439,14	127 522,76

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00	288 929,14	
	Report en section d'investissement (001)	0,00	270 629,11	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		7 382 294,85	8 313 120,91	930 826,06

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	0,00	0,00	
	Section d'investissement	57 743,64	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	57 743,64	0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	7 275 378,47	7 808 052,66	532 674,19
	Section d'investissement	164 660,02	505 068,25	340 408,23
	TOTAL CUMULE	7 440 038,49	8 313 120,91	873 082,42

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations		
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
013	Atténuations de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
LA SECTION D'INVESTISSEMENT		57 743,64	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (6)		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	57 743,64	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		
23	Immobilisations en cours		
	[...]Opération d'équipement n°		
26	Participat* et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 997 077,20	3 564 263,03	183 192,51		249 621,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 113 345,27	3 107 215,07	1 426,32		4 703,88
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	105 546,01	96 612,16	8 178,68		755,17
Total des dépenses de gestion courante		7 215 968,48	6 768 080,28	192 797,51		255 080,71
66	Charges financières	3 000,00	2 377,59			622,41
67	Charges exceptionnelles	34 400,00	33 245,40			1 154,60
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	44 510,76	44 428,57			82,19
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	544 828,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 842 705,24	6 848 141,82	192 797,61		256 839,91
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	238 576,83	234 439,14			4 137,69
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44). (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		238 576,83	234 439,14			4 137,69
TOTAL		8 081 282,07	7 082 580,96	192 797,61		261 077,60
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges		15 882,10			-15 882,10
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	956 072,00	896 576,99			59 495,01
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	6 673 021,10	6 446 971,80			226 049,30
75	Autres produits de gestion courante	76 870,30	67 473,38			9 196,92
Total des recettes de gestion courante		7 705 763,40	7 426 904,27			278 659,13
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	66 589,53	92 219,25			-5 629,72
78	Reprises sur provisions et dépréciations(2)					
79	Transfert de charges					
Total des recettes réelles d'exploitation		7 792 352,93	7 519 123,52			273 229,41
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44). (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		7 792 352,93	7 519 123,52			273 229,41
Pour information						
R 002 Excédant d'exploitation reporté de N-1		288 929,14				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	167 248,90	106 916,38	57 743,64	2 588,88
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des dépenses d'équipement	167 248,90	106 916,38	57 743,64	2 588,88
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)				
26	Participat* et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	341 957,04			
	Total des dépenses financières	341 957,04			
45...	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	509 205,94	106 916,38	57 743,64	2 588,88
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	509 205,94	106 916,38	57 743,64	2 588,88
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)				
26	Participat* et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement (2)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	238 576,83	234 439,14		4 137,69
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	238 576,83	234 439,14		4 137,69
	TOTAL	238 576,83	234 439,14		4 137,69
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		270 629,11			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe (V A7)).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 747 455,54		3 747 455,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 108 641,39		3 108 641,39
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	104 790,84		104 790,84
66	Charges financières	2 377,59		2 377,59
67	Charges exceptionnelles	33 245,40		33 245,40
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	44 428,57	234 439,14	278 867,71
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	7 040 939,33	234 439,14	7 275 378,47

	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
--	--	--

	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 275 378,47
--	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	164 660,02		164 660,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	164 660,02		164 660,02

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	
--	---	--

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	164 660,02
--	---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	15 882,10		15 882,10
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	896 576,99		896 576,99
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	6 446 971,80		6 446 971,80
75	Autres produits de gestion courante	67 473,38		67 473,38
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	92 219,25		92 219,25
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		7 519 123,52		7 519 123,52

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1	288 929,14
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 808 052,66
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		234 439,14	234 439,14
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total			234 439,14	234 439,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	270 629,11
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	505 068,25
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

SECTION D'EXPLOITATION

N° UNITE DU COMPTE ADMINISTRATIF		SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			N°
		SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES			A1
Chap.	Libellé (1)	CREDITS DEVENUS (BP-DAN-RAR M-1)	Crédits annulés (ou reportés à annuler)		Crédits annulés
			Montants légaux	Montants (Restes à reporter au 31/12)	
011	CHARGES A SUPPORTER PAR LES (2)	3 917 072,92	3 966 265,93	183 182,61	248 531,82
004	ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS	1 131 966,54	7 119,81	60 211,83	524 804,30
005	ACHATS MATERIELS, EQUIP. TRAVAUX	18 731,12	18 232,12	234,96	-732,28
00511	EDF	286 000,00	220 000,28	21 600,00	50 439,71
00512	EDF	370 000,00	342 916,98		27 083,02
00513	EDF	6 700,00	7 596,02		1 142,98
00514	CONTRAT CHAUFFE	66 000,00	69 110,82		6 868,19
00515	FOURNITURES ENTRE & PET. EDF	51 262,86	79 031,12	14 482,92	-52 751,68
00516	FOURNITURES ADM	6 000,00	3 972,47		1 027,53
00517	CARBONANTS	9 000,00	5 464,52		-464,52
00518	AUTRES FOURNITURES		1 618,00	4 856,00	-8 574,00
007	ACHATS DE MARCHANDISES				
011	SOUS-TRAITANCE GENERALE				
012	CREDIT BAR				
0121	LOCATIONS IMMOBILIERES	18 419,28	13 477,44	60,00	4 881,84
0122	LOCATIONS MOBILIERES	52 859,82	58 758,31		2 221,34
0123	TRAM ENTREE, IMMOBILIER	41 000,00	61 900,88		-9 480,68
0151	MATERIEL ROULANT	4 300,00	824,57	3 588,43	-120,99
0152	ENTRETIEN DES COLLECTIONS				
0153	MAINTENANCE DIVERS	10 000,00	9 180,00		820,00
0154	MAINTENANCE INFORMATIQUE	60 000,00	57 949,85		2 050,15
0155	MAINTENANCE ASCENSEUR	9 942,00	6 618,24		2 323,76
0156	MAINTENANCE VICENDIE	24 606,00	28 201,84		-693,84
0157	MAINTENANCE EAUX	66 764,74	56 178,28		48 576,40
0158	MAINTENANCE AUTRES				
0159	MAINTENANCE TELEPHONIQUE				
0161	PRIMES D'ASSURANCE	30 000,00	20 968,28	1 323,84	6 537,73
0162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	59 464,45	52 874,82	6 136,69	3 497,93
0163	DIVERS				
0164	DOCUMENTATION	15 900,00	12 809,89	2 550,39	69,88
0165	ABONNEMENTS	27 680,00	29 614,85	345,84	-2 259,89
0166	FORMATIONS	31 000,00	16 436,80	1 500,00	11 063,20
0167	INDICENT AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 146,12	5 157,63		-8,11
0168	HONORAIRES	148 833,58	148 232,39	48 983,00	-47 291,80
0169	ANIMATIONS & INERTIONS	54 927,25	183 141,04		-69 213,79
0170	CATALOGUES ET IMPRIMERIES	40 415,46	8 277,34	6 406,26	-30 238,66
0171	DIVERS	1 000,00	1 072,02		-72,02
0172	TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNEL	213 089,32	257 039,02		-43 949,70
0173	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - EXT.	17 421,80	16 790,40	63,00	-1 421,39
0174	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	28 546,80	9 174,45		13 372,16
0175	RECEPTIONS	20 828,28	26 346,18	330,00	-6 148,96
0176	APPRANCHI ET ROUTAGE	15 000,00	10 990,73		4 009,27
0177	TELEPHONE ET TELEX	9 806,94	6 035,84		372,59
0178	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	1 400,00	1 027,41		631,34
0179	CONCOURS DIVERS	28 950,00	28 258,68	60,00	810,87
0180	FRAIS DE GARDIENNAGE	322 783,82	621 473,15		-3 388,32
0181	Frais de nettoyage des locaux	115 872,70	118 788,02		-18 373,48
0182	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT.	1 527,00	17 860,46		
0183	IMPOSTS DIRECTS				
0184	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE				
019	Charges de personnel et frais assimilés	3 315 448,37	3 197 218,97	1 426,52	4 735,88
0211	PERSONNEL INTERIMAIRE		1 436,00		-2 682,32
0212	TAXES SUR SALAIRES				
0213	TAXE D'APPRENTISSAGE				
0214	ACRUSH				
0215	PARTICIPATION EMPLOYEUR FORMATION CONTINUE	25 000,00	24 167,00		833,00
0216	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	102 754,39	62 761,00		5 073,38
0217	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMBOURSEMENTS	1 436 487,96	1 534 132,83		104 634,12
0218	TRAVAUX PERSONNEL				
0219	CONGES PAYES	4 000,00	5 468,38		-1 468,38
0220	PRIMES ET GRATIFICATIONS				
0221	INDICENT ET AVANTAGES DIVERS	474 418,43	325 661,98		-61 232,53
0222	COTISATIONS URSSAF				
0223	COTISATIONS AUX MUTUELLES	372 738,39	424 878,75		-81 840,36
0224	COTISATIONS CASSE RETRAITE ET PENSIONS CIVILES				
0225	COTISATIONS AUX ASSURANCES				
0226	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
0227	TITRES RESTAURANTS	60 000,00	84 348,00		-4 318,00
0228	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE	28 500,00	24 827,85		1 872,85
0229	VERSEMENTS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
0230	MEDICINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE	9 988,04	9 056,40		211,64
024	Amortissement des matériels (3)				
025	Autres charges de gestion courante	108 848,01	54 892,95	8 118,68	785,17
026	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VAL	106 546,91	99 612,19	6 176,69	758,17
027	PERTES SUR CREANCES RECouvrABLES				
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		7 248 888,68	6 798 398,25	162 787,61	288 088,71
028	Charges financières (4)	3 882,80	2 377,88		622,61
029	Charges exceptionnelles (5)	3 000,00	3 377,69		622,61
030	Charges exceptionnelles (6)	34 408,00	33 248,40		1 159,60
031	TITRES ANNULES (PLUS BÉNÉFICES ANTICIPÉS)	34 408,00	33 248,40		1 159,60
032	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
033	Dotations aux provisions (7)	44 428,78	44 428,67		52,39
034	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPL.	44 428,78	44 428,67		52,39
035	Dotations sur les bénéfices et réserves (8)				
036	Dotations sur les bénéfices et réserves (9)				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = effectives		7 345 768,24	6 848 141,99	162 787,61	288 938,61
037	Virement à la section d'investissement				
038	Dotations aux provisions (10)	238 578,83	238 439,14		4 137,69
039	Dotations aux provisions (11)	238 578,83	238 439,14		4 137,69
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		238 578,83	238 439,14		4 137,69
040	Dotations d'ordre à l'extérieur de la section d'investissement (12)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		238 578,83	238 439,14		4 137,69
TOTAL D'EXPLOITATION		8 081 297,87	7 086 581,09	162 787,61	293 076,30
DES L'EXPLOITATION (total des opérations à l'actif et à la charge)					

D 022 REVALUATION REPORTÉE AU 31/12

Détail des restes des ICHE au compte 85111 (6)
 - Montant des ICHE de l'exercice N-1
 - Montant des ICHE de l'exercice N-2
 - Montant des ICHE N-1 - ICHE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.
- (2) Le chapitre 021 est rattaché au titre du chapitre 012.
- (3) Le chapitre 024 est uniquement ouvert en N-1.
- (4) Le chapitre 029 est uniquement ouvert en N-1 et en N-2.
- (5) Si le montant des ICHE de l'exercice est inférieur au montant de l'article 85112, le montant de l'article 85112 sera négatif.
- (6) Si le montant des ICHE de l'exercice est inférieur au montant de l'article 85112, le montant de l'article 85112 sera négatif.
- (7) Ce chapitre n'est pas en N-1.
- (8) Ce chapitre n'est pas en N-1.
- (9) Ce chapitre n'est pas en N-1.
- (10) Ce chapitre n'est pas en N-1.
- (11) Ce chapitre n'est pas en N-1.
- (12) Ce chapitre n'est pas en N-1.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF							III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES							A2
Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés	
art (1)			Tires émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12		
613	Atténuation des charges (2)		15 882,19			-15 882,10	
6098	RRR obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés						
610	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs						
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL						
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE		15 882,10			-15 882,10	
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES						
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	956 072,00	896 876,99			59 495,01	
706	PRESTATIONS DE SERVICES	398 000,00	418 403,32			-22 403,32	
707	VENTE DE PRODUITS	1 500,00	2 403,32			-903,32	
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES						
7083	LOCATIONS DIVERSES	51 900,00	51 900,00				
7084	MISE A DISPOSITIONS PERS.FACT.						
7088	AUTRES PROD. D'ACT.ANNEXES	806 672,00	423 870,35			82 801,65	
73	Produits issus de la fiscalité (3)						
74	Subventions d'exploitation	6 873 021,10	6 446 971,80			226 049,30	
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	6 873 021,10	6 446 971,80			226 049,30	
75	Autres produits de gestion courante	78 670,30	67 473,88			9 196,52	
751	REDEVANCES POUR BREVETS, LICENCES, MARQUES						
753	RECETTES DE PARTENARIAT						
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS	49 939,30	46 425,41			3 513,89	
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	28 731,00	21 047,97			5 683,03	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES							
(a) = 013+70+73+74+75		7 705 763,40	7 426 904,27			278 859,13	
76	Produits financiers (b)						
766	GAIN DE CHANGE						
77	Produits exceptionnels (c)	86 589,83	92 219,25			-6 629,42	
7713	LIBERALITES RECUES		312,00			-312,00	
7714	Récouvrement sur créances admises en non valeur						
7718	Autres Produits exceptionnels sur opération de gestion		76 898,35			-76 898,35	
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)						
775	CESSION ELEMTS ACTIF						
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 589,83	86,80			86 503,03	
7780	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
7781	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS CART		14 282,00			-14 282,00	
7782	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS PARCOURS		540,00			-540,00	
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS						
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)						
781	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
79	TRANSFERT DE CHARGES						
7911	TRANSFERTS DE CHARGE EXPLOITATION						
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 792 352,83	7 519 123,52			273 229,41	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)						
7912	TRANSFERTS DE CHARGE IMMO						
849	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)						
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE							
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		7 792 352,83	7 519 123,52			273 229,41	

Pour information 6002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	289 829,14
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) L'article 609 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la région applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la région a opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap. art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à régler	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)				
2031	FRAIS D'ETUDES				
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	167 248,90	106 916,38	57 743,64	2 868,98
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, Ad				
216	INSTALLAT.TECHNIQUES.MAT OUT	2 547,90	2 547,90		
2154	MATERIEL INDUSTRIEL				
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL				
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	16 540,31	63 284,52	38 880,84	-85 635,05
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	57 543,67	35 810,75	18 962,80	2 870,12
2184	MOBILIER				
2186	AUTRES	90 617,02	5 283,21		65 363,61
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	167 248,90	106 916,38	57 743,64	2 868,98
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régime)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	341 957,84			341 957,84
	Total des dépenses financières	341 957,84			341 957,84
	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	509 206,84	106 916,38	57 743,64	344 845,92
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)				
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	509 206,84	106 916,38	57 743,64	344 845,92

Pour information

0001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire

(3) Voir état II B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, CI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 18.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si le régime applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES						III
						B2
Chapitre (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)	
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat* (SA, régie)					
26	Participat* et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
28	Amortissements des immobilisations					
Total des recettes financières						
Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (3)						
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers						
TOTAL DES RECETTES REELLES						
021	Virement de la section d'exploitation					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	236 576,83	234 439,14			4 137,69
28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES					
2805	AMORTISSEMENTS INCORPORELS					
28145	AMORT. CONSTRUCTION SOL AUTRUI	9 769,05	9 769,05			
2815	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT.OUT	8 129,11				8 129,11
28161	SPECIALISEES		680,02			-680,02
28163	DEPREC.INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE					
28164	DEPREC.INSTAL.TECHN.MAT.OUT		7 098,14			-7 098,14
28165	Amortissement Outillage industriel		120,43			-120,43
28167	et outillage industriel					
28181	DEPREC.INSTAL.GENER.AG.AMEN	168 269,32	167 855,73			363,59
28182	DEPREC. MATERIEL DE TRANSPORT					
28183	AMORT.MATERIEL BUREAU.INFORMATIQUE	21 517,56	17 923,51			3 594,04
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	5 538,39	5 538,39			
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS	25 363,41	25 203,67			159,74
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		236 576,83	234 439,14			4 137,69
041	Opérations patrimoniales (6)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		236 576,83	234 439,14			4 137,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		236 576,83	234 439,14			4 137,69

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1 270 629,11

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si le régime applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° :(1)

LIBELLE :

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECVTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
RECETTES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	0	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages	Montant des remboursements		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB000071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/A	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (4)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
Total général					0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (préalable à un taux variable qui n'est pas systématiquement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex. Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à flot, X pour autres à préciser.

(8) Catégories d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la répartition des emprunts suivant le typologie de la circulaire OC 01010077C du 20 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
A1.2	

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Convertiss ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts parcus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0					0	0	0	0
1641 Emprunts en euros (total)		0		0					0	0	0	0
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0					0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0					0	0	0	0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
1687 Autres dettes		0		0					0	0	0	0
Total général		0		0					0	0	0	0

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la désignation des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 28 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 708.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Type d'intrinsèques(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couvertures éventuelles (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)														
TOTAL (B)														
TOTAL (C)														
TOTAL (D)														
TOTAL (E)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la Banque de France) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couvertures éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couvertures. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couvertures. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 706.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents					
	(1) Indices zones euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits % de l'encours euros					
(F) Autres types de structures	produits % de l'encours euros					

(1) Cette annexe retracce le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0									0	0	0
Taux variable simple (total)		0									0	0	0
Taux complexe (total) (2)		0									0	0	0
Total		0									0	0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, indiquer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, natural, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégories d'emprunt	
		Taux payé	Taux reçu (7)	Index	Niveau de taux	Charges c/SS	Produits c/SS	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)		0					0		
Taux variable simple (total)		0					0		
Taux complexes (total) (2)		0					0		
Total		0					0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégories d'emprunt. Exemples A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au 31/12/88					0	0							0	0	0	0
Refinancement de la dette (3)																
...																
...																
...																
...																
Total des recettes au 31/12/88					0	0							0	0	0	0
Refinancement de la dette (4)																
...																
...																
...																
...																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 07/1988 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques éventuelles de réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer le type d'amortissement progressif, F pour : X pour autres à préciser. In fine
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le code de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 688.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° de contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant au 01/01/N	ICMNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'y y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			0	0		
						Type de taux (3)	Index (4)									Type de taux (3)	Taux act.
Total																	

(1) Ne pas inclure les emprunts renégociés si le fait de vote du budget pour l'exercice N.
 (2) Essai à la date de renégociation.
 (3) Index : F : fixe ; V : variable en % ; C : corrigé des fluctuations du taux variable qui n'est pas évalué selon l'indice de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Index : F : fixe ; V : variable en % ; C : corrigé des fluctuations du taux variable qui n'est pas évalué selon l'indice de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (5) Normale à la date de renégociation.
 (6) Valeur à la date de renégociation.
 (7) Valeur à la date de renégociation.
 (8) Valeur à la date de renégociation.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer : C pour annuellement, P pour semestriellement, F pour trimestriellement, M : mensuel, B : bimestriel, S : semestriel, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis					Durée (en années)
linéaire	215					5
linéaire	2051					1
linéaire	2145					15
linéaire	2151					5
linéaire	2153					5
linéaire	2154					1
linéaire	2154					3
linéaire	2154					4
linéaire	2154					5
linéaire	2154					7
linéaire	2154					10
linéaire	2155					5
linéaire	2155					10
linéaire	2157					2
linéaire	2181					4
linéaire	2181					5
linéaire	2181					7
linéaire	2181					8
linéaire	2181					10
linéaire	2181					15
linéaire	2182					5
linéaire	2183					1
linéaire	2183					3
linéaire	2183					5
linéaire	2184					1
linéaire	2184					5
linéaire	2184					10
linéaire	2188					1
linéaire	2188					3
linéaire	2188					5
linéaire	2188					7
linéaire	2188					10

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE provisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires			0	0	0	0
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges			0	0	0	0
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations			0	0	0	0
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES			0	0	0	0
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	44428,57		0	44428,57	0	0
Provisions pour litiges	7 211,04	31/12/2024		7 211,04		
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques	37 217,53	31/12/2024		37 217,53		
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises			0	0	0	0
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES			0	44428,57	0	0
TOTAL GENERAL						
			0	44428,57	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	
1631	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
1678	Dépôts et cautionnements reçus	
1681	Autres emprunts et dettes	
1682	Bons à moyen terme négociables	
1687	Autres dettes	
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	
139	Subv invest transférées au compte de résultat	
020	Dépenses imprévues	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (N-1)	Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b		
Ressources propres externes (a)		
10222	FCTVA	
10228	Autres fonds globalisés	
26...	Participations et créances rattachées	
27...	Autres immobilisations financières	
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		
15	Provisions pour risques et charges	
169	Primes de remboursement des obligations	
26...	Participations et créances rattachées	
27...	Autres immobilisations financières	
28...	Amortissements des immobilisations	
29...	Dépréciation des immobilisations	
39...	Dépréciation des stocks et en cours	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	
021	Virement de la section d'exploitation (K)	

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice (N-1)	Affectation de l'exercice précédent P106 (4)	Total IV
Total des ressources disponibles				

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV - II (3)
	0

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépende transférée	Durée de l'étalement	Date de la délégation	Montant de la dépende transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			Cumul des réalisations au 31/12/N
		Sur l'exercice			
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)					
[...] (2)					
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)					
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Annulations sur dépenses (c) (3)					
Dépenses nettes (a - c)	0		0		0
RECETTES (b)					
Financement par le tiers (4)					
Financement par d'autres tiers (4)					
040 Financement par le service (contrepartie 6742)					
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)					
Annulations sur recettes (d) (3)					
Recettes nettes (b - d)	0		0		0

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(4) indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux						
Cessions à titre gratuit						
Mise à disposition						
Affectation						
Mises en concession ou affermage						
Mise à la réforme						
Divers						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux						
Cessions à titre gratuit						
Mise à disposition						
Affectation						
Mises en concession ou affermage						
Mise à la réforme						
Divers						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Art. (2)	Libellé (2)	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
72	Travaux en régie	
TOTAL GENERAL		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)
20	Immobilisations incorporelles
21	Immobilisations corporelles
22	Immobilisations en cours
TOTAL GENERAL	

- (1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

Recettes 72 (1)	
Recettes réelles d'exploitation	
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil						Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0	0										0	0
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0	0										0	0
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social				0	0										0	0
Total général				0	0										0	0

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	J = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL.	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
				N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6 B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités				0	0	0
8018 Autres engagements donnés				0	0	0
Au profit d'organismes publics				0	0	0
Au profit d'organismes privés				0	0	0
TOTAL				0	0	0

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0	0	0
8028 Autres engagements reçus				0	0	0
A l'exception de ceux reçus des entreprises				0	0	0
Engagements reçus des entreprises				0	0	0
TOTAL				0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP		
			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP		
			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)						
Directeur général des services						
Directeur général adjoint des services						
Directeur général des services techniques						
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53						
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)						
FILIERE TECHNIQUE (c)						
FILIERE SOCIALE (d)						
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)						
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)						
FILIERE SPORTIVE(g)						
FILIERE CULTURELLE (h)						
FILIERE ANIMATION (i)						
FILIERE POLICE (j)						
EMPLOIS NON CITES (k) (8)						
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)						

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la nomenclature NOR : INT 80001020 du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également complétés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B et C.
(3) Emplois à temps plein ou à temps partiel. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la détermination créant l'emploi.
(4) EPTP = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 EPTP ; un agent à temps partiel, à 50 % (quotité de travail = 50 %) présent toute l'année correspond à 0,5 EPTP (0,5 * 1/1) ; un agent à temps partiel, à 20 % (quotité de travail = 20 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, notamment à mi-année) correspond à 0,4 EPTP (0,5 * 0,8).
(8) Par exemple : emplois dont les rémunérations ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 136 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	CONTRAT		
			Euros	Indement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)					
Agents occupant un emploi non permanent (7)					
TOTAL GENERAL					

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH: Technique.
URB: Urbaine (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sportif.
CULT: Culturel.
ANIM: Animation.
PM: Police.
OTR: Moyens non rattachés à une filière.
(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'éventuelle des éléments de la rémunération brute annuelle)).
(4) CONTRAT Méthode de contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-1: article 3, 1er alinéa : recrutement temporaire d'activité.
3-2: article 3, 2ème alinéa : recrutement temporaire d'activité.
3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2: vacances temporaire d'un emploi.
3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes.
3-3-2: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui n'appose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4: article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-5: article 36 travailleurs handicapés catégorie C.
47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1: collaborateurs de groupes d'états.
A: autres (préciser).
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / euros » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats atd »).
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée prévu sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 95-1145 du 29 octobre 1995.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS
TOTAL GENERAL		

- (1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

- LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)			
Garantie ou cautionnement d'un emprunt			
Autres			

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC	C4
ET DES BUDGETS ANNEXES	
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	

**C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Total (2)
EXPLOITATION			
DEPENSES			
RECETTES			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
RECETTES			

(1) Cumul du BP, BS et DM
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II - BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Total (2)
EXPLOITATION			
DEPENSES			
RECETTES			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
RECETTES			

(1) Cumul du BP, BS et DM
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Total (2)
EXPLOITATION			
DEPENSES			
RECETTES			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
RECETTES			
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES			
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES			

(1) Cumul du BP, BS et DM
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 13

VOTES : Pour 13

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 23-mai

Présenté par le président du Conseil d'administration,

A le 10 juin 2025

Le président,

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

A le 10 juin 2025

Les membres du conseil d'administration

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	04
----	------	----	----

OBJET :

Affectation du résultat 2024 à l'exercice 2025
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	M. Didier Manier	X		POUR
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillon	X		POUR
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	X		POUR
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>				

LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-04

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Délibération n°2025-01-04 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément aux délibérations du Conseil d'administration du musée LaM n°2025-01-02 et 2025-01-03,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024 figurant au compte financier et au compte administratif :

Section d'exploitation	532 674,19€
Section d'investissement	340 408,23€
RESULTAT CUMULE GLOBAL	873 082,42€

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2024 suivante :

- 532 674,19€ en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 340 408,23€ en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

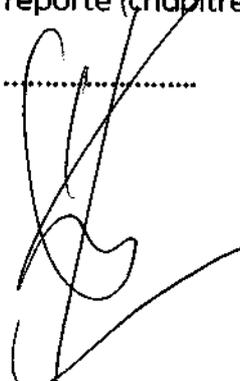
Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2024 suivante :

- 532 674,19€ € en excédent d'exploitation reporté (chapitre R002)
- 340 408,23€ en excédent d'investissement reporté (chapitre R001).

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	05
----	------	----	----

OBJET :

Vote du budget supplémentaire 2025
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Didier Manier	X		POUR
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillon	X		POUR
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
Mme Eugénie Sant	X		POUR	
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR	



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-05

Budget supplémentaire 2025

Délibération n°2024-01-05 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 et au titre 3 des statuts de l'EPCC,

L'EPCC LaM souhaite procéder au vote du budget supplémentaire 2025 afin d'engager régulièrement ses dépenses.

Vu la proposition de budget supplémentaire 2025 jointe en annexe,

Il est proposé au Conseil d'administration de voter par chapitre le budget supplémentaire 2025 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :
La section d'exploitation à hauteur de 7 897 685,39€
La section d'investissement à hauteur de 667 590,80€

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de voter par chapitre le budget supplémentaire 2025 de l'EPCC LaM et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes :

La section d'exploitation à hauteur de 7 897 685,39€
La section d'investissement à hauteur de 667 590,80€

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

REPUBLIQUE FRANCAISE

<input type="checkbox"/>	EPCC DU LaM
---	--------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL BUDGET A : EP
--

M4 (1)

Budget Supplémentaire 2025 - DM n°1 (2)
--

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages			
I Informations générales	Modalités de vote du budget		
II Présentation générale du budget	A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III Vote du budget	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes		Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan			
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
C - Autres éléments d'informations			
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
D Arrêté et signatures			
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 897 685,39	7 365 011,20
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		532 674,19
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		7 897 685,39	7 897 685,39

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	667 590,80	327 182,57
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		57 743,64
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		282 664,59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		667 590,80	667 590,80

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 565 276,19	8 565 276,19
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 447 320,05	-38 597,72	-38 597,72	3 408 722,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 161 414,33	52 963,88	52 963,88	3 214 378,21
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	123 014,60	7 110,93	7 110,93	130 125,53
Total des dépenses de gestion courante		6 731 748,98	21 477,09	21 477,09	6 753 226,07
66	Charges financières	400,00			400,00
67	Charges exceptionnelles	14 500,00			14 500,00
68	Dotations aux provisions (4)	35 711,23	-37 217,00	-37 217,00	-1 505,77
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés				
022	Dépenses imprévues		803 882,52	803 882,52	803 882,52
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 782 360,21	788 142,61	788 142,61	7 570 502,82
023	Virement à la section d'investissement (8)	30 326,21	84 693,19	84 693,19	115 019,40
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	213 182,87	-1 019,70	-1 019,70	212 163,17
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57
TOTAL		7 025 869,29	871 816,10	871 816,10	7 897 685,39

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES **7 897 685,39**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuation de charges				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	522 437,00	179 500,00	179 500,00	701 937,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)				
74	Subventions d'exploitation	6 453 432,29	159 641,91	159 641,91	6 613 074,20
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00			20 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 995 869,29	339 141,91	339 141,91	7 335 011,20
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	30 000,00			30 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)				
79	Transfert de charges				
Total des recettes réelles d'exploitation		7 025 869,29	339 141,91	339 141,91	7 365 011,20
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)				
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		7 025 869,29	339 141,91	339 141,91	7 365 011,20

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **532 674,19**

=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES **7 897 685,39**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	327 182,57	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	------------	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée edt, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	336 000,00	-8 817,43	-8 817,43	327 182,57
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		336 000,00	-8 817,43	-8 817,43	327 182,57
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues		340 408,23	340 408,23	340 408,23
Total des dépenses financières			340 408,23	340 408,23	340 408,23
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)				
Total des dépenses réelles d'investissement		336 000,00	331 590,80	331 590,80	667 590,80

040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					

TOTAL	336 000,00	331 590,80	331 590,80	667 590,80
--------------	------------	------------	------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	667 590,80
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts avant DM(1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des opérations d'équipement					
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (10)				
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)				
Total des recettes réelles d'investissement					

021	Virement de la section de fonctionnement (6)	30 326,21	84 693,19	84 693,19	115 019,40
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	213 182,87	-1 019,70	-1 019,70	212 163,17
041	Opérations patrimoniales (6)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57

TOTAL	243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57
--------------	------------	-----------	-----------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	282 664,59
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	609 847,16
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

--	--	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réalliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 408 722,33		3 408 722,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 214 378,21		3 214 378,21
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	130 125,53		130 125,53
66	Charges financières	400,00		400,00
67	Charges exceptionnelles	14 500,00		14 500,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	-1 505,77	212 163,17	210 657,40
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues	803 882,52		803 882,52
023	Virement à la section d'investissement		115 019,40	115 019,40
	Dépenses d'exploitation - Total	7 570 502,82	327 182,57	7 897 685,39

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 897 685,39
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	327 182,57		327 182,57
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	340 408,23		340 408,23
	Dépenses d'investissement - Total	667 590,80		667 590,80

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	667 590,80
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	701 937,00		701 937,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	6 613 074,20		6 613 074,20
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00		20 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	30 000,00		30 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	7 365 011,20		7 365 011,20

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	532 674,19
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 897 685,39
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		212 163,17	212 163,17
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		115 019,40	115 019,40
	Recettes d'investissement - Total		327 182,57	327 182,57

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	282 664,59
--	-------------------

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	609 847,16
---	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

II - VOIE DU BUDGET					
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					
Chap	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions écrites	Vote	Crédits ouverts après DM
011	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	3 447 838,00	-38 607,22	-38 607,22	3 409 230,78
004	PRESTATIONS DE SERVICES	600 186,28	-15 501,22	-15 501,22	584 685,06
006	ACHATS, EQUIPEMENT, TRAVAUX				
00611	BOF	250 000,00			250 000,00
00612	GDF	310 000,00	-130 000,00	-130 000,00	180 000,00
00613	EALX	9 400,00			9 400,00
00614	CONTRAT D'ENTREPRISE	90 000,00	6 847,54	6 847,54	96 847,54
00615	Fournitures Bâtire & P&T, EOP	104 100,00	-4 625,44	-4 625,44	99 474,56
00616	Fournitures ADM	5 000,00			5 000,00
00617	CARBURANT	7 000,00			7 000,00
00618	AUTRES FOURNITURES				
007	ACHATS DE MARCHANDISES				
011	SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE				
012	REDEVANCE CREDIT BAL				
013	LOCATIONS IMMOBILIERES	175 750,00	3 600,00	3 600,00	179 350,00
015	LOCATIONS MOBILIERES	49 400,00	-1 200,00	-1 200,00	48 200,00
016	TRAVAUX BATIMENTAIRE	42 000,00			42 000,00
01541	MATERIEL MOULANT	1 100,00			1 100,00
01551	AUTRES BIENS MOBILIERES				
01561	MAINTENANCE DIVERS	10 000,00	-4 750,00	-4 750,00	5 250,00
01562	MAINTENANCE INFORMATIQUE	75 000,00			75 000,00
01563	MAINTENANCE ASCENSEUR	6 000,00			6 000,00
01564	MAINTENANCE INCENDIE	20 000,00			20 000,00
01565	MAINTENANCE EALX				
01566	MAINTENANCE AUTRES	40 517,00	10 885,00	10 885,00	51 402,00
01567	MAINTENANCE TELEPHONIQUE				
0161	PRIMES ASSURANCE MILITAIRE	26 000,00	6 400,00	6 400,00	32 400,00
0162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTR	159 800,00	48 000,00	48 000,00	207 800,00
018	DIVERS				
0181	DOCUMENTATION	15 500,00			15 500,00
0182	AGGONEMENTS	27 500,00	1 434,00	1 434,00	28 934,00
0183	FORMATION	32 344,00			32 344,00
025	INDEMNITES AU COMPTABLE & AUX REGISSEURS	5 200,00			5 200,00
026	HONORAIRES	102 000,00	7 183,22	7 183,22	109 183,22
0291	ANNONCES & INSERTIONS	97 700,00			97 700,00
0292	CATALOGUES ET AFFICHES	75 100,00	-8 500,00	-8 500,00	66 600,00
0293	CADEAUX OFFERTS	1 000,00			1 000,00
034	TRANSPORTS DIVERS	103 800,00	10 000,00	10 000,00	113 800,00
0301	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	22 000,00	-1 000,00	-1 000,00	21 000,00
0302	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14 000,00	6 200,00	6 200,00	20 200,00
0303	RECEPTIONS	24 800,00	4 241,00	4 241,00	29 041,00
0304	APPRANCHI ET ROUTAGE	9 000,00	8 000,00	8 000,00	17 000,00
0305	TELEPHONE ET TELEX	10 000,00	1 145,00	1 145,00	11 145,00
037	SERVICES BANCAIRES	500,00			500,00
0381	CONCOURS DIVERS	27 300,00	-400,00	-400,00	26 900,00
0382	FRAIS DE VOYAGE	848 191,76			848 191,76
0383	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCALS	58 000,00			58 000,00
0387	REMBOURSEMENT DE FRAIS EXT.	12 465,00	330,00	330,00	12 795,00
0391	IMPOTS DIVERS				
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 181 434,83	62 969,88	62 969,88	3 244 404,71
0211	PERSONNEL INTERIMAIRE				
0311	TAXES SUR SALAIRES				
0312	TAXE D'APPRENTISSAGE				
0310	ADAPTTI				
0333	PARTICIPATION A LA FORMATION	25 000,00			25 000,00
0334	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION				
0338	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERBEMENTS ABSM	108 581,42	1 848,25	1 848,25	110 429,67
0411	TRAIEMENT PRINCIPAL	1 095 254,59	28 937,28	28 937,28	1 124 191,87
0412	CONGES PAGES				
0413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 500,00			3 500,00
0414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS				
0421	COTISATIONS URSSAF	888 084,14	15 481,97	15 481,97	903 566,11
0422	COTISATIONS PICAS				
0463	COTISATIONS CASSE RETRAITE ET PC	375 711,12	6 680,80	6 680,80	382 391,92
0464	PRESTATION ASSURANCE				
0468	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
0471	TITRES RESTAURANTS	60 000,00			60 000,00
0472	COTISATION COMPTE D'ENTREPRISE	25 000,00			25 000,00
0474	COTISATION AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
0476	MEDECINE DU TRAVAIL	9 523,11	165,49	165,49	9 688,60
014 (7)	Amortissement de produits				
05	Intérêts charges de gestion courants	128 914,80	7 139,89	7 139,89	136 054,69
051	RESERVES POUR PREVOYANCE, LICENCES, MARQUE	128 914,80	7 139,89	7 139,89	136 054,69
054	Pertes sur créances irrécouvrables				
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		4 731 748,98	21 477,88	21 477,88	4 753 226,86
06	Charges financières (6)	400,00			400,00
066	PERTE DE CHANGE	400,00			400,00
07	Charges exceptionnelles (6)	14 500,00			14 500,00
071	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 500,00			14 500,00
073	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)				
074	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
08	Dotations aux provisions (8) (9)	35 714,23	-37 217,00	-37 217,00	-1 502,77
081	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET	35 714,23	-37 217,00	-37 217,00	-1 502,77
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés (9) (10)				
092	Impôts sur les bénéfices	803 882,29	803 882,29	803 882,29	1 607 764,58
097	IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	803 882,29	803 882,29	803 882,29	1 607 764,58
TOTAL DES DEPENSES RELEVÉES = subP00000001		6 169 300,21	788 142,81	788 142,81	7 057 443,02

(1) Détailler les dépenses budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le régime.
 (2) et (3) - Modalités de vote.
 (4) Hors taxes à l'import.
 (5) Le vote de l'Assemblée communale prend en compte les propositions écrites.
 (6) IC - sauf le compte 071 relatif au vote du chapitre 072.
 (7) IC - de compte au changement d'exercice.
 (8) Le compte 073 est uniquement concerné en M&S et en M&A.
 (9) IC - le montant des IC-NE est l'excédent net imposable au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 0812 sera à l'ajout.
 (10) IC - le régime appliqué à l'impôt des bénéfices des sociétés est celui qui a été appliqué au régime de l'exercice N-1, sauf que pour le régime des allocations des sociétés de la catégorie et de la catégorie des sociétés de la catégorie et de la catégorie des sociétés de la catégorie.
 (11) Ce chapitre n'est pas en M&S.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
023	Virement à la section d'investissement	30 326,21	84 693,19	84 693,19	115 019,40
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	30 326,21	84 693,19	84 693,19	115 019,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	213 182,87	-1 019,70	-1 019,70	212 163,17
6611	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	213 182,87	-1 019,70	-1 019,70	212 163,17
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		7 025 869,29	871 816,10	803 882,52	7 897 685,39

+	
RESTES A REALISER N-1 (7)	+
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+
D002 Déficit exploitation reporté	+
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 897 685,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6615 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
013	Atténuation des charges (5)				
619	RRR obtenus sur achats				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERS				
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE S				
6479	REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	522 437,00	179 600,00	179 600,00	701 937,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE - BILLETTERIE ET AUDIOVISUEL	48 000,00	-8 000,00	-8 000,00	40 000,00
7068	MEGENAT	153 500,00			153 500,00
707	VENTE DE PRODUITS				
708	PRODUITS ACTIVITES ANNEXES				
7083	LOCATION D'ESPACES				
7084	MISE A DISPO DE PERSO FACTURES				
7088	AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES				
70861	RECETTES DE PARTENARIAT	15 000,00			15 000,00
70882	CIRCULATION EXPOSITIONS	285 937,00	187 500,00	187 500,00	473 437,00
70883	DIVERS	20 000,00			
74	Subventions d'exploitation	6 453 432,29	189 641,91	189 641,91	6 613 074,20
741	CONTRIBUTION Lille Métropole	5 907 000,00			5 907 000,00
742	CONTRIBUTION Villeneuve d'Ascq	60 000,00			60 000,00
7481	Lille Métropole Européenne- Subventions sur projets	414 632,29	151 641,91	151 641,91	566 274,20
7482	VILLENEUVE D'ASCQ - Subventions sur projets	38 000,00	8 000,00	8 000,00	46 000,00
7483	CONSEIL REGIONAL - Subventions sur projets	10 800,00			10 800,00
7484	EUROPE - Subventions sur projets				
7485	DRAC - Subventions sur projets	23 000,00			23 000,00
7486	CONSEIL GENERAL Subventions sur projets				
7487	Ministère SMF				
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00			20 000,00
751	REDEVANCES POUR BREVETS				
753	RECETTES DE PARTENARIAT				
757	REDEVANCE DES CONCESSIONS				
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	20 000,00			20 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES					
(a) = 013+70+73+74+75		6 998 889,29	339 141,91	339 141,91	7 338 011,20
76	Produits financiers (b)				
766	Gains de change				
77	Produits exceptionnels (c)	30 000,00			30 000,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS	9 000,00			9 000,00
773	MANDATS ANNULES (sur exercices antérieurs)				
775	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 000,00			21 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)				
781	REPRISE SUR PROVISIONS				
7911	EXPLOITATION - TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 028 889,29	339 141,91	339 141,91	7 368 011,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la Régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)				
7912	IMMOS - TRANSFERT DE CAHRGES				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	7 026 869,29	339 141,91	339 141,91	7 365 011,20
---	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (7)		
----------------------------------	--	--

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	532 674,19	532 674,19
--	-------------------	-------------------

R002 REPRISE DE RESULTAT	532 674,19	532 674,19	532 674,19
---------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		7 897 685,39
--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)				
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	336 000,00	-8 817,43	-8 817,43	327 182,57
214	Constructions sur sol d'autrui				
2145	Construction sur sol d'autrui - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGE				
215	MATERIEL ET OUTILLAGE ET AMENAGEMENTS	7 000,00	10 227,20	10 227,20	17 227,20
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	250 000,00	-161 552,35	-161 552,35	88 447,65
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	35 000,00			35 000,00
2184	MOBILIER	40 000,00	140 258,94	140 258,94	180 258,94
2186	AUTRES	4 000,00	2 248,78	2 248,78	6 248,78
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Total des opérations (5)				
	Total des dépenses d'équipement	336 000,00	-8 817,43	-8 817,43	327 182,57
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues		340 408,23	340 408,23	340 408,23
20	DEPENSES IMPREVUES		340 408,23	340 408,23	340 408,23
	Total des dépenses financières		340 408,23	340 408,23	340 408,23
45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		336 000,00	331 590,80	331 590,80	667 590,80

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)				
102	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	336 000,00	331 590,80	331 590,80	667 590,80
				+
			57 743,64	57 743,64
				+
	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			
D001	Déficit investissement reporté			=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			725 334,44

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, Df 040 = RE 042.
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Df 041 = RI 041.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES RÉELLES					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Crédits ouverts après DM
021	Virement de la section d'exploitation	30 326,21	84 693,19	84 693,19	115 019,40
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	30 326,21	84 693,19	84 693,19	115 019,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	213 182,87	-1 019,70	-1 019,70	212 163,17
28031	AMORTISSEMENTS IMMOS INCORPORELLES				
2805	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	9 769,05	-9 769,05	-9 769,05	
28145	AMORTISSEMENTS INSTALLATION GENERALE		9 769,05	9 769,05	9 769,05
2815	AMORTISSEMENTS MATERIEL AMENAGEMENT OUTILLAGE		1 163,63	1 163,63	1 163,63
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIELS	8 209,12	-820,42	-820,42	7 388,70
28155	AMORTISSEMENTS OUTILLAGE INDUSTRIELS		215,00	215,00	215,00
28167	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTR				
28181	AMORTISSEMENTS MOBILIER	137 087,80	1 003,78	1 003,78	138 091,58
28182	AMORTISSEMENTS VEHICULES				
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MAT	32 468,81	-7 555,47	-7 555,47	24 913,34
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	5 508,13	1 831,99	1 831,99	7 340,12
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES	20 139,96	3 141,79	3 141,79	23 281,75
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		243 509,08	83 673,49	83 673,49	327 182,57
					+
RESTES A REALISER N-1 (8)					57 743,64
					+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)					282 664,59
R001	REPRISE DE RESULTAT		282 664,59	282 664,59	282 664,59
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					667 590,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

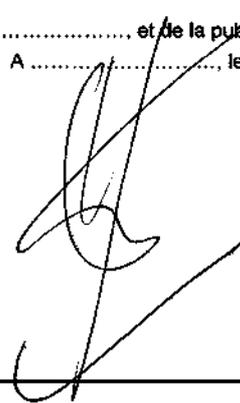
D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 22
Nombre de membres présents 13
Nombre de suffrages exprimés 13
VOTES : Pour 13
Contre ..0.....
Abstentions ..0.....

Date de convocation : 23-mai-25

Présenté par le président du Conseil d'administration,
A Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025
Le président, Monsieur Michel Delepaul

Certifié exécutoire par la présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
A le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	06
----	------	----	----

OBJET :

Refonte de la grille tarifaire
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 30px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">13</div>	M. Didier Manier	X		POUR
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
M. Jérôme Desombre				
M. Jérémie Masurel				
M. Gonzague Flipo	X		POUR	
M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR	
Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR	
M. Christophe Slagmuylder				
Mme Eugénie Sant	X		POUR	
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR	

LaM

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-06

Modification des tarifs du musée

Délibération n°2025-01-06 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM, Conformément à la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre (modifiée par la loi n° 93-1420 du 31 décembre 1993),

Afin de permettre à l'EPCC LaM d'encaisser régulièrement ses recettes et conformément à l'Instruction M4 et au Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que le Conseil d'administration vote les tarifs du droit d'entrée et des prestations scientifiques, culturelles et pédagogiques.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les nouvelles grilles tarifaires jointes en annexe correspondant d'une part, aux tarifs à destination des individuels et groupes et d'autre part, aux tarifs des services aux entreprises et partenaires. Les tarifs des ouvrages, produits divers et locations de visuels ne font pas l'objet d'une modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'approuver les nouvelles grilles tarifaires jointes en annexe correspondant d'une part, aux tarifs à destination des individuels et groupes et d'autre part, aux tarifs des services aux entreprises et partenaires, pour une mise en place au 1^{er} juillet 2025. Les tarifs des ouvrages, produits divers et locations de visuels ne font pas l'objet d'une modification.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL



Annexe à la délibération 2025-01-06

Grille tarifaire - musée LaM

Tarifs en vigueur à compter du 01/07/2025

Tarifs des services aux entreprises et partenaires

Les tarifs sont exprimés en HT.

Exposition / collection	Soirée	Gratuit			
		Tarif plein	500 € :	jusqu'à 25 personnes	Après 18h
			900 € :	25 à 50 personnes	
			1 650 € :	51 à 100 personnes	
			2 600 € :	101 à 150 personnes	
	300 € :	jusqu'à 25 personnes			
	Tarif partenaire	500 € :	25 à 50 personnes		
	Soirée	Gratuit			
		Tarif plein	1 500 € :	jusqu'à 25 personnes	18h - 21h
		Tarif partenaire	1 000 € :	jusqu'à 25 personnes	
Hall	Soirée	Gratuit	2 700 € :	jusqu'à 50 personnes	18h - 21h
			5 000 € :	51 à 100 personnes	18h - 23h
			7 000 € :	101 à 200 personnes	
			9 800 € :	201 à 300 personnes	18h - 00h
			10 000 € :	301 à 500 personnes	
			800 € :	Heure supplémentaire en soirée	
		1 500 € :	Heure supplémentaire non-prévue en soirée		
		Tarif partenaire	1 700 € :	jusqu'à 50 personnes	18h - 21h
			3 175 € :	51 à 100 personnes	18h - 23h
			4 475 € :	101 à 200 personnes	18h - 00h
	5 175 € :		201 à 300 personnes		
	6 000 € :		301 à 500 personnes		
	Soirée	Tarif plein	7 200 € :	jusqu'à 150 personnes	18h - 23h
		Tarif partenaire	5 000 € :	jusqu'à 150 personnes	
	Journée	Gratuit			9h - 18h
Tarif plein			5 200 € :	jusqu'à 100 personnes	
8 600 € :			jusqu'à 300 personnes		
Tarif partenaire		3 400 € :	jusqu'à 100 personnes		
		5 000 € :	jusqu'à 300 personnes		
Auditorium	Journée	Gratuit		Demi-journée	
			750 € :		jusqu'à 96 personnes
		Tarif plein	1 200 € :	jusqu'à 96 personnes	Journée
			350 € :	Frais de mobilisation de l'espace pour montage la veille d'un événement	
			375 € :	jusqu'à 96 personnes	Demi-journée
	Tarif partenaire	600 € :	jusqu'à 96 personnes	Journée	
			Frais de régie et fonctionnement en cas de mise à dispo gracieuse		
		150 € :	dispo gracieuse		
	Journée	Gratuit	950 € :	jusqu'à 30 personnes	Demi-journée
			1 150 € :	jusqu'à 50 personnes	
1 350 € :			jusqu'à 75 personnes		
1 550 € :			jusqu'à 96 personnes	Journée	
1 400 € :			jusqu'à 30 personnes		
1 600 € :			jusqu'à 50 personnes		
1 800 € :			jusqu'à 75 personnes		
2 000 € :			jusqu'à 96 personnes		

	Tarif partenaire	450 €	: jusqu'à 30 personnes	Demi-journée	
		525 €	: jusqu'à 50 personnes		
		600 €	: jusqu'à 75 personnes		
		675 €	: jusqu'à 96 personnes	Journée	
		700 €	: jusqu'à 30 personnes		
		800 €	: jusqu'à 50 personnes		
	900 €	: jusqu'à 75 personnes			
	1 000 €	: jusqu'à 96 personnes			
	Soirée	Gratuit			
		Tarif plein	2 600 €	: jusqu'à 96 personnes	18h - 21h
Tarif partenaire		550 €	Heure supplémentaire en soirée	18h - 21h	
		1 800 €	: jusqu'à 96 personnes	18h - 21h	

Salle de réception / réunion	Journée	Gratuit			
		Tarif plein	750 €	: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Demi-journée
			1 200 €	: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Journée
		Tarif partenaire	375 €	: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Demi-journée
	600 €		: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Journée	
	Journée	Tarif plein	950 €	: jusqu'à 30 personnes	Demi-journée
			1 150 €	: jusqu'à 60 personnes	Journée
			1 400 €	: jusqu'à 30 personnes	
		Tarif partenaire	1 600 €	: jusqu'à 60 personnes	Demi-journée
			575 €	: jusqu'à 30 personnes	Journée
775 €			: jusqu'à 60 personnes		
Soirée	Tarif plein	800 €	: jusqu'à 30 personnes	Demi-journée	
		1 000 €	: jusqu'à 60 personnes	Journée	
		2 600 €	: jusqu'à 110 personnes	18h - 21h	
	Tarif partenaire	550 €	Heure supplémentaire en soirée	18h - 21h	
		1 800 €	: jusqu'à 110 personnes		

Aile privatisée (auditorium + salle de réception/réunion)	Journée	Gratuit			
		Tarif plein	1 300 €	: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Demi-journée
			2 200 €	: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Journée
		Tarif partenaire	750 €	: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Demi-journée
	1 200 €		: jusqu'à 110 personnes, selon le format	Journée	
	Journée	Tarif plein	1 500 €	: jusqu'à 30 personnes	Demi-journée
			1 700 €	: jusqu'à 50 personnes	
			1 900 €	: jusqu'à 75 personnes	
			2 100 €	: jusqu'à 96 personnes	Journée
			2 400 €	: jusqu'à 30 personnes	
2 600 €			: jusqu'à 50 personnes		
Tarif partenaire		2 800 €	: jusqu'à 75 personnes	Demi-journée	
		3 000 €	: jusqu'à 96 personnes		
		950 €	: jusqu'à 30 personnes	Journée	
		1 150 €	: jusqu'à 50 personnes		
		1 350 €	: jusqu'à 75 personnes		
		Soirée	Tarif plein	1 550 €	: jusqu'à 96 personnes
1 400 €	: jusqu'à 30 personnes				
1 600 €	: jusqu'à 50 personnes				
Tarif partenaire	1 800 €		: jusqu'à 75 personnes	Journée	
	2 000 €		: jusqu'à 96 personnes		
	3 600 €		: jusqu'à 96 personnes, selon le format	18h - 21h	
Soirée	Tarif plein	800 €	Heure supplémentaire en soirée	18h - 21h	
	Tarif partenaire	1 800 €	: jusqu'à 96 personnes		

Parc	Journée	Gratuit		
		Tarif plein	1 200 €	1 heure
	6 000 €		9h - 18h	
	5 000 €		: jusqu'à 1000 personnes	18h - 00h
	8 000 €		: jusqu'à 2000 personnes	
	12 000 €	: jusqu'à 4900 personnes		
Soirée		800 €	Heure supplémentaire en soirée	

Espaces créatifs + patio	Journée	Gratuit			
		Tarif plein	750 €	: jusqu'à 96 personnes	Demi-journée
			1 200 €	: jusqu'à 96 personnes	Journée
				Frais de mobilisation de l'espace pour montage la veille d'un événement	
	Tarif partenaire	375 €	: jusqu'à 96 personnes	Demi-journée	
		600 €	: jusqu'à 96 personnes	Journée	
	Soirée	Gratuit			
		Tarif plein	2 600 €	: jusqu'à 96 personnes	18h - 21h
550 €			Heure supplémentaire en soirée		
Tarif partenaire	1 800 €	: jusqu'à 96 personnes	18h - 21h		

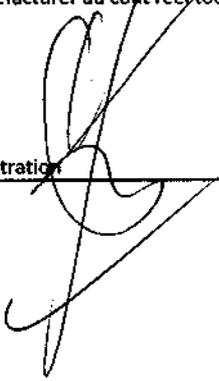
10% de remise commerciale applicable sur les tarifs plein				
Journée	Tarif plein	360 €	Captation vidéo	Demi-journée
		500 €	Captation vidéo	Journée
		3 000 €	Mise à disposition pour shooting ou tournage	Demi-journée
	Tarif partenaire	5 200 €	Mise à disposition pour shooting ou tournage	Journée
		1 600 €	Mise à disposition pour shooting ou tournage	Demi-journée
		3 400 €	Mise à disposition pour shooting ou tournage	Journée
Soirée	Tarif plein	1 100 €	50 personnes supplémentaires	
	Tarif partenaire	550 €	50 personnes supplémentaires	
Activités art et entreprise	Tarif plein	1 000 €	Animation prestataire extérieur, 30 personnes	2h
		1 000 €	Animation prestataire extérieur, 20 personnes	Demi-journée
		2 000 €	Animation prestataire extérieur, 20 personnes	Journée
		3 500 €	Animation prestataire extérieur, 20 personnes	Journée

Le LaM offre à la Métropole Européenne de Lille 2 événements par année civile à définir dans le cadre de ses services aux entreprises et partenaires.

Le LaM se réserve le droit de refacturer au coût réel tous les frais supplémentaires engendrés par l'exécution des prestations.

Le LaM se réserve le droit de refacturer au coût réel tous les frais engendrés par l'exécution des prestations dans le cas d'une mise à disposition gracieuse.

Michel Delepaul
Président du Conseil d'administration



Annexe à la délibération 2025-01-06**Grille tarifaire - LaM**

Tarifs en vigueur à compter du 01/07/2025

Individuels**Motifs de gratuité***Sur présentation obligatoire d'un justificatif :*

Aux enfants de moins de 18 ans

Aux jeunes de 18 ans inclus à moins de 26 ans

Aux demandeurs d'emploi

Aux bénéficiaires des minima sociaux : RSA, ASS (allocation de solidarité spécifique), ATS, ATA, AAH (allocation adulte handicapé), ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), PTS (Prime transitoire de solidarité), ASI (allocation supplémentaire d'invalidité), Allocation simple d'aide sociale aux personnes âgées, ADA (allocation pour demandeur d'asile)

Aux personnes en situation de handicap et leur accompagnant

Aux enseignants en arts, architecture, philosophie et métiers de la culture (membres de l'Union européenne)

Aux membres de l'Aracine

Aux membres de la famille Masurel

Aux titulaires de la carte ICOM/ICOMOS

Aux titulaires d'une carte Presse

Aux Amis du LaM

Aux titulaires de la carte professionnelle du LaM

Aux titulaires de la C'Art

A tous, la collection permanente le premier dimanche de chaque mois

A tous, lors des événements nationaux gratuits

Aux titulaires de la Carte City Pass

Aux personnes âgées de plus de 65 ans au moment du Silver Friday

Dans les conditions fixées par contrat de partenariat

Motifs de réductions*Sur présentation obligatoire d'un justificatif :*

Aux titulaires d'une contremarque pass Culture

Aux titulaires d'un titre de transport Ilévia validé le jour de la visite

Aux titulaires d'un titre de transport TER Hauts-de-France daté du jour de la visite

Aux personnes de plus de 65 ans

Aux titulaires de la carte Famille nombreuse

Aux amis des musées de la métropole lilloise

Aux artistes-auteurs (Maison des artistes, Agessa, CAAP)

Aux enseignants hors arts et architecture (membres de l'Union européenne)

Dans les conditions fixées par contrat de partenariat

Droits d'entrée

Visites libres	Gratuit (cf. supra)
	11 € : collection et exposition, tarif plein
	9 € : collection et exposition, tarif réduit
	7 € : collection permanente, tarif plein
	5 € : collection permanente, tarif réduit
	Dans le cas de vente ou prévente de billets à un comité d'entreprise ou un professionnel du tourisme, les tarifs réduits pourront être appliqués avec une remise supplémentaire de 10%. Le musée se réserve la possibilité de facturer des frais de dossier d'un montant de 10 €
Visites guidées	3 € : médiation guidée (à partir de 3 ans)
	5 € : visite guidée 1h30 en langue des signes français ou à destination du public malvoyant (droit d'entrée au musée à ajouter le cas échéant)
Ateliers	Gratuit : cadre grands événements ou conventions de partenariat
	<u>Enfants visiteurs annuels</u>
	5 € : tarif horaire Atelier du mercredi
	8 € : tarif horaire Atelier vacances
	Réduction de 10% à partir du 2e enfant : applicable pour les fratries inscrites aux ateliers du mercredi et ateliers vacances (non cumulable avec le tarif « early birds »)
	Réduction « early birds » de 10% : applicable pour les inscriptions annuelles aux ateliers de mercredi (non cumulable avec le tarif fratrie)
	24 € : atelier de vacances, atelier + spectacle (séance de 3h)
	9 € l'heure : atelier de vacances matériel spécifique
	<u>Familles</u>
	Gratuit : événements « Fête en famille »
	Gratuit : visite ou activité pour les moins de 3 ans
	5 € : visite ou activité petite enfance (accompagnateur)
	5 € : activité jeune public (1h)
	8 € : activité jeune public (1h30)
	8 € atelier famille : prix par participant et par séance
	NB : les tarifs s'entendent par personne et comprennent le droit d'entrée au musée
	<u>Adultes</u>
	15€ : tarif horaire
	580 € : inscription annuelle pour 29 séances de 2h
	20€ : tarif horaire atelier avec matériel spécifique
	25€ : demi-journée pour atelier adulte avec matériel spécifique
	NB :
	les tarifs à la semaine sont calculés selon le tarif horaire multiplié par le nombre d'heures par jour et de jours dans la semaine.
Les tarifs à la séance sont calculés selon le tarif horaire multiplié par le nombre d'heures.	
<u>Carte professionnelle du LaM</u>	25 €
C'Art	Gratuit
	40 € : C'Art Solo
	60 € : C'Art Duo
	20 € : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres
	20 € : C'Art Jeune
	65 € : C'Art Tribu
	20 € : surclassement
	8 € : réédition d'une C'Art (perdue ou volée)
	Tarifs promotionnels et « fidélité » :
	30 € : C'Art Solo
	45 € : C'Art Duo
	15 € : C'Art pour les sociétés d'amis des musées membres
	15 € : C'Art Jeune
	50 € : C'Art Tribu

Programmation artistique et culturelle

NB :

Pour ces offres, il est proposé :

- Un tarif jeune public valable pour les enfants jusqu'à 13 ans inclus.
- Un tarif solidaire à destination des jeunes de 14 ans à 25 ans, étudiants, artistes-auteurs (Maison des artistes, Agessa, CAAP), demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap et leur accompagnant, bénéficiaires des minimas sociaux.
- Un tarif plein.

Programmations en salles aux horaires d'ouverture du musée

Droit d'entrée au musée le cas échéant

Arts vivants

3€ : tarif jeune public

5€ : tarif solidaire

9€ : tarif plein

Conférences, colloques et rencontres

Gratuit

300 € : conférence au LaM ou en site extérieur (assurée par un conférencier du musée)

Lectures et cinéma

Gratuit

4 €

Programmes croisés

5€ : tarif jeune public

7€ : tarif solidaire

10€ : tarif plein

Programmes exceptionnels

15€ : tarif solidaire

20€ : tarif plein

25€ : tarif plein, tarif unique

30 € : tarif unique

Navette de l'art

Gratuit

10€ : tarif adulte incluant les visites

8€ : tarif mineur incluant les visites

Groupes

Secteur éducatif

Visites

Gratuit (dans cadre convention de partenariat)
Gratuit : visite libre (sans limitation de durée ; nouvelle visite pour classe déjà venue)
50€ : visite libre (sans limitation de durée)
55€ : visite guidée 1h
75€ : visite guidée 1h30
55€ : visite guidée 1h langue étrangère
75€ : visite guidée 1h30 langue étrangère
85€ : visite guidée 2h
100€ : visite guidée 3h
90€ : visite active 1h30

Une réduction de 10% pourra être appliquée aux prescripteurs de groupes sur les tarifs du secteur éducatif.

Ateliers

Gratuit (dans cadre convention de partenariat)
90€ : visite atelier 1h30
85€ : visite atelier 1h30 en langue étrangère
100€ : visite atelier 2h
100€ : visite atelier 3h
200€ : visite atelier anniversaire 3h

Hors-les-murs

110€ : atelier de pratique artistique 1h30
120€ : atelier de pratique artistique 2h

Projets sur-mesure

70€ : tarif horaire projet réalisé au musée
80€ : tarif horaire projet réalisé hors-les-murs

Supplément

30 € : langue étrangère

Secteur Diversité et Inclusion

Visites

Gratuit (dans cadre convention de partenariat)
Gratuit : visite libre (sans limitation de durée)
45€ : visite guidée 1h
45€ : visite guidée 1h en hors-les-murs
50€ : visite guidée 1h en langue étrangère ou LSF
60€ : visite guidée 1h30
75€ : visite guidée 1h30 en langue étrangère ou LSF
80€ : visite guidée 2h
75€ : visite active 1h30

Ateliers

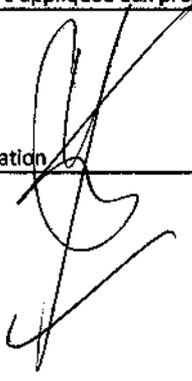
Gratuit (dans cadre convention de partenariat)
75€ : visite atelier 1h30
80€ : visite atelier 2h
95€ : visite atelier 3h

Hors-les-murs

100€ : atelier de pratique artistique 1h30
110€ : atelier de pratique artistique 2h

Projets sur-mesure

70€ : tarif horaire projet réalisé au musée
80€ : tarif horaire projet réalisé hors-les-murs

Secteur adulte	
Visites	
	Gratuit (dans cadre convention de partenariat)
	200€ : visite libre (sans limitation de durée)
	240€ : visite guidée 1h
	220€ : visite guidée 1h en langue étrangère
	300€ : visite guidée 1h30
	275€ : visite guidée 1h30 en langue étrangère
	275€ : visite guidée 2h
	300€ : visite guidée 2h en langue étrangère
	195€ : visite livres précieux à la bibliothèque
Ateliers	
	Gratuit (dans cadre convention de partenariat)
	200€ : visite atelier 2h (max 12 pers)
	300€ : visite atelier 2h (max 25pers)
Supplément	
	30 € : langue étrangère, dimanche, jour férié et soirée (à partir de 18h) et droit de parole
Navette de l'art	
	200€ : pour le groupe
	Navette de l'art avec musée partenaire : 110€ pour le groupe LaM + 90€ pour le groupe du musée partenaire
Cadre convention de partenariat	
Visites	55€ : visite guidée 1h
Une réduction de 10% pourra être appliquée aux prescripteurs de groupes touristiques sur les tarifs du secteur adultes	
 Michel Delepaul Président du Conseil d'administration	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	07
----	------	----	----

OBJET :

Approbation du candidat à la concession du restaurant

Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div>	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	X		POUR
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div>				



Etablissement Public de Coopération Culturelle

**N° 2025-01-07 Approbation du concessionnaire pour les espaces de
restauration du LaM et autorisation de signature du contrat de
concession de service**

Délibération n°2025-01-07 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC
« LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006,
relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur
fonctionnement,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles
L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de
coopération culturelle, et à l'article L1411-5 relatif à la composition de la commission,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10
mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la
partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC,

Il est proposé au Conseil d'administration, au regard de l'annexe 1 de la présente
délibération et des éléments transmis aux membres du Conseil d'administration (PV
candidatures et offres de la commission et rapport d'analyse avant et après
négociations) :

- D'approuver le choix de retenir comme concessionnaire pour la gestion des
espaces de restauration du LaM le candidat FOESBECK,
- D'approuver le contrat de concession de service (annexe 2) et ses annexes,
- D'autoriser Monsieur Sébastien Faucon, directeur du LaM, à signer le contrat
de concession de service et ses annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- D'approuver le choix de retenir comme concessionnaire pour la gestion des
espaces de restauration du LaM le candidat FOESBECK
- D'approuver le contrat de concession de service (annexe 2) et ses annexes,

- D'autoriser Monsieur Sébastien Faucon, directeur du LaM, à signer le contrat de concession de service et ses annexes

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Delepaule', written over the printed name 'Michel DELEPAUL'.

Modalités de suivi et de contrôle :

Le représentant du LaM se réserve le droit de contrôler et de constater tout manquement aux obligations de conservation, de réparation et d'entretien des biens mis à la disposition du Concessionnaire, au regard des dispositions prévues dans la concession de service et d'exercer notamment un contrôle de l'entretien, un contrôle hygiénique et sanitaire, un contrôle de la qualité des prestations proposées par le Concessionnaire, ainsi qu'un contrôle du respect des prescriptions de sécurité.

Une réunion sera organisée au démarrage de l'exécution du contrat puis à chaque date anniversaire avec des responsables du LaM pour la validation des dispositions prises par le Concessionnaire.

Le Concessionnaire se doit de laisser circuler les agents, les représentants, ou les entreprises mandatées du LaM sur les emplacements occupés, dès lors que ceux-ci sont dotés des tenues et EPI obligatoires.

Le Concessionnaire s'engage à remettre au LaM des éléments de contrôle de gestion suivants :

- Un reporting du chiffre d'affaires réalisé trimestriellement distinguant le chiffre d'affaires du restaurant et le chiffre d'affaires de la cafétéria ainsi que le nombre de clients accueillis respectivement dans le restaurant et dans la cafétéria. Ces éléments devront être transmis au LaM chaque trimestre civil et au plus tard un mois après la fin du trimestre civil écoulé.
- Le bilan, compte de résultat et annexes, certifiés par un Commissaire aux Comptes, et compte analytique de l'exploitation devront être remis chaque année au LaM au plus tard le 31 mai de l'année N+1.

Le Concessionnaire s'engage à informer le LaM de la date prévue pour les contrôles de sécurité (commission et sous-commission de sécurité) dès qu'il en a connaissance, afin qu'il puisse y assister. Le Concessionnaire devra lui remettre une copie de tous les rapports de visite réglementaire des organismes de contrôle agréés dans un délai de 15 jours à compter de leur réception.

Aussi, au vue de l'analyse des offres et du projet de contrat, le Conseil d'administration approuve le contrat de concession de service et ses annexes et par

La convention de concession de service sera conclue entre le LaM et le Concessionnaire préalablement à l'occupation et l'exploitation des Espaces.

La convention de service emporte, pour toute sa durée, autorisation d'occupation temporaire des Espaces conformément à l'article L3132-1 du Code de la Commande publique, délivrée à titre précaire et révocable.

Cette convention est exclue du champ d'application des baux commerciaux prévu aux articles L 145 et suivants du Code de Commerce. Ainsi :

- ✓ La convention ne confère au Concessionnaire aucun droit à la propriété commerciale, ni à une indemnité d'éviction, et ne donne lieu à aucune constitution de fonds de commerce,
- ✓ Les stipulations de la présente convention et de ses annexes sont d'interprétation restrictive,
- ✓ Les usages et pratiques liés à l'exercice d'une activité commerciale ne peuvent être valablement opposés au LaM. Le contrat ne donne en particulier au Concessionnaire aucun droit au maintien dans les lieux après cessation ou retrait pour quelque cause que ce soit.

La convention de concession de service est accordée à titre strictement personnel au Concessionnaire et le Concessionnaire s'interdira expressément de transférer le droit d'exploiter.

Durée :

La concession prend effet à compter de la date de notification de la concession de service. La notification devrait intervenir au plus tard le 15 juillet 2025.

L'exploitation débutera mi-février 2026. La date précise de démarrage de l'exploitation, concomitante à la date d'ouverture des Espaces au public, fera l'objet d'un avenant au contrat.

L'exploitation prendra effet pour une durée de 6 ans à compter de l'ouverture des Espaces au public, correspondant à la durée d'amortissement des investissements du Concessionnaire.

Conditions financières :

Part fixe : 36 000€ HT par an

Part variable :

- CA ≤ 800 000 HT € → 5% du CA, avec une garantie minimale de 40 000 €
- CA entre 800 001 € HT et 1 200 000 € HT → 6% du CA
- CA à partir de 1 200 001 € HT → 7% du CA

- La commission a étudié les 4 offres et a émis l'avis d'inviter à la libre négociation 2 des 4 entreprises
- Phase de négociations : les 2 entreprises ont été invités à négocier le 17 mars 2025 et à remettre une nouvelle offre avant le 7 avril 2025
- Les nouvelles offres ont été analysées

Objet de la présente délibération :

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : *« Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. ».*

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L1411-7 du CGCT : « Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L. 1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération. »

Conformément à ces dispositions, le projet de contrat et ses annexes, les deux rapports de la commission (candidature et offre), les rapports d'analyse avant et après négociations, le compte-rendu des négociations ainsi que les candidatures et offres des 4 candidats ont été transmis aux membres du Conseil d'administration afin d'être examinés lors de la séance du 10 juin 2025.

Aussi, au vue de l'analyse des offres, le Conseil d'administration approuve le choix de retenir comme concessionnaire pour la gestion des espaces de restauration du LaM le candidat FOESBECK.

Economie générale de la concession :

Cadre contractuel :

Approbation du candidat à la concession du restaurant

Lors de sa séance du 15 octobre 2024, le Conseil d'administration, dans sa délibération n°2024-02-05, a validé le projet de concession de service pour l'exploitation commerciale de l'ensemble des espaces de restauration du musée LaM.

Rappel de la nature des activités et de leur emplacement :

Dans le cadre de l'animation et des activités du musée, le LaM propose l'exploitation commerciale d'espaces de son bâtiment pour un service de restauration assise, de débit de boissons ainsi que d'un service de petite restauration légère de type cafétéria. Les nouveaux espaces de restauration en concession de service amélioreront l'expérience de visite des publics et visiteurs du LaM et dynamiseront la fréquentation globale du site avec la captation d'une nouvelle clientèle extérieure. Pour les publics du LaM, comme pour la clientèle extérieure, le restaurant devra être à l'image du LaM, accessible, accueillant et qualitatif.

Le Concessionnaire sera invité à faire du restaurant un lieu de destination, un moteur de visite à part entière, attractif par son activité propre, pour les cercles d'affaires, nombreux sur le territoire proche, les habitants et les visiteurs du musée.

Dans le cadre de l'exploitation des espaces, le Concessionnaire développera dans la cafétéria une activité de restauration rapide disponible en continu suivant les horaires d'ouverture du musée permettant aux visiteurs du LaM une pause avant ou après les visites du musée et des expositions.

L'espace dédié au restaurant sera situé au niveau R+1 du musée avec une terrasse et une large vue sur le parc.

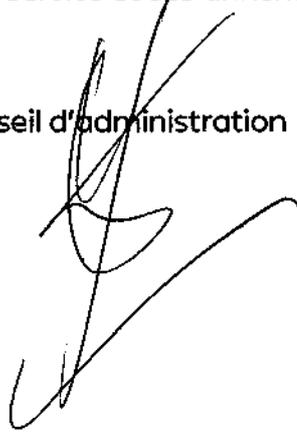
L'espace de cafétéria sera situé au niveau RDC du musée dans l'espace actuel du CréaLaM complété d'un espace extérieur d'environ 100m² que le concessionnaire sera en mesure d'exploiter.

Informations relatives à la procédure mise en place :

- Mise en ligne publicité : 28 octobre 2024
- Date limite de réception des candidatures et des offres : 24 janvier 2025
- 4 entreprises ont remis une candidature et une offre
- Réunion de la commission créée par la délibération n°2024-03-04 du Conseil d'Administration : 25 février 2025
 - La commission a étudié les 4 candidatures et les a admises à déposer une offre

conséquent autorise Monsieur Sébastien Faucon, directeur du LaM, à signer le contrat de concession de service et ses annexes.

Michel Delepaul
Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Michel Delepaul'.



**CONCESSION DE SERVICE POUR
L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE
L'ENSEMBLE DES ESPACES DE
RESTAURATION DU MUSEE LaM**

ENTRE :

Le LaM, Lille Métropole Musée d'art moderne d'art contemporain et d'art brut, situé 1 allée du Musée 59650 Villeneuve d'Ascq, représenté par son directeur, Monsieur Sébastien Faucon, dûment habilité à signer le présent contrat par la délibération n°2025-01-07 du Conseil d'administration du LaM,

Ci-après désigné le « LaM »,

D'une part,

Et

SARL Foesbeck
863 rue de la Gare, 59299 Boeschepe

Ci-après désigné le « Concessionnaire »

D'autre part.

Préambule

Dans le cadre de ses activités, le LaM propose l'exploitation commerciale d'espaces de son bâtiment pour un service de restauration assise ainsi qu'un service de restauration légère de type cafétéria, à l'exclusion de toute autre activité annexe ou complémentaire.

Dans ce cadre, le LaM a lancé un appel à propositions pour l'exploitation commerciale de cette concession.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres de concession de service, la société FOESBECK a été retenue.

La présente convention de concession de service a pour objet de définir, conformément aux dispositions du Code de la Commande publique, les conditions dans lesquelles le Concessionnaire est autorisé à aménager et exploiter un espace de restauration situé au niveau 1 du bâtiment, un espace de restauration de type cafétéria situé au rez-de-chaussée, et des locaux techniques situés au rez-de-chaussée et au niveau 1 ci-après dénommés « Les Espaces ».

En conséquence, les Parties ont convenu ce qui suit :

I. Clauses générales

1.1 *Objet et cadre juridique*

La présente convention définit les modalités selon lesquelles le LaM autorise le Concessionnaire à aménager et à occuper les espaces ci-après désignés, afin d'y exercer des activités de restauration.

La convention de concession de service sera conclue entre le LaM et le Concessionnaire préalablement à l'occupation et l'exploitation des Espaces.

La convention de service emporte, pour toute sa durée, autorisation d'occupation temporaire des Espaces conformément à l'article L3132-1 du Code de la Commande publique, délivrée à titre précaire et révocable.

Cette convention est exclue du champ d'application des baux commerciaux prévu aux articles L 145 et suivants du Code de Commerce. Ainsi :

- ✓ L'acte de concession au Concessionnaire aucun droit à la propriété commerciale, ni à une indemnité d'éviction,
- ✓ et ne donne lieu à aucune constitution de fonds de commerce,
- ✓ La présente convention et de ses annexes sont d'interprétation restrictive, les clauses relatives à l'exercice d'une activité commerciale ne peuvent être valablement opposés au LaM. Le contrat ne donne en particulier au Concessionnaire aucun droit au maintien dans les lieux après cessation ou retrait pour quelque cause que ce soit.

La convention de concession de service est accordée à titre strictement personnel au Concessionnaire et le Concessionnaire s'interdira expressément de transférer le droit d'exploiter.

Sous peine de résiliation de la convention, le Concessionnaire ne pourra procéder à aucun transfert de ses droits à titre gratuit ou onéreux, total ou partiel, et notamment à aucune sous-location, mise à disposition temporaire ou sous-traitance, en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit, sauf accord préalable et écrit du LaM. De plus, le Concessionnaire n'a pas la qualité de délégataire de service public ou de Concessionnaire d'ouvrage ou de travaux publics.

Annexe 2 à la délibération n°2025-01-07

Il s'engage à notifier par lettre recommandée avec avis de réception, au LaM :

- toute nomination d'un nouveau gérant ou co-gérant,
- tout projet de modification substantielle concernant son activité et sa forme juridique,
- tout projet de modification substantielle de son capital social (tout changement substantiel dans l'actionariat et la composition des organes de direction).

Tout changement de contrôle dans l'actionariat ou la direction qui impliquerait un changement substantiel de l'activité du Concessionnaire ouvrira la possibilité pour le LaM de reconsidérer les termes et conditions de la présente convention.

Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité : dans l'esprit de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui prévoit que les acheteurs publics doivent s'assurer que les principes d'égalité, de laïcité et de neutralité sont appliqués par toute personne à qui est confiée l'exécution d'un service public, le concessionnaire devra veiller au respect de l'égalité des usagers, au respect des principes de laïcité et de neutralité.

1.2 Désignation des locaux mis à disposition

Le cahier des charges annexé à la présente convention détaille les espaces concédés. Des plans sont également annexés ainsi que la liste du matériel et des équipements fournis par le LaM.

> Espace du restaurant R+1

L'espace dédié au restaurant est situé au niveau R+ 1 du musée avec une terrasse et vue sur le parc, dans le bâtiment dessiné par l'architecte Roland Simounet.

L'espace du restaurant au niveau R+1 est composé d'une pièce principale avec terrasse extérieure existante. Cette terrasse donne accès à un belvédère pour offrir une vue à 360° sur le parc et les environs du musée.

Le restaurant incluant sa terrasse occupe une superficie totale exploitable de 281m².

> Espace de cafétéria - RDC

L'espace de cafétéria est situé au niveau RDC du musée sur la façade sud directement visible dès l'arrivée du visiteur par le parc.

La superficie totale exploitable de la cafétéria est de 66m².

> Espace extérieur RDC

Un espace extérieur en façade sud du musée est concédé pour l'occupation et l'exploitation du Concessionnaire.

L'espace extérieur représente une superficie totale d'environ 70m² sur laquelle le Concessionnaire pourra disposer du mobilier (tables et chaises).

> Espaces techniques concédés

Une cuisine principale est prévue au RDC. Une cuisine d'envoi et une laverie sont prévues au R+1.

Pendant les horaires d'ouverture au public du LaM, l'accès aux Espaces mis à disposition est commun avec le LaM par l'entrée principale du musée. Pendant les horaires de fermeture au public du LaM, l'accès aux espaces se fait par l'entrée principale sous le contrôle d'un agent de surveillance. L'accès logistique se fait par l'arrière du bâtiment, par le parking du personnel.

1.3 Durée

La présente concession prend effet à compter de la date de notification de la concession de service. La notification devrait intervenir au plus tard le 15 juillet 2025.

Les Espaces sont mis à disposition du Concessionnaire dès la notification de la concession de service en vue de la réalisation des travaux d'aménagement.

L'exploitation débutera mi-février 2026. La date précise de démarrage de l'exploitation, concomitante à la date d'ouverture des Espaces au public, fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

L'exploitation prendra effet pour une durée de 6 ans à compter de l'ouverture des Espaces au public, correspondant à la durée d'amortissement des investissements du Concessionnaire.

Il est entendu que les Espaces sont placés sous la responsabilité du Concessionnaire durant cette période. Toutefois, lors des travaux d'aménagement dans les Espaces précédant le début de l'exploitation du service, le Concessionnaire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage causé par des tiers (autres que le Concessionnaire et ses prestataires).

D'une manière générale, à la fin de la convention, quelle qu'en soit la cause, le Concessionnaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires ou à laisser prendre toutes les mesures jugées nécessaires par le LaM pour faciliter le passage progressif vers un autre mode de gestion ou vers la désignation d'un nouveau Concessionnaire.

A l'expiration de la convention, il est convenu que le Concessionnaire pourra récupérer son matériel et autres aménagements démontables, sauf les éléments qui seraient devenus immeubles par destination.

Ainsi, le Concessionnaire restituera au LaM l'espace concédé, libre de tout élément et équipement qui auraient été installés par lui, sauf à ce que le LaM ou le Concessionnaire suivant décide de reprendre les aménagements réalisés, contre indemnisation.

II. Aménagement des locaux mis à disposition

2.1 Etat des lieux d'entrée et de sortie

Un état des lieux d'entrée contradictoire sera établi par le LaM en présence du Concessionnaire.

L'état des lieux d'entrée reprendra également l'inventaire des différents équipements mis à disposition du Concessionnaire. L'état des lieux d'entrée et l'inventaire seront annexés par avenant au présent contrat de concession.

Le Concessionnaire accepte de prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir exiger du LaM aucune réparation quelle qu'elle soit ou aucun aménagement.

Le Concessionnaire aura à sa charge d'équiper les espaces avec le mobilier, la décoration et autres éléments nécessaires à son activité en complément des équipements susmentionnés.

Trois mois au plus tard avant l'expiration de la présente concession de service, peu importe la fin anticipée ou non de celle-ci, il sera procédé contradictoirement à un pré-état des lieux de sortie qui comportera le relevé des réparations à effectuer incombant au Concessionnaire. L'ensemble des réparations devra être réalisé par le Concessionnaire et à ses frais avant l'expiration de la concession de service.

À la fin de la concession de service, un état des lieux de sortie contradictoire sera établi par le LaM en présence du Concessionnaire.

Avant tout enlèvement de matériels ou de marchandises, le Concessionnaire doit justifier au LaM du paiement des impôts, des redevances restant éventuellement dues au LaM, des contributions et taxes dont il a la charge en raison de son activité.

Annexe 2 à la délibération n°2025-01-07

Toute dégradation des lieux ou du mobilier dûment constatée à l'état des lieux de sortie fera l'objet d'une remise en état aux frais exclusifs du Concessionnaire.

Le présent article constitue une clause substantielle de la présente concession de service et revêt un caractère suspensif à son exécution. Le fait pour le Concessionnaire de ne pas en observer intégralement les dispositions constitue une cause légitime de résiliation de la présente concession de service sans indemnités d'aucune sorte.

En cas de modification dans la consistance des lieux du fait du Concessionnaire ou du LaM, des états des lieux et des inventaires complémentaires pourront être établis en tant que de besoin.

Au-delà de ces états des lieux d'entrée et de sortie, le LaM et le Concessionnaire organiseront à minima une visite annuelle détaillée du second œuvre. (cf. cahier des charges).

2.2 Aménagement des locaux

Le Concessionnaire est maître d'ouvrage de la réalisation des travaux d'aménagement nécessaires à l'exploitation commerciale des espaces.

Il s'engage à effectuer les travaux d'aménagement, sous sa responsabilité et à ses risques exclusifs.

Le Concessionnaire établira le plan prévisionnel de ses aménagements et installations qui, une fois accepté par le LaM, sera ensuite annexé aux présentes en Annexe 4.

Pendant la phase des études et des travaux, des réunions de concertation seront organisées entre le LaM, les équipes de la Métropole Européenne de Lille et le Concessionnaire au cours desquelles :

- Ils établiront un calendrier de réalisation des opérations ;
- Ils se communiqueront les informations nécessaires à la réalisation des opérations ;
- Ils s'assureront de la cohérence générale des opérations, notamment en ce qui concerne les délais, ainsi que de leur compatibilité architecturale, technique et fonctionnelle ;
- Le LaM communiquera les règles et consignes applicables à ces travaux quant au site du LaM.

Le Concessionnaire rendra compte au LaM, régulièrement, de l'avancement des travaux d'aménagement et d'équipement.

Aucun changement, ni aucune modification, ne peuvent être apportés par le Concessionnaire aux lieux mis à disposition, dès lors que ces travaux concerneraient le gros-œuvre et tous travaux ayant un impact sur l'architecture Roland Simounet ou les organes de sécurité incendie. Tout aménagement devra faire l'objet d'une validation par le LaM.

Par ailleurs, le Concessionnaire s'engage à informer préalablement le LaM des modifications liées aux aménagements et à la décoration.

Le LaM se réserve le droit d'intervenir et de suspendre les travaux dans le cas où les modalités d'exécution ne seraient pas conformes à la sécurité des biens et des personnes et à la réglementation.

En cours d'exécution du Contrat, les éventuels aménagements supplémentaires en vue de l'amélioration du service devront recevoir l'accord expresse du LaM. D'une façon générale, le Concessionnaire s'engage en effet à réaliser tous les travaux qu'exige la bonne conservation des lieux et à veiller à leur entretien.

2.3 Achèvement des travaux

Le Concessionnaire s'engage à faire ses meilleurs efforts afin que les travaux d'aménagement des locaux mis à disposition et d'équipement soient totalement achevés dans les meilleurs délais, et, dans la mesure du possible, avant le 31 janvier 2026.

III. Exploitation des locaux mis à disposition

3.1 Nature de l'activité

Dans le cadre de l'exploitation des espaces concédés, le Concessionnaire développera une activité de restauration avec service à table (y compris de boissons alcoolisées) au niveau R+1 et au RDC dans la cafétéria une activité de restauration rapide (vente au comptoir) permettant aux visiteurs du LaM et autre clientèle une pause avant ou après les visites du musée et des expositions.

3.2 Organisation et fonctionnement

3.2.1 Respect des annexes, dont le cahier des charges

Le Concessionnaire s'engage à respecter les dispositions du cahier des charges joint qui définit les obligations liées à l'occupation des locaux mis à disposition et à leur exploitation.

Le cahier des charges et plus généralement les annexes à la présente convention, ainsi que l'offre du concessionnaire en sont partie intégrante. En cas d'incompatibilité de certaines dispositions entre elles, celles incluses dans la présente convention prévaudront sur celles contenues dans les annexes.

3.2.2 Continuité de service

Dans le cadre de l'exploitation des locaux mis à disposition, le Concessionnaire s'engage à veiller en permanence à la continuité et à la qualité des prestations proposées à la clientèle et aux visiteurs du LaM et à maintenir l'espace mis à disposition dans les meilleures conditions de propreté, de confort et d'accueil.

Les horaires de la cafétéria devront couvrir à minima, les période d'ouverture au public du LaM qui autorise l'exploitation sur une amplitude supérieure à celle du musée lors d'événements (vernissages, soirées spécifiques ou privatisées).

3.2.3 Entretien et réparation

Pendant la durée de la concession de service, le Concessionnaire est tenu d'assurer l'entretien courant du matériel de restauration mis à disposition par le LaM, c'est-à-dire l'entretien incombant à un locataire (nettoyage et désinfection, petites prestations d'entretien courant) permettant de maintenir les locaux et le matériel en bon état d'entretien et d'usage (selon la répartition définie en annexe 2).

Le LaM (ou la Métropole Européenne de Lille, propriétaire du bâtiment) devra supporter les réparations de gros entretien de l'article 605 du Code Civil, les grosses réparations de l'article 606 du Code Civil et les dépenses ne relevant pas des charges locatives au sens des décrets 87-712 et 87-713 du 26 août 1987, ainsi que les dépenses rendues nécessaires par la vétusté ou la force majeure. Cependant, la répartition des charges précisée en annexe 2 fait foi.

3.3 Modifications affectant les locaux mis à disposition ou leur utilisation

L'ensemble des locaux mis à disposition énumérés à l'article 1.2 ci-dessus doit être affecté exclusivement à l'exploitation des activités confiées au Concessionnaire et autorisées par le LaM.

Le Concessionnaire ne peut y abriter que des marchandises destinées à son activité.

Il ne peut, sauf accord exprès du LaM, changer la disposition de tout ou partie des locaux mis à sa disposition.

La survenue de travaux, planifiés ou non, et initiés par l'une ou l'autre des parties, peut être de nature à perturber le déroulement de l'activité commerciale des Espaces mis à disposition. Les conditions sont précisées dans le cahier des charges.

3.4 Autorisation, sécurité

Le Concessionnaire se chargera de l'obtention de toutes les autorisations préalables nécessaires pour gérer et développer le service envisagé dans les Espaces et effectuera toutes les démarches et déclarations requises.

Le Concessionnaire devra être en mesure de produire au LaM, avant toute entrée dans les Espaces et à tout moment, les documents attestant de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires.

Le LaM ne pourra être tenu pour responsable de tout manquement à la réglementation du Concessionnaire, notamment concernant son activité, et à tout manquement aux obligations précitées.

Le Concessionnaire devra respecter et s'assurer du respect par son personnel, ses clients et prestataires, de toutes les règles de sécurité en vigueur sur le site du LaM et à toutes les préconisations de ce dernier en matière de sécurité et d'accessibilité du public.

Le LaM pourra le cas échéant permettre au Concessionnaire d'utiliser certaines de ses installations (monte-charge, plate-forme élévatrice, etc.), si elles s'avéraient nécessaires dans le cadre du service.

L'utilisation de ces installations est effectuée par le Concessionnaires et/ou ses prestataires sous la seule responsabilité du Concessionnaire.

3.4 Contrôles

Le représentant du LaM se réserve le droit de contrôler et de constater tout manquement aux obligations de conservation, de réparation et d'entretien des biens mis à la disposition du Concessionnaire, au regard des dispositions prévues dans la présente concession de service et d'exercer notamment un contrôle de l'entretien, un contrôle hygiénique et sanitaire, un contrôle de la qualité des prestations proposées par le Concessionnaire, ainsi qu'un contrôle du respect des prescriptions de sécurité.

Une réunion sera organisée au démarrage de l'exécution du présent contrat puis à chaque date anniversaire avec des responsables du LaM pour la validation des dispositions prises par le Concessionnaire.

Le Concessionnaire se doit de laisser circuler les agents, les représentants, ou les entreprises mandatées du LaM sur les emplacements occupés, dès lors que ceux-ci sont dotés des tenues et EPI obligatoires.

Le Concessionnaire s'engage à remettre au LaM des éléments de contrôle de gestion suivants :

- ✓ **Un reporting du chiffre d'affaires réalisé trimestriellement distinguant le chiffre d'affaires du restaurant et le chiffre d'affaires de la cafétéria ainsi que le nombre de clients accueillis respectivement dans le restaurant et dans la cafétéria. Ces éléments devront être transmis au LaM chaque trimestre civil et au plus tard un mois après la fin du trimestre civil écoulé.**
- ✓ **Le bilan, compte de résultat et annexes, certifiés par un Commissaire aux Comptes, et compte analytique de l'exploitation devront être remis chaque année au LaM au plus tard le 31 mai de l'année N+1.**

Le LaM s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers. Le LaM s'engage à prendre toutes mesures pour protéger la confidentialité des informations qui lui seront communiquées par le Concessionnaire tant sur ses résultats, son activité, sa stratégie, ses contacts ou ses partenaires.

Le Concessionnaire s'engage à informer le LaM de la date prévue pour les contrôles de sécurité (commission et sous-commission de sécurité) dès qu'il en a connaissance, afin qu'il puisse y assister. Le Concessionnaire devra lui remettre une copie de tous les rapports de visite réglementaire des organismes de contrôle agréés dans un délai de 15 jours à compter de leur réception.

IV. Responsabilité et assurances

4.1 Responsabilité

Le Concessionnaire est seul responsable de ses faits, de ceux de son personnel et des biens dont il a la garde de tout dommage corporel, matériel et immatériel qui en sont la conséquence, ainsi que de toute dégradation survenant, par ou à l'occasion des travaux d'aménagement réalisés, par et ou à l'occasion de l'occupation et ou de l'exploitation des espaces mis à disposition et survenant :

- ✓ Au bâtiment, aux espaces mis à disposition et à leurs dépendances,
- ✓ Aux biens d'équipement, matériel et marchandises de toute nature,
- ✓ Aux personnes physiques notamment usagers des espaces, et toute autre personne circulant dans l'enceinte du LaM.

Le LaM est déchargé de toute responsabilité en cas de disparition ou détérioration de matériel ou marchandises dans les locaux et dépendances mis à la disposition du Concessionnaire ainsi qu'en cas d'accidents survenus aux usagers des dits locaux ou aux personnels employés par le Concessionnaire.

Le Concessionnaire s'oblige à relever le LaM de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre ce dernier, au titre de la responsabilité qui lui incombe.

4.2 Assurances

Le Concessionnaire fait son affaire personnelle de tous risques et litiges pouvant survenir du fait de son installation ou de ses activités dans les locaux mis à disposition sans recours contre le LaM.

Il s'engage à souscrire auprès de compagnies solvables les contrats d'assurances responsabilité civile et multirisques. Une attestation devra être adressée au LaM. Par la suite, le Concessionnaire devra justifier du respect de cette obligation, à première demande du LaM.

Il devra préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement souscrire une assurance spécifique couvrant tout risque découlant de ses travaux.

Le Concessionnaire doit contracter avant de commencer l'exploitation, auprès de compagnies d'assurances notoirement solvables, les contrats d'assurances suivants :

- ✓ Une assurance de responsabilité civile le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels y compris intoxications alimentaires, matériels, ainsi que ceux, immatériels, qui en sont la conséquence, causés au tiers, y compris les clients, du fait de l'activité exercée dans le cadre de la présente convention.
- ✓ Un contrat d'assurance MULTIRISQUES incluant notamment incendie, explosion, foudre, dégât des eaux ainsi que le recours des voisins et tiers, garantissant pour leur valeur de remplacement le matériel, le mobilier et d'une manière générale le contenu des locaux qui lui appartient avec abandon de recours contre le LaM et ses assureurs.
- ✓ Une assurance PERTE d'EXPLOITATION couvrant entre autres les redevances dues au LaM sur les bases des mois courants et les pertes d'exploitation du Concessionnaire avec clause de non recours contre le LaM.

V. Modalités financières

6.1 Exploitation du service

Le Concessionnaire perçoit des recettes provenant de l'exploitation du service (en premier lieu à travers la vente des produits qu'il propose), en vue d'assurer sa rémunération, ainsi que l'amortissement des investissements qu'il a effectués le cas échéant pour l'exploitation de ce service et l'aménagement des Espaces.

6.2 Contrepartie financière

En contrepartie de l'occupation et de l'exploitation des Espaces, le Concessionnaire versera au LaM une redevance comportant une part fixe et une part variable assise sur le chiffre d'affaires du Concessionnaire relatif à l'activité qui y est développée.

6.2.1 Redevance – part fixe

Le Concessionnaire s'engage à verser au LaM une part fixe de la redevance d'un montant de **36 000 € HT (trente-six mille euros hors taxes)** par an, pendant la période d'exploitation du service.

Le montant de la part fixe de la redevance sera versé par le Concessionnaire **chaque trimestre civil d'avance**, au LaM, sur présentation de la facture correspondante.

Le montant de la part fixe de la redevance de la 1^{ère} année d'installation du Concessionnaire sera établi à compter de la date du démarrage de l'exploitation de service et non d'occupation des Espaces et proratisé en fonction de la date de démarrage de l'activité dans chacun des deux Espaces (restaurant et cafétéria).

6.2.2 Redevance – part variable

Le Concessionnaire s'engage à verser une redevance annuelle au LaM selon les modalités suivantes :

- Chiffre d'affaires annuel hors taxes (CA) du Concessionnaire jusqu'à 800 000 € : 5% du CA avec une garantie minimale de 40 000€
- CA entre 800 001€ et 1 200 000€ : 6% du CA
- CA à partir de 1 200 001 € : 7% du CA

Cette part variable de redevance vient s'ajouter au montant de la part fixe devant être versé conformément aux stipulations de l'article précédent.

Cette redevance variable est soumise à la TVA selon le taux en vigueur.

Le chiffre d'affaires hors taxes du Concessionnaire servant d'assiette au calcul de la redevance porte sur toutes les activités commerciales conduites par le Concessionnaire dans les espaces chaque année pendant la période d'exploitation, que l'activité ait été à l'initiative du Concessionnaire ou apportée directement ou indirectement par le LaM.

Le montant de la part variable de la redevance de l'année en cours est acquittée à **chaque trimestre civil échu sur la base du chiffre d'affaires déclaratif transmis par le Concessionnaire au plus tard**

un mois après la fin du trimestre écoulé et sur présentation par le LaM de la facture correspondante.

Le chiffre d'affaires de chaque année est arrêté à la date du 31 décembre. Le calcul définitif du montant de la redevance de l'année écoulée est établi sur la base des documents comptables certifiés produits au LaM au plus tard le 31 mai de l'année N+1. Cette réévaluation de la redevance au regard du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par le Concessionnaire donnera lieu soit à remboursement par le LaM, soit à paiement d'un montant supplémentaire par le Concessionnaire, sur présentation par le LaM de la facture correspondante.

6.2.3 Modalités de paiement :

Le paiement se fait dans les trente jours (30 jours) suivant la date de réception de la facture. En cas de retard dans le paiement des redevances, pour quelque cause que ce soit, les redevances échues porteront intérêt de plein droit au taux légal. Les fractions de mois seront négligées dans le calcul des intérêts.

Toute somme due à un titre quelconque par le Concessionnaire dans le cadre des présentes s'entend hors tous droits et taxes.

Les redevances susmentionnées aux articles 6.2.1 et 6.2.2 sont acquittés sur le compte bancaire du LaM :

LAM LILLE METROPOLE
Domiciliation : TPLILLE

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10071	59000	00002018720	24

6.3 Les refacturations de charges

Les charges suivantes feront l'objet d'une refacturation au Concessionnaire par le LaM (soit au prorata de la superficie occupée, soit en frais réels) :

- ✓ Le gaz, l'eau et électricité directement consommé par le Concessionnaire et au coût réel de la consommation relevée sur les sous-compteur ;
- ✓ La part des coûts de chauffage est refacturée au coût réel sur les décompteurs de calories installés.
- ✓ Les surcoûts en nettoyage, réparation, intervention supplémentaire suite à un manquement du Concessionnaire

Cette liste n'étant pas exhaustive et pouvant évoluer en fonction des besoins.

Toutes les impositions et taxes dues par le Concessionnaire par l'exploitation et l'occupation des Espaces par le Concessionnaire seront à la charge de ce dernier.

Chaque trimestre, le Concessionnaire remboursera au LaM, dans les 30 jours de la présentation de la facture, les dépenses que celle-ci aura supportées à ce titre.

6.4 Autres dépenses et taxes

Toutes les dépenses liées à l'occupation et à l'exploitation des Espaces et de l'activité (rémunération du personnel, dépenses relatives aux fluides, etc.) sont prises en charge par le Concessionnaire.

Annexe 2 à la délibération n°2025-01-07

Tous les impôts, taxes et redevances se rapportant à l'aménagement et à l'exploitation des lieux mis à disposition sont à la charge du Concessionnaire.

Le Concessionnaire devra justifier, avant sa sortie, du paiement des impôts, contributions et taxes dont il sera tenu.

6.5 Dépôt de garantie

Le Concessionnaire (ou un tiers) a constitué une sureté au bénéfice du LaM, portant sur toute somme due à ce dernier par le Concessionnaire dont le montant correspond à X€.

VI. Fin de contrat anticipée

6.1 Résiliation

6.1.1 Résiliation pour motif d'intérêt général

Nonobstant la durée prévue ci-dessus et étant rappelé que la domanialité publique des locaux remis s'oppose à ce que le Concessionnaire puisse invoquer, à son profit, l'application des dispositions législatives régissant les baux des locaux à usage commercial, la présente autorisation d'occupation domaniale peut être retirée à tout moment par le LaM, dès lors qu'un trouble grave à l'ordre public ou l'intérêt général du service public qu'il assure le justifient.

Dans cette hypothèse, la résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Concessionnaire. Ce dernier prendra ses dispositions pour libérer les lieux dans le délai imparti par le LaM, le Concessionnaire disposant d'un délai minimal de trois (3) mois pour cesser son activité.

A la date de la résiliation, le Concessionnaire bénéficiera de la part du LaM d'une indemnisation équivalente à la valeur non amortie des travaux et équipements réalisés, avec l'accord du LaM (telle que définie dans le cadre technique et financier annexé aux présentes) hors remplacement d'équipements ou mobiliers mis à la disposition par le LaM.

En aucun cas, les durées d'amortissement à prendre effectivement en compte pour le calcul de l'indemnité ne dépasseront le terme de la convention. A ce titre, le Concessionnaire produira un état justificatif certifié par un expert-comptable.

6.1.2 Motifs de résiliation de plein droit

a) La convention sera résiliée de plein droit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par le LaM :

- ✓ Si le Concessionnaire n'a pas obtenu ou n'est plus détenteur des autorisations nécessaires pour l'exploitation des espaces, objet de la convention ;
- ✓ En cas de dissolution de la société, sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 1 de la présente convention ;
- ✓ En cas de cessation d'activité de plus de deux semaines, sauf cas de force majeure ou grève ;
- ✓ En cas de cessation d'activité consécutive à une liquidation judiciaire.

Dans tous les cas, les redevances payées d'avance resteront acquises au LaM sans préjudice du droit de ce dernier de poursuivre le recouvrement de toutes sommes dues.

b) Le LaM pourra également résilier la convention, de plein droit et sans indemnité, en cas de faute grave dans l'accomplissement des obligations du Concessionnaire définies à la présente convention et au cahier des charges qui y est joint, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de quinze jours.

Sont notamment réputées fautes graves :

- ✓ Le non-paiement des redevances ;
- ✓ La constatation d'une fraude, imputable à la mauvaise foi du Concessionnaire, concernant l'assiette des redevances ;
- ✓ Le non-respect grave des conditions d'hygiène ou de sécurité ou l'atteinte grave à l'ordre public ;
- ✓ Les manquements graves et répétés à la qualité des prestations définies au cahier des charges ;
- ✓ L'infraction au caractère personnel de la convention ;
- ✓ Le manquement au respect des dispositions de la législation du travail, notamment le travail dissimulé ;
- ✓ Toute communication portant atteinte à l'image et/ou à la notoriété du LaM

6.2 Force majeure

En cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence des cours et tribunaux français, l'exécution par les parties des obligations mises à leur charge en vertu de la présente convention sera suspendue en cas d'empêchement temporaire, à moins que le retard qui en résulte ne justifie sa résolution. En cas d'empêchement définitif, la présente convention sera résolue de plein droit sans formalités judiciaires et sans indemnités, et les Parties seront libérées de leurs obligations telles que prévues par la présente convention.

VII. Litiges/ Documents constitutifs

7.1 Litiges

En cas de difficulté relative à l'exécution ou à l'interprétation du présent accord, les parties s'engagent à se concerter et faire tout leur possible pour rechercher une solution amiable. A défaut d'accord amiable, les parties conviennent que le litige survenant dans la mise en œuvre de la présente convention sera porté devant les Tribunaux compétents, situés dans la juridiction de Lille.

7.2 Documents constitutifs

La convention est constituée du présent document et de ses annexes, qui en font partie intégrante :

Annexe 1 : le cahier des charges

Annexe 2 : Liste des équipements et répartition des charges d'entretien

Annexe 3 : Les plans de situation des locaux mis à disposition RDC et R+1

Annexe 4 : Offre du Concessionnaire après négociations

Fait, en deux exemplaires originaux, à Villeneuve d'Ascq, le

Pour le LaM
Le Directeur
Sébastien Faucon

Michel Delepaul
Président du Conseil d'administration

Pour FOESBECK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	09
----	------	----	----

OBJET :

Modification de la liste des emplois permanents

Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div>	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
	Mme Eugénie Sant	X		POUR
	Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR
NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div>				



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-09 Modification du tableau des emplois permanents

Délibération n° 2025-01-09 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9.9 des statuts de l'EPCC LaM,

Il est proposé au Conseil d'administration de modifier la liste des emplois permanents établie comme suit :

- 1 Directeur-conservateur
- 1 Assistante de direction et du service conservation
- 2 Conservateurs
- 1 Attaché de conservation
- 1 Responsable de collection – Art contemporain
- 1 Responsable de la programmation culturelle
- 1 Commissaire d'expositions, en charge de la coordination de la conservation
- 1 Assistant de conservation
- 3 Régisseurs d'œuvres
- 1 Responsable de la bibliothèque
- 1 Documentaliste
- 1 Photographe en charge de la photothèque
- 1 Responsable du service développement des publics
- 1 Chargé du développement des publics
- 1 Responsable de la médiation et de l'enseignement supérieur
- 1 Responsable de la diversité et de l'inclusion

- 1 Responsable de l'accueil des publics et du marketing
- 1 Responsable du service communication et développement des ressources
- 1 Responsable développement des ressources
- 1 Chargé de communication
- 1 Chargé des relations média et relations publiques
- 1 Chargé de la communication digitale
- 1 Responsable bâtiment
- 1 Responsable sécurité et hygiène
- 1 Responsable du service de la production
- 1 Responsable scénographie et technique
- 4 Techniciens
- 1 Régisseur audiovisuel
- 1 Chargé du graphisme et de la signalétique
- 1 Secrétaire général
- 1 Chargé des projets transversaux
- 1 Responsable RH et juridique
- 1 Adjoint au comptable public
- 1 Responsable des dépenses
- 0,5 Responsable des recettes et de l'investissement
- 0,5 Responsable informatique et réseaux
- 1 Assistant administratif
- 7 Guides médiateurs
- 2 Chargés des réservations
- 3 Chargés d'accueil

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter la modification du tableau des emplois permanents.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'administration du LaM
Michel DELEPAUL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	08
----	------	----	----

OBJET :

Acquisitions d'œuvres d'art
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducroca			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
Mme Eugénie Sant	X		POUR	
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR	



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-08

Validation de propositions d'acquisitions
d'œuvres d'art

Délibération n°2025-01-08 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément à l'article 9 des statuts, il est prévu que le conseil d'administration délibère sur les propositions de dons et d'acquisitions d'œuvres faites par l'EPCC LaM à la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil scientifique et culturel est consulté préalablement sur tout projet de dons et d'acquisitions d'œuvres et d'objets d'art.

Le conseil scientifique et culturel a été consulté et a émis un avis favorable sur les propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à la majorité d'approuver les propositions d'acquisitions et de dons des œuvres d'art détaillées en annexe.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq le 10 juin 2025

Le Président du Conseil d'administration du LaM
Monsieur Michel Delepaul

PARTIE I : LES ACQUISITIONS

Dessin
Amedeo Modigliani



Titre/Dénomination	<i>La Table tournante ou Portrait d'un médium</i>				
Artiste/École/Origine	Amedeo Modigliani				
Période/Date	1906-1907 ?				
Technique(s)	Crayon gras et aquarelle sur papier				
Matière(s)					
Dimensions en cm	H. 47.5	l. 54	Pr. 34	Diam.	Poids (kg) :
Titre/Dénomination	<i>La Table tournante ou Portrait d'un médium</i>				

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 250 000€ TTC

Peinture
Mimi Parent



Titre/Dénomination	Sans titre				
Artiste/École/Origine	Mimi Parent				
Période/Date	1950				
Technique(s)	Huile sur toile				
Dimensions en cm	H. 65	l. 81	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Marque(s)/signature	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : Signé et daté en bas à droite				

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 31 000€ TTC

Peinture
Ursula Schultze-Bluhm



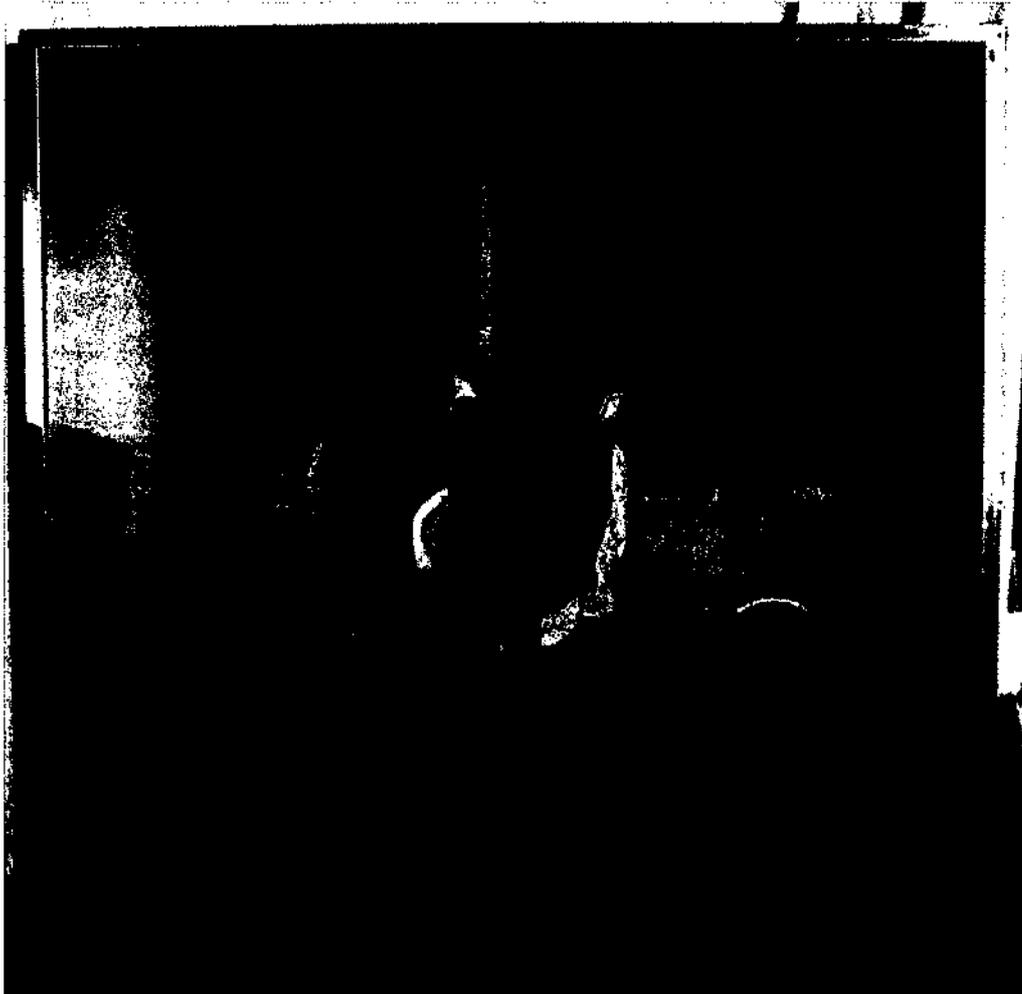
Titre/Dénomination	<i>Une nuit dans le parc Monceau à 23h / Eines Nachts, im Park Monceau um 23 Uhr</i>				
Artiste/École/Origine	Ursula Schultze-Bluhm(1921-1999)				
Période/Date	1961				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Huile sur toile				
Dimensions en cm	H. 97	l. 146	Pr. 4	Diam.	Poids (kg) :
Marque(s)/signature	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, préciser : signé et daté sur la face en bas au centre « Ursula 1961. » + Au dos signé, titré "Une nuit dans le parc Monceau à 23.00" et daté				

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 50 000€ TTC

Peinture
Jack Smith



Titre/Dénomination	<i>Jug and Other Objects</i> (cruche et autres objets) (inventaire de CH : 492 (49430. 1020062))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1959-60				
Technique(s)	Peinture				
Matière(s)	Huile sur toile				
Dimensions en cm	H. 107	l.107	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 9 535€ TTC

Ensemble de photographies
Jeremy Shaw



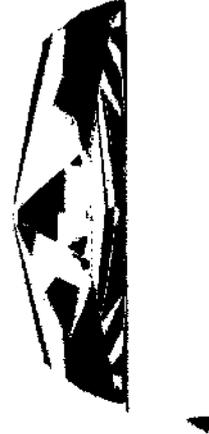
IDENTIFICATION 1

Titre/Dénomination	<i>Cathartic Illustration (Amplified)</i>				
Artiste/École/Origine	Jeremy Shaw (1977-)				
Période/Date	2024				
Technique(s)	Installation in situ				
Matière(s)	impression sur papier				
Dimensions maximum en cm	H. 480	l. 1200	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Dimensions minimum en cm	H. 420	l. 780			

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 28 000 € TTC



IDENTIFICATION 2

Titre/Dénomination	<i>Towards Universal Pattern Recognition (Darla Minor 'signs' a song. MAY 24 1987)</i>				
Artiste/École/Origine	Jeremy Shaw (1977-)				
Période/Date	2023				
Technique(s)					
Matière(s)	Photographie originale d'archive de presse, prisme coupé sur mesure, chrome				
Dimensions en cm	H. 40,1	I. 34,5	Pr. 16	Diam.	Poids (kg) :

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 17 000€ TTC

Peinture
Armineh Negahdari



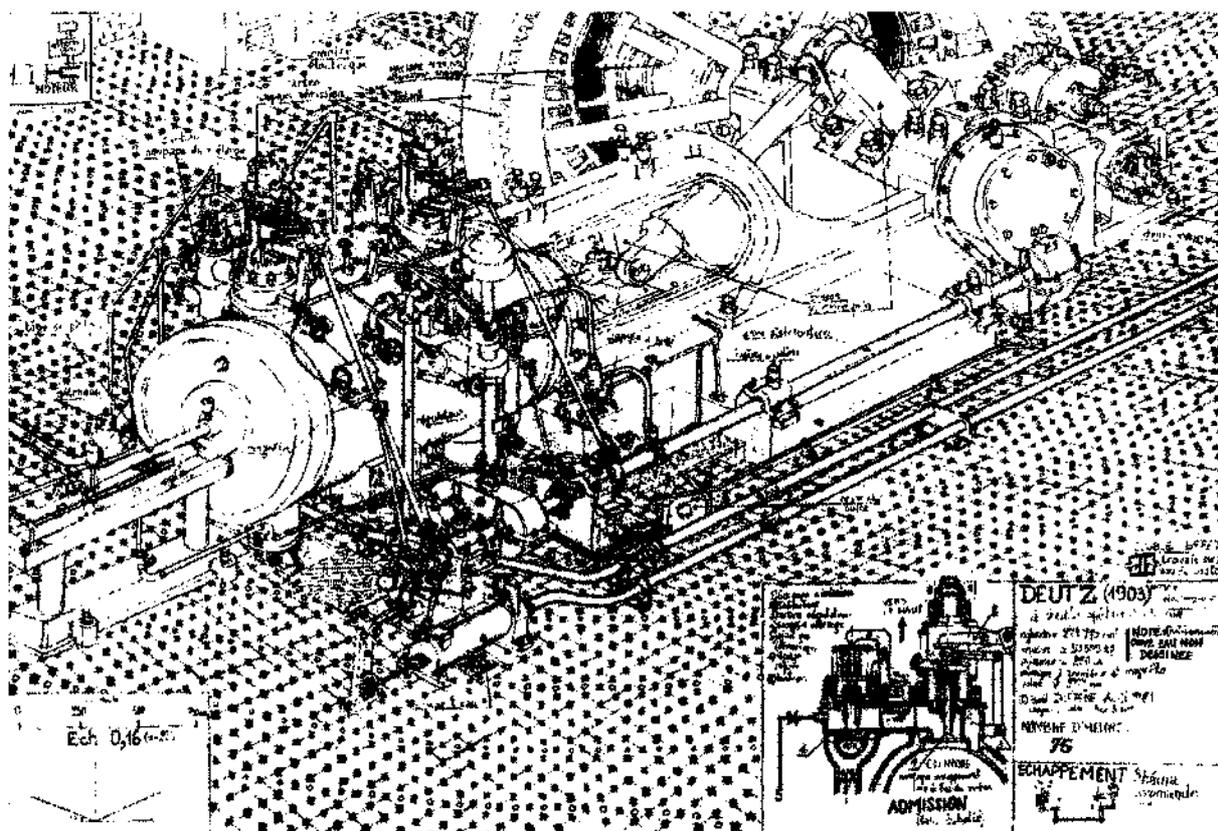
Titre/Dénomination	<i>Dernière vision</i>				
Artiste/École/Origine	Armineh Negahdari (1994-)				
Période/Date	2023				
Technique(s)					
Matière(s)	Peinture à l'huile, fusain et pastel gras sur papier				
Dimensions en cm de chaque dessin	H. 180	l. 120	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 8 000€ TTC

Deux œuvres
Gaël Dufrène



IDENTIFICATION 1

Titre/Dénomination	Deutz (1903)				
Artiste/École/Origine	Gaël Dufrène				
Période/Date	Avril 2021				
Technique(s)	Encre sur papier				
Matière(s)	Papier				
Dimensions en cm	H. 60	l. 85	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros)

Coût d'acquisition : 3 000 € TTC

IDENTIFICATION 2

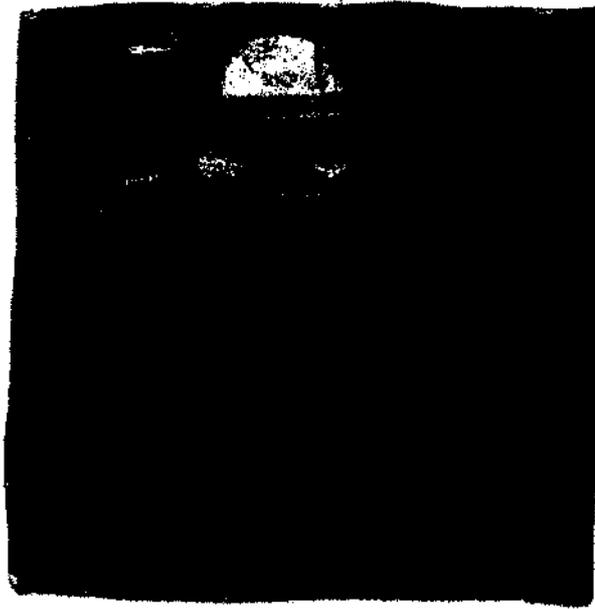
Titre/Dénomination	DNG n° 95				
Artiste/École/Origine	Gaël Dufrene				
Période/Date	janvier 2013				
Technique(s)	Stylo bille sur papier				
Matière(s)	Papier. 1 feuille recto verso, 1 feuille recto				
Dimensions en cm	H. 30	l. 21	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

Coût d'acquisition : 1 500€ TTC

Ensembles de dessins
Kashinath Chawan



IDENTIFICATION 1

Titre/Dénomination	Jawaharlal Nehru				
Artiste/École/Origine	Kashinath Chawan				
Période/Date	2007				
Technique(s)	Stylo bille sur papier				
Matière(s)	papier				
Dimensions en cm	H.32	l.31	Pr.	Diam.	Poids (kg) :



IDENTIFICATION 2

Titre/Dénomination	Swani Samath				
Artiste/École/Origine	Kashinath Chawan				
Période/Date	2023				
Technique(s)	Stylo bille crayon de couleur sur papier				
Matière(s)	papier				
Dimensions en cm	H.53	l.33	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

**IDENTIFICATION 3**

Titre/Dénomination	Gajanan Maharaj				
Artiste/École/Origine	Kashinath Chawan				
Période/Date	2023				
Technique(s)	Stylo bille crayons de couleurs sur carton d'emballage				
Matière(s)	carton				
Dimensions en cm	H.53	l.33	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

**IDENTIFICATION 4**

Titre/Dénomination	Ram				
Artiste/École/Origine	Kashinath Chawan				
Période/Date	2023				
Technique(s)	Stylo bille crayons de couleurs sur papier				
Matière(s)	papier				
Dimensions en cm	H.47	I.33	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

Coût d'acquisition :

Pour les achats à l'étranger, prix dans la devise du pays et conversion en euros

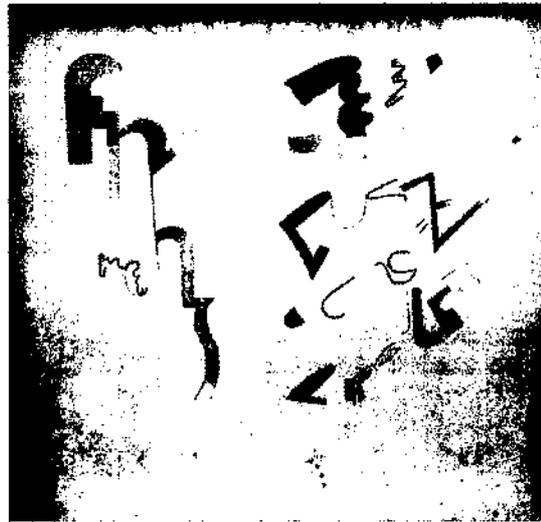
Coût d'acquisition : 2 000€ TTC

PARTIE II : LES DONs

Ensembles d'œuvres
Jack Smith

IDENTIFICATION 1

Titre/Dénomination	<i>Various Activities (Dance)</i> (inventaire de CH : 488 (49457. 1020058))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1965				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur toile				
Dimensions en cm	H. 91	l.90	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	30 000 euros				



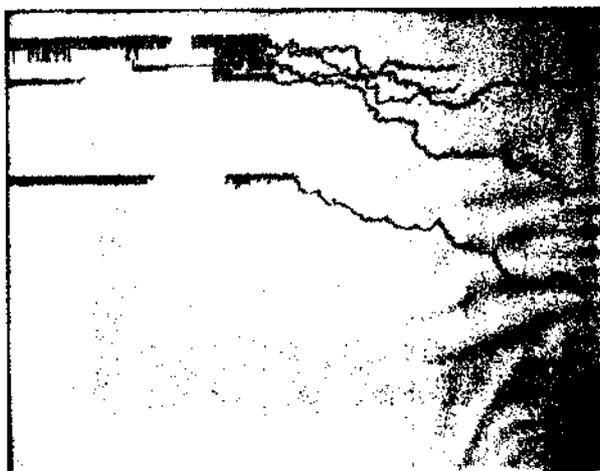
IDENTIFICATION 2

Titre/Dénomination	<i>Writing (line and solid)</i> (inventaire de CH : 373 (49449. 1010942))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1966				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur toile				
Dimensions en cm	H. 91	l.91	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	30 000 euros				

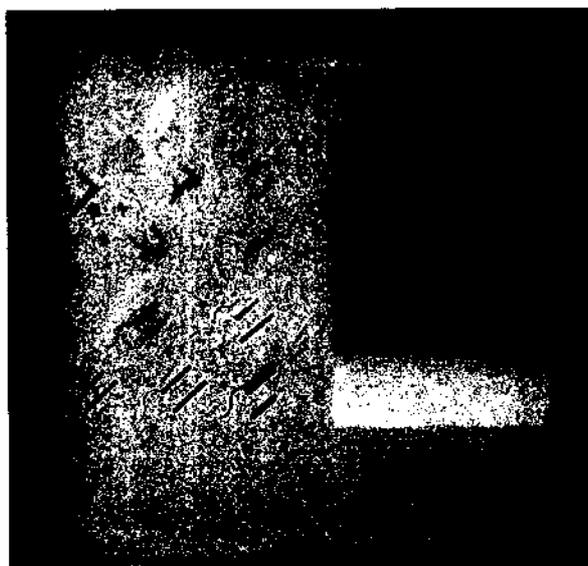


IDENTIFICATION 3

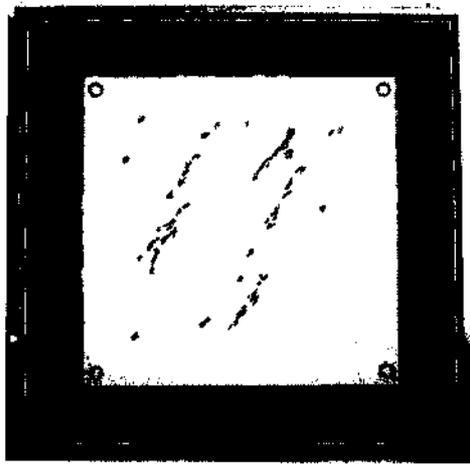
Titre/Dénomination	<i>Three</i> (inventaire de CH : 336 (49543. 1010905))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1966				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Encre sur panneau				
Dimensions en cm	H. 91	l.91	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	20 000 euros				

**IDENTIFICATION 4**

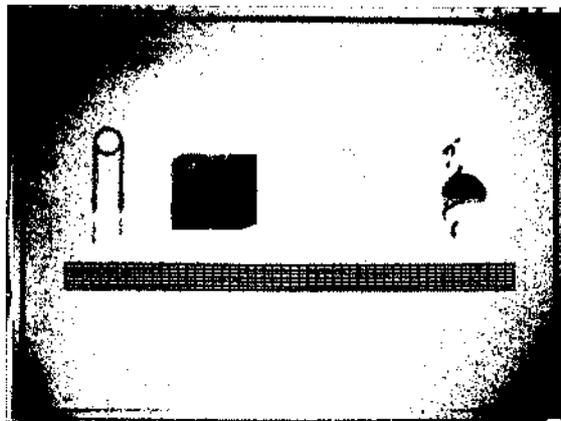
Titre/Dénomination	<i>The Written. 1966/67 No 1</i> (inventaire de CH : 690 (49890. 1020129))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1966-1967				
Technique(s)	dessin				
Matière(s)	Encre sur papier				
Dimensions en cm	H. 42	l.53	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	1 000 euros				

**IDENTIFICATION 5**

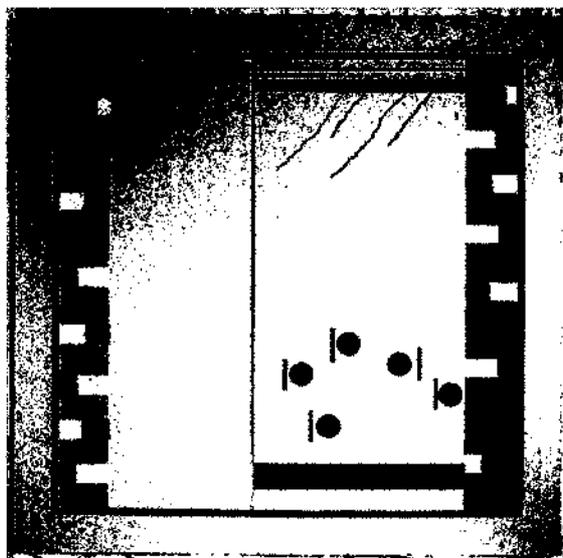
Titre/Dénomination	<i>Various activities around red</i> (inventaire de CH : 753 (49945. 1020187))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1969-1970				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur panneau				
Dimensions en cm	H. 28	l.28	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	5 000 euros				

**IDENTIFICATION 6**

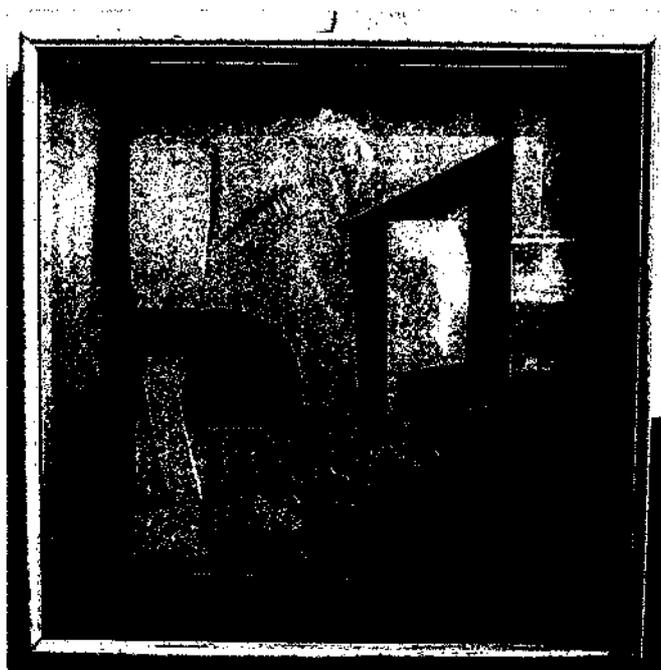
Titre/Dénomination	<i>Active + passive on grey</i> (inventaire de CH : 452 (49934. 1020027))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1972				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur panneau				
Dimensions en cm	H. 106	l.106	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	4 000 euros				

**IDENTIFICATION 7**

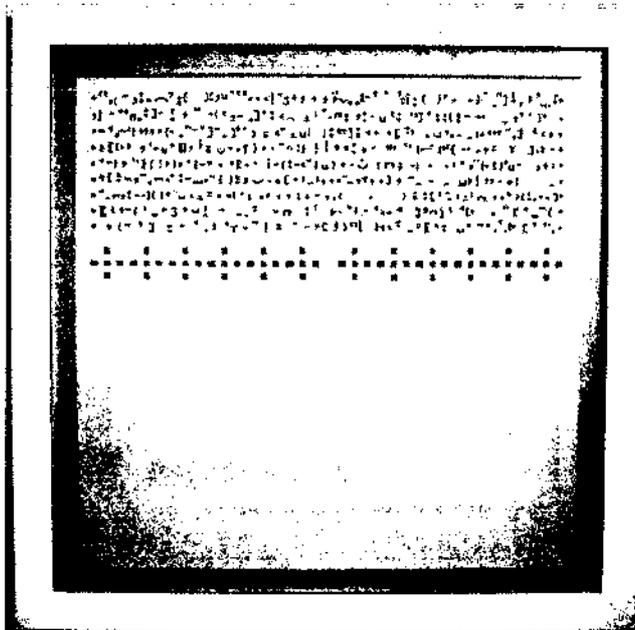
Titre/Dénomination	<i>Untitled</i> (inventaire de CH : 501 (49935. 1020072))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1973				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur panneau				
Dimensions en cm	H. 92	l.122	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	5 000 euros				

**IDENTIFICATION 8**

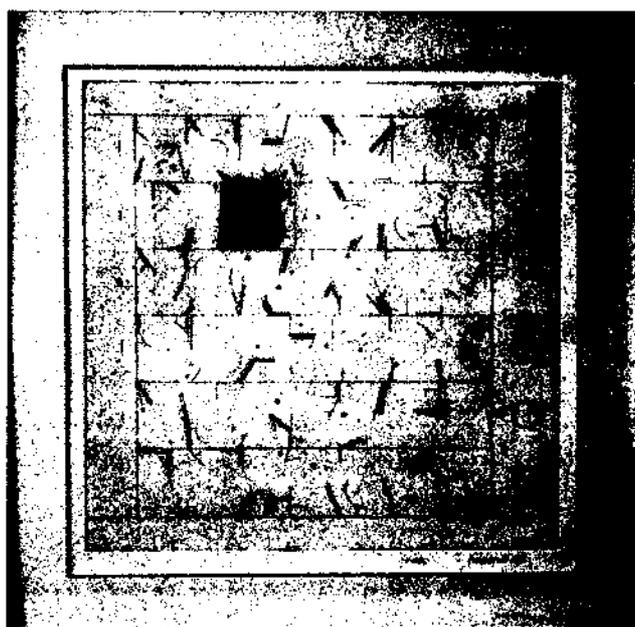
Titre/Dénomination	<i>Sans titre</i> (inventaire de CH : 504 (49905. 1020075))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1974				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur panneau				
Dimensions en cm	H. 107	l.107	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	4 000 euros				

**IDENTIFICATION 9**

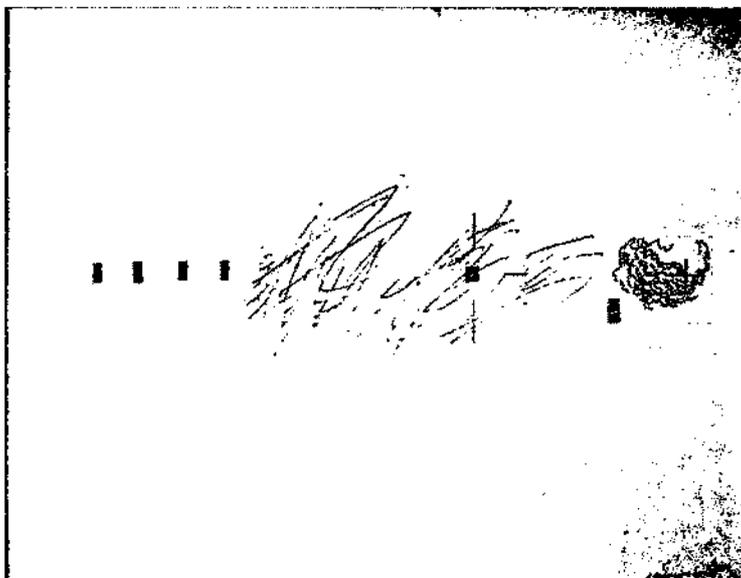
Titre/Dénomination	<i>Untitled</i> (inventaire de CH : 513 (1020083))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	Non daté -1960'				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Collage de bois peint				
Dimensions en cm	H. 63	l.63	Pr.8	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	7 000 euros				

**IDENTIFICATION 10**

Titre/Dénomination	<i>Untitled</i> (inventaire de CH : 671 (49952. 1020103)				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	c.1970				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur panneau				
Dimensions en cm	H. 90	l.90	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	1 500 euros				

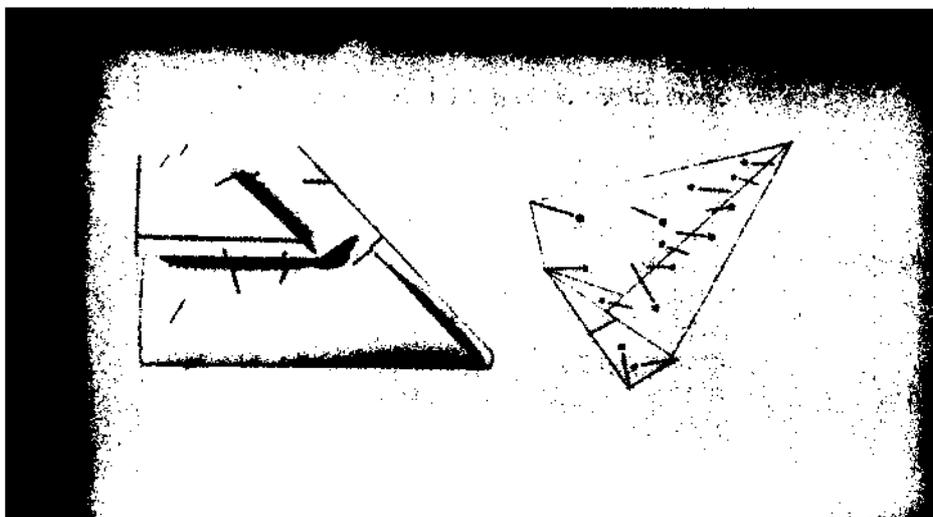
**IDENTIFICATION 11**

Titre/Dénomination	<i>Sounds</i> (inventaire de CH : 687 (49727. 1020126)				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	Début des années 1970				
Technique(s)	gravure				
Matière(s)					
Dimensions en cm	H. 35	l.35	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	500 euros				



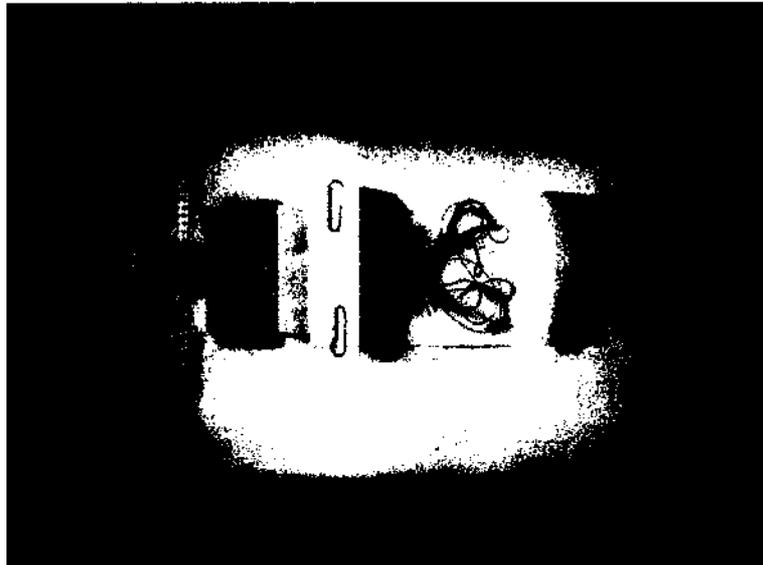
IDENTIFICATION 12

Titre/Dénomination	<i>Sound disturbance 2</i> (inventaire de CH : 689 (49891. 1020128))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	Début des années 1970				
Technique(s)	dessin				
Matière(s)	Encre et collage sur papier				
Dimensions en cm	H. 42	l.53	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	2 000 euros				

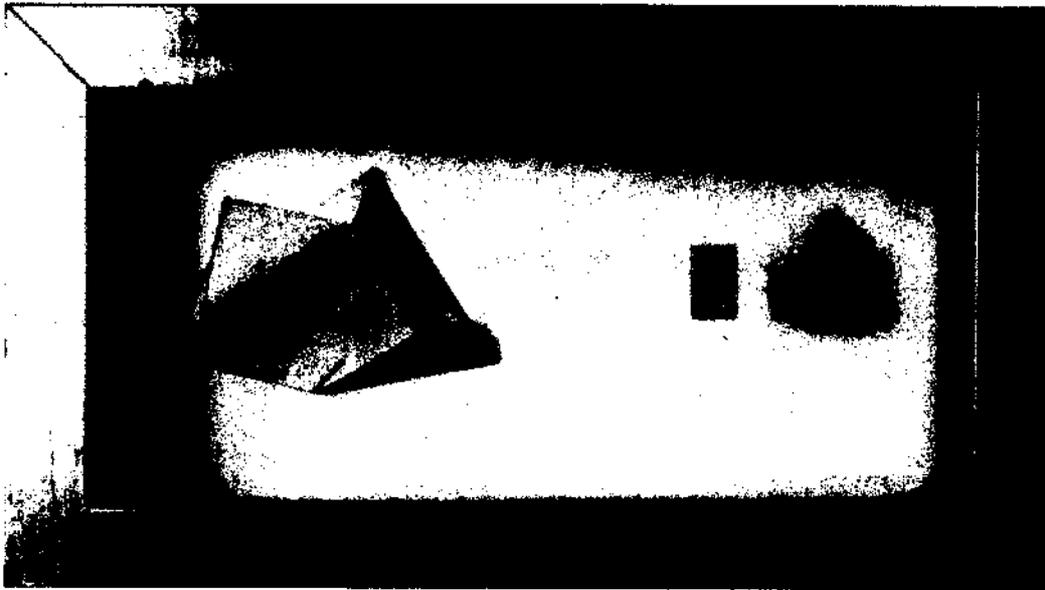


IDENTIFICATION 13

Titre/Dénomination	<i>Untitled</i> (inventaire de CH : 761 (49922. 1020194))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1973				
Technique(s)	dessin				
Matière(s)	Collage, pliage				
Dimensions en cm	H. 14	l.36	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	1 000 euros				

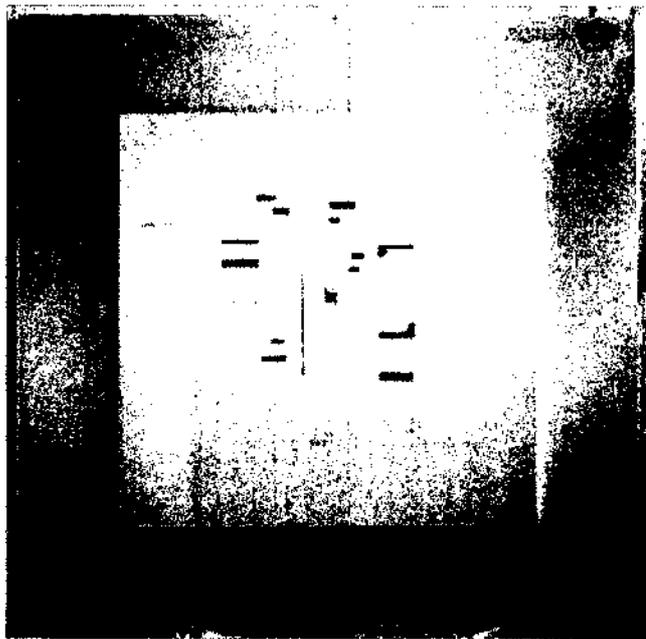
**IDENTIFICATION 14**

Titre/Dénomination	<i>Untitled</i> 1972 <i>Small collage with printed paper elements, paper clips and thread</i> 19.5cm x 26.5cm x 4.5cm <i>Untitled</i> (inventaire de CH : 762 (1020195))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1972				
Technique(s)	dessin				
Matière(s)	Collage, pliage				
Dimensions en cm	H. 19,5	l.26,5	Pr.4,5	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	1 000 euros				



IDENTIFICATION 15

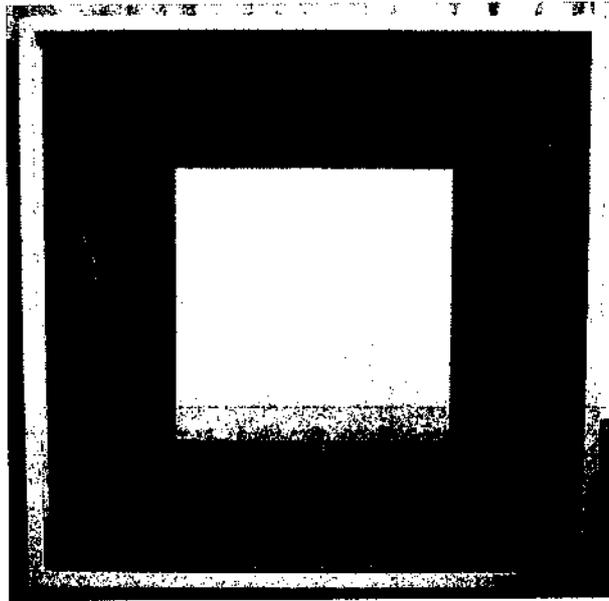
Titre/Dénomination	<i>Untitled</i> (inventaire de CH : 763 (49983. 1020196))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1973				
Technique(s)	dessin				
Matière(s)	Collage avec pliage, crayon graphique sur papier				
Dimensions en cm	H. 14	l.24,5	Pr.4	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	1 000 euros				



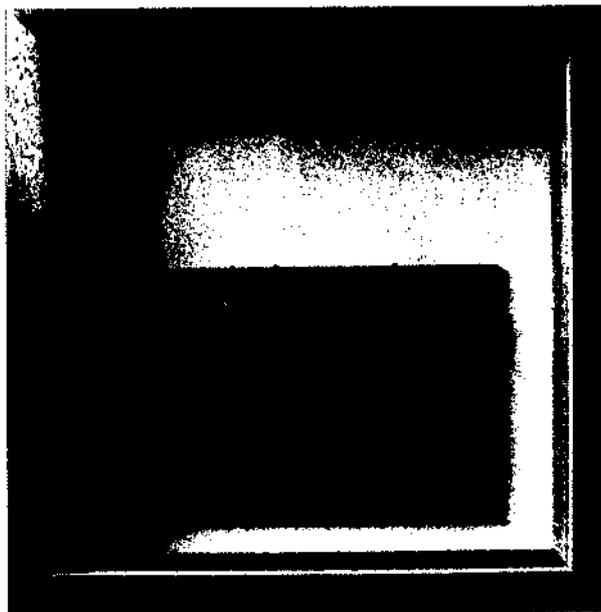
IDENTIFICATION 16

Titre/Dénomination	<i>Sans titre</i> (inventaire de CH : 442 (49841. 1020016))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1977				
Technique(s)	peinture				
Matière(s)	Huile sur toile collé sur panneau				
Dimensions en cm	H. 92	l.92	Pr.	Diam.	Poids (kg) :

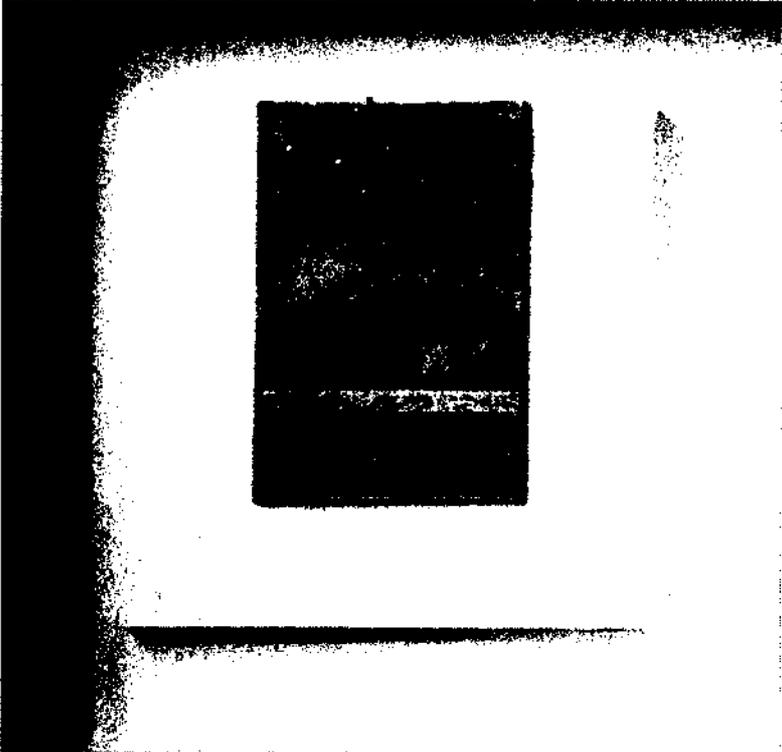
Evaluation	1 000 euros
------------	-------------

**IDENTIFICATION 17**

Titre/Dénomination	<i>Sounds + Silences</i> (inventaire de CH : 480 (49521. 1020050))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1983				
Technique(s)	collage				
Matière(s)	Collage, peinture sur bois				
Dimensions en cm	H. 90	l.90	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	1 000 euros				

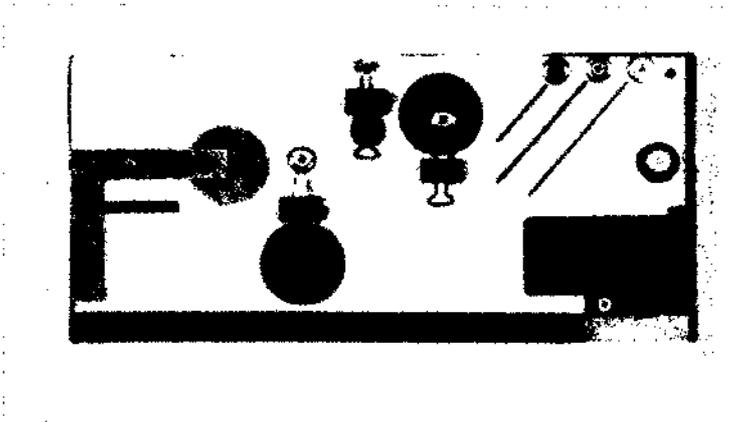
**IDENTIFICATION 18**

Titre/Dénomination	<i>Sounds + Silences</i> (inventaire de CH : 676 (50009. 1020114))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1978				
Technique(s)	assemblage				
Matière(s)	Epingle, balsa, tracé				
Dimensions en cm	H. 34	l.34	Pr.7	Diam.	Poids (kg) :

Evaluation	500 euros
	

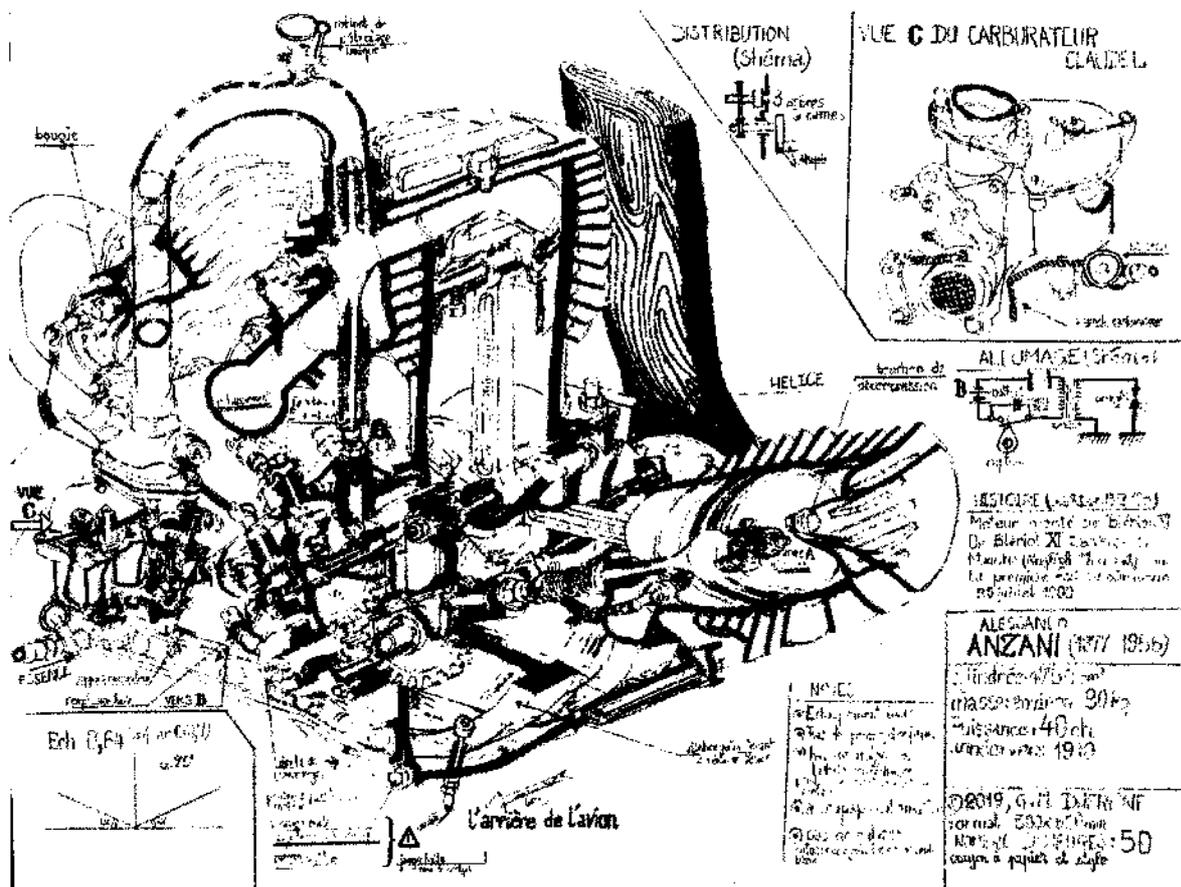
IDENTIFICATION 19

Titre/Dénomination	<i>Sounds + Silences</i> (inventaire de CH : 683 (49439. 1020122))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1978				
Technique(s)	assemblage				
Matière(s)	Epingle, balsa, crayon graphite				
Dimensions en cm	H. 30	l.29	Pr.7	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	500 euros				

**IDENTIFICATION 20**

Titre/Dénomination	<i>Contemplation Object</i> (inventaire de CH : 546 (34802. 34802))				
Artiste/École/Origine	Jack Smith				
Période/Date	1996-1999				
Technique(s)	Assemblage				
Matière(s)	Métal, peinture sur bois				
Dimensions en cm	H. 44	l.29	Pr.	Diam.	Poids (kg) :
Evaluation	500 euros				

Deux œuvres
Gaël Dufrène



IDENTIFICATION 1

Titre/Dénomination	Alessandro Anzani (1877-1956)
Artiste/École/Origine	Gaël Dufrène
Période/Date	2019
Technique(s)	Encre et crayon de couleur sur papier
Matière(s)	Papier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2025	01	10
----	------	----	----

OBJET :

Autorisation de signature d'un marché public
Le 10 juin 2025 à 10h00

Le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à Villeneuve d'Ascq (LaM) sous la présidence de Monsieur Delepaul, président du conseil d'administration du LaM

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRESENT	POUVOIR	VOTE
Le 23 mai 2025	M. Michel Delepaul	X		POUR
	M. Eric Skyronka			
	Mme Violette Massiet	X		POUR
	M. Thierry Bonte	X		POUR
NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">22</div> PRESENTS <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div> NOMBRE DE VOTES : <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 5px auto; text-align: center;">12</div>	M. Didier Manier			
	Mme Marie-Pierre Bresson			
	M. Jacques Ducrocq			
	M. Peter Maenhout			
	Mme Marie-Pierre Janssens	X		POUR
	M. Georges-François Leclerc			
	M. Gérard Caudron			
	M. Laurent Le Bon	Représenté par M. Martinez		POUR
	M. Bernard Chérot	X		POUR
	Mme Bernadette Chevillion	X		POUR
	M. Jérôme Desombre			
	M. Jérémie Masurel			
	M. Gonzague Flipo	X		POUR
	M. Denis Gielen	Représenté par Mme Morel		POUR
	Mme Maria Ines Rodriguez	X		POUR
	M. Christophe Slagmuylder			
Mme Eugénie Sant	X		POUR	
Mme Anne-Gaëlle Le Flohic	X		POUR	



Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° 2025-01-10

Autorisation de signature d'un marché public

Délibération n°2025-01-10 du 10 juin 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « LaM »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 février 2012, portant création de l'EPCC LaM,

Conformément aux articles 9 et 11-3 des statuts de l'EPCC,

Conformément à la délibération relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, des conventions et des marchés,

Attendu que le contrat suivant est nécessaire au fonctionnement de l'établissement.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le directeur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour le contrat suivant :

Marché public : prestations de transport, manutention, conditionnement d'œuvres d'art et de montage, démontage et maintenance des expositions :

N° lot	objet	Montant max annuel en € HT	Montant estimé annuel en € HT	Procédure de passation
1	Prestations de logistique d'œuvres d'art	600 000	300 000	Marché à procédure adaptée (cf. art. R2123-1.3 du Code de la commande publique), accord-cadre à marchés subséquents (cf. art. R2162-2 et suivants du CCP), multi-attributaires, forfaitaire
2	Prestations de montage, démontage et maintenance des expositions permanentes et temporaires	100 000	40 000	Marché à procédure adaptée (cf. art. R2123-1.3 du Code de la commande publique), accord-cadre à bons de commande (cf. art. R2162-2 et suivants du CCP), mono-attributaire
3	Prestation de transport, manutention, dans la région Lilloise (MEL) hors expositions temporaires	10 000	8 500	Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence (cf. art. R2122-8 du CCP)
4	Prestation de transport, manutention, conditionnement d'œuvres d'art de petits volumes en France hors expositions temporaires	10 000	9 500	

Le marché durera 1 an reconductible 3 fois à compter de la date de notification prévue courant septembre 2025.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le directeur à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement ainsi que signer et prendre toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour le marché cité ci-dessus.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 10 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration du LaM
Michel DELEPAUL

